



CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

Site de la Percé de Buzay/ancien bras des Grands Ceps
au Pellerin (44)

Diagnostic de pollution et de démolition

Rapport SER24517-2

Avril 2025



Siège social
26 rue Louis Pasteur
44119 TREILLIERES
Certifié LNE



02 40 54 50 37

Agence Bretagne
8 rue Albert Jacquard
56700 HENNEBONT
Certifiée LNE

02 97 32 65 41

Agence Nouvelle Aquitaine
35 avenue Gustave Eiffel
33600 PESSAC
Certifiée LNE

05 54 07 34 50

Agence Centre-Val de Loire
2 place Anatole France
37000 TOURS

07 63 21 69 44





CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

Corderie Royale

CS 10137

17306 ROCHEFORT CEDEX

Interlocuteur : Olivier ALLENOU

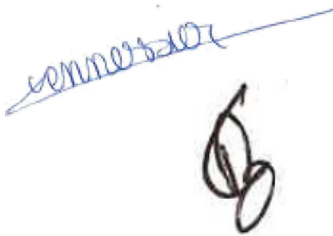
Portable : 06 59 68 16 93

E-mail : o.allenou@conservatoire-du-littoral.fr

Référence du client : votre Ordre de Service n°1 de lancement du marché 2024M27 en date du
05/02/2025

Affaire numéro : SER24517

Trame qualité : version C

	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
NOM Prénom	MENNESSIER Juliette BROSSARD Baptiste	LOISEAU Justine	MATTON François
Fonction	Ingénieurs d'études	Superviseur	Superviseur
Signature			

Historique du document :

Indice	Date d'envoi	Version	Objet
1	13/03/25	Provisoire	Envoi du rapport
2	11/04/25	Provisoire	Envoi du rapport avec modification du rapport à la demande du CONSERVATOIRE DU LITTORAL
2	26/05/25	Finale	Envoi du rapport



Glossaire

AEP : Alimentation en Eau Potable	EPI : Equipements de Protection Individuelle
AP : Arrêté Préfectoral	FOD : Fuel domestique
AMO : Assistance à Maitrise d'Ouvrage	GO : Gazole
ARIA : Analyse, Recherche et Information sur les Accidents	HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
ARS : Agence Régionale de Santé	HC : Hydrocarbures
ARR : Analyse des Risques Résiduels	ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
ATEX : ATmosphères EXplosives	IEM : Interprétation de l'Etat des Milieux
AZI : Atlas des Zones Inondables	IGN : Institut national de l'information géographique et forestière
BARPI : Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels	INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
BASIAS : Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service du BRGM	ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes
BASOL : Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, du Ministère de l'Environnement	ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières	ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
BSS : Banque de données du Sous-Sol	NGF : Nivellement Général de la France
BTEX : Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes	PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations
CASIAS : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service du BRGM	PCB : Polychlorobiphényles
CAV : Composés Aromatiques Volatils dont les BTEX	PID : Détecteur à Photo Ionisation
COHV : Composés Organo-Halogénés Volatils	PLUm : Plan Local d'Urbanisme métropolitain
COT : Carbone Organique Total	PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation
COV : Composés Organiques Volatils	PPRn : Plan de Prévention des Risques naturels
DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux	SIS : Secteur d'Information sur les Sols
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	TPH : Total Petroleum Hydrocarbon, répartition des fractions carbonées
ETM : Eléments Traces Métalliques	VTR : Valeur Toxicologique de Référence
EPC : Equipements de Protection Collective	ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
	ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique



Sommaire

	Page
Synthèse non technique.....	8
1 - Contexte et objectifs	11
2 - Localisation du site	12
3 - Description du projet.....	13
4 - Visite de site (A100)	14
4.1. Description de la zone d'étude.....	14
4.2. Mise en sécurité du site	20
4.3. Description du voisinage et des activités à proximité	20
5 - Etude de vulnérabilité des milieux (A120)	22
5.1. Contexte géologique.....	23
5.2. Contexte hydrogéologique et usages des eaux souterraines.....	24
5.2.1. Contexte hydrogéologique	24
5.2.2. Usages des eaux souterraines.....	24
5.3. Contexte hydrologique, usages des eaux superficielles et réseau d'eaux pluviales	26
5.3.1. Contexte hydrologique.....	26
5.3.2. Usages des eaux superficielles	26
5.3.3. Réseau d'eaux pluviales	27
5.4. Contexte météorologique	27
5.5. Zones protégées.....	27
5.6. Synthèse de la vulnérabilité et de la sensibilité de l'environnement.....	28
6 - Etude historique, documentaire et mémorielle (A110)	29
6.1. Référencement du site et des activités à proximité	30
6.1.1. Référencement du site.....	30
6.1.2. Référencement des activités à proximité	30
6.1.2.1. Base de données des ICPE	30
6.1.2.2. Base de données CASIAS	30
6.1.2.3. Base de données ex-BASOL	30
6.1.2.4. Base de données SIS.....	30
6.2. Consultation des administrations	31
6.3. Analyses des photographies aériennes historiques et cartes.....	31
6.4. Données transmises par le client	42



6.4.1. Synthèse des diagnostic amiante avant-vente	43
6.4.2. Synthèse des diagnostic termites avant-vente.....	44
6.5. Recueil de témoignages.....	45
6.6. Données concernant l'épandage d'effluents et les décharges historiques.....	45
6.7. Incidents répertoriés	45
6.8. Synthèse des études antérieures	45
6.9. Synthèse de l'historique de la zone d'étude	45
7 - Elaboration d'un programme prévisionnel d'investigations (A130).....	46
7.1. Identification des sources potentielles de pollution	46
7.2. Schéma conceptuel initial	48
7.3. Programme prévisionnel d'investigations	51
8 - Diagnostic de déconstruction	55
8.1. Diagnostics amiante.....	55
8.2. Diagnostic plomb	55
8.3. Diagnostic parasitaire.....	56
8.4. Accessibilité du site.....	56
8.5. Déconnexion ou dévoiement des réseaux	56
8.6. Sécurisation chantier et coactivité	59
8.7. Gestion des végétaux	59
8.8. Pollutions et ouvrages enterrés.....	59
8.9. Démarches réglementaires et études complémentaires	60
8.9.1. Permis de démolir.....	60
8.9.2. Relevé géomètre et PV de bornage	60
8.10. Limites des travaux.....	60
8.11. Estimation du coût de déconstruction et planning prévisionnel.....	61
8.11.1. Hypothèses prises en compte	61
9 - Synthèse technique et recommandations	62
9.1. Synthèse technique.....	62
9.2. Recommandations	64
10 - Discussion des limites et incertitudes	65



FIGURES

Figure 1 : Plan de situation (source IGN)	12
Figure 2 : Vue sur le site Percée de Buzay/anciens bras des grands Ceps au Pellerin (44) (Géoportail, 2022).....	13
Figure 3 : Ensemble de bâtiments au Sud-Est du site (source CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES).....	18
Figure 4 : Ensemble de bâtiments au Sud-Ouest du site et vue sur la Loire (source CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES)	19
Figure 5 : Ensemble de bâtiments au Nord-Ouest du site (CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES)	19
Figure 6 : Description de la zone d'étude et du voisinage du site	21
Figure 7 : Extrait de la carte géologique du BRGM	23
Figure 8 : Carte 1771 - 1785	33
Figure 9 : Carte de l'État-Major de 1847	34
Figure 10 : Photographie aérienne de 1945.....	35
Figure 11 : Photographie aérienne de 1948.....	36
Figure 12 : Photographie aérienne de 1968.....	37
Figure 13 : Photographie aérienne de 1976.....	38
Figure 14 : Photographie aérienne de 1993.....	39
Figure 15 : Photographie aérienne de 2008.....	40
Figure 16 : Photographie aérienne de 2014.....	41
Figure 17 : Localisation des sources potentielles de pollution	47
Figure 18 : Schéma conceptuel initial	50
Figure 19 : Localisation prévisionnelle des investigations	54
Figure 20 : Extrait de la DT ENEDIS (emprise MOSNIER)	57
Figure 21 : Extrait de la DT ENEDIS (emprise CHEREAU).....	57
Figure 22 : Extrait de la DT ORANGE (emprise MOSNIER)	58
Figure 23 : Extrait de la DT SAUR	58

TABLEAUX

Tableau 1 : Parcelles cadastrales concernées par l'étude	12
Tableau 2 : Caractéristiques des bâtiments étudiés	15
Tableau 3 : Sources d'informations consultées pour l'étude de vulnérabilité des milieux	22
Tableau 4 : Caractéristiques du captage des eaux souterraines dans un rayon de 1 km autour de la zone d'étude.....	25
Tableau 5 : Contexte météorologique	27
Tableau 6 : Sources d'informations consultées pour l'étude historique, documentaire et mémorielle.....	29
Tableau 7 : Informations pertinentes obtenues par les administrations.....	31
Tableau 8 : Liste des photographies aériennes retenues.....	32
Tableau 9 : Sources potentielles de pollution	46
Tableau 10 : Données du schéma conceptuel initial.....	49



Tableau 11 : Programme prévisionnel d'investigations	52
--	----

ANNEXES

Annexe 1 : Compte-rendu de la visite de site

Annexe 2 : Déclaration de Travaux (DT)



Synthèse non technique

■ Présentation du site

Client : CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

Contexte de l'étude : Renaturation de l'Estuaire de La Loire

Propriétaire : CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

Usage actuel du site : Pâturage, parcelles agricoles (stockage de matériel agricole et de bois)

Usage futur du site : Aucun

Adresse : Route de la Chauffetière, lieu-dit Percée de Buzay/Ancien bras des Grand Ceps – 44640 LE PELLERIN

■ Objectifs de l'étude

Les objectifs de cette étude sont de :

- D'identifier les activités passées et actuelles ayant pu impacter la qualité des sols et anticiper une problématique éventuelle de pollution ;
- De définir un programme prévisionnel d'investigations à réaliser sur le site ;
- Identifier l'ensemble des diagnostics complémentaires nécessaires ;
- Réaliser le diagnostic pour le projet de déconstruction du site (synthèse des données, prescriptions techniques et réglementaires, estimation des coûts et des délais).

■ Visite de site (A100)

La visite de site a été réalisée le 19 février 2025. Elle a permis de mettre en évidence les infrastructures suivantes sur :

- L'ancienne propriété de Mme et M. MOSNIER (parcelles 267, 431, 435 à 437) à l'Ouest du site :
 - Sources potentielles de pollution : ancienne annexe ;
 - Amiante : Présence de plaques ondulées en fibrociment en toiture des hangars et en stock. Risque dans les logements (dalles de sol, faïences...) ;
- L'ancienne propriété de Mme et M. CHEREAU (parcelles 257, 258, 489, 491 à 493, 540, 557, 729 et 730) :
 - Sources potentielles de pollution : ancien garage avec une rétention ayant accueilli une cuve de contenant et capacité inconnue, deux dalles béton extérieures avec de stockage divers, zone de stockage de conduites, stockage de Bois et de bidons au centre, zone de brulage, ancien camion et un container au Sud-Ouest ;
 - Amiante : Risque dans les logements (dalles de sol, faïences, conduit dans les combles...).

Le voisinage immédiat de la zone d'étude est essentiellement constitué par *La Loire*, le *Canal de la Martinière* et des parcelles enherbées (pâturage).



■ Etude historique, documentaire et mémorielle (A110)

Les recherches et les analyses documentaires ont permis d'établir la chronologie suivante de l'histoire de la zone d'étude :

- Entre le 19^e et 20^e siècle : remblaiement d'un ancien bras de *La Loire* localisé au droit du site ;
- Entre 1948 et 2014 : construction progressive des différentes infrastructures du site (habitations, hangars, préaux, ...).

■ Etude de vulnérabilité (A120)

L'étude de vulnérabilité a mis en évidence les milieux vulnérables et les usages sensibles suivants :

- Un environnement proche sensible (parcelles agricoles et de pâturages) ;
- Des eaux souterraines vulnérables mais sans usage sensible recensé en aval hydraulique supposé ;
- Des eaux superficielles vulnérables et des usages sensibles (pêche et activités récréatives) ;
- Des zones protégées au droit du site.

■ Identification des sources potentielles de pollution

Les sources potentielles de pollution mises en évidence sont les suivantes :

- Des remblais de l'ancien bras de La Loire ;
- Des remaniements ;
- Des stockages divers ;
- Des stockages indéterminés ;
- Un stockage de bois et bidons ;
- Une ancienne annexe avec activité inconnue ;
- Une ancienne cuve aérienne de contenant et capacité inconnue ;
- Un garage ;
- Un stockage d'anciens engins agricoles ;
- Une zone de brûlage.

■ Schéma conceptuel initial (A130)

Le schéma conceptuel initial a été établi pour un usage futur de type renaturation.

Il met en évidence un potentiel risque :

- Au droit du site et hors site par consommation d'animaux (poissons) au droit des plans d'eau du site et des cours d'eau à proximité ;
- Hors du site par ingestion/inhalation d'eaux superficielles au droit des cours d'eau.

■ Programme prévisionnel d'investigations (A130)

Le programme d'investigations que nous proposons consiste à la réalisation de 20 sondages au droit ou à proximité des sources potentielles de pollution identifiées.

Le programme d'analyse porte sur la recherche des paramètres caractéristiques des zones identifiées.



■ Diagnostic de déconstruction

Le diagnostic du projet de déconstruction met en évidence :

- La présence d'éléments amiantés au droit des bâtiments de la zone d'étude (dalles de sol, conduits, toiture...) ;
- La nécessité d'anticiper les déconnexions du site et la réalisation du permis de démolir ;
- L'importance d'anticiper l'organisation du chantier (accès au chantier, sécurisation...).

■ Recommandations

Dans le cadre des travaux de démolition, il est impératif, dans un premier temps de réaliser des diagnostics avant démolition (amiante, plomb, termites et PEMD), déposer un permis de démolir et engager les déconnexions du site. Ces éléments permettront de préciser le budget de travaux et le planning associé. Concernant les sources potentielles de pollution mises en évidence, nous recommandons de réaliser vingt sondages suivants le plan prévisionnel des investigations présenté dans le présent rapport, en suivant les profondeurs et analyses déterminées.



1 - Contexte et objectifs

Dans le cadre la renaturation de l'Estuaire de La Loire, le CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES a mandaté SEREA afin de réaliser un diagnostic de pollution des sols ainsi qu'un diagnostic concernant le projet déconstruction en vue de la désartificialisation du site.

Les objectifs de l'étude sont de :

- D'identifier les activités passées et actuelles ayant pu impacter la qualité des sols et anticiper une problématique éventuelle de pollution ;
- De définir un programme prévisionnel d'investigations à réaliser sur le site ;
- Faire la synthèse des diagnostics bâtiments fournis, vérifier leur exhaustivité et faire les prescriptions pour d'éventuels compléments ;
- Préciser les démarches réglementaires à réaliser (Permis de démolir, demande de devis de déconnexion des réseaux auprès des différents concessionnaires (ENEDIS, GRDF, Télécom, etc., ...)) ;
- Etablir une première estimation du coût des travaux et du planning prévisionnel.

La partie sites et sols pollués de l'étude est réalisée conformément aux textes ministériels de février 2007 et d'avril 2017 en matière de sites et sols pollués et au guide des diagnostics des sites et sols pollués du Ministère d'avril 2023 et en application de la norme NF X 31-620 « Qualité du sol - Prestations de services relatives aux sites et sols pollués » en vigueur.

Missions		Objectifs
A100	Visite du site	Procéder à un état des lieux
A110	Etude historique, documentaire et mémorielle	Identifier les sources potentielles de pollution Déterminer les types de polluants présents
A130	Elaboration d'un programme prévisionnel d'investigations	Définir un programme prévisionnel d'investigations sur les milieux
	Schéma conceptuel initial	Identifier les sources potentielles de pollution, voies de transferts et enjeux à protéger

2 - Localisation du site

Le site est localisé route de la Chauffetière, au lieu-dit Percée de Buzay/Ancien bras des Grands Ceps au Pellerin (44). Il se trouve à environ 5,7 km à l'Ouest/Nord-Ouest de la mairie du Pellerin, à une altitude moyenne d'environ + 3 m NGF (figure 1).

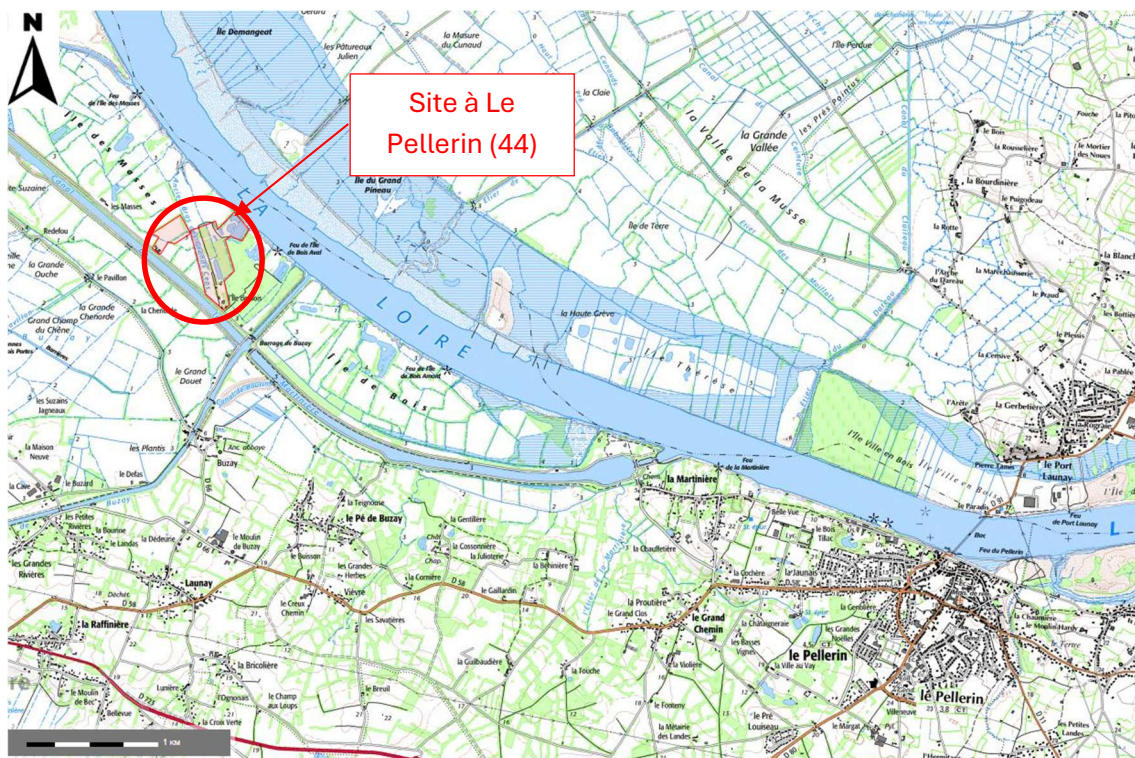


Figure 1 : Plan de situation (source IGN)

Il correspond aux parcelles cadastrales présentées dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Parcelles cadastrales concernées par l'étude

Ancienne propriété	Numéro parcelle cadastrale	Section
MOSNIER	267, 431, 435 à 437	A
CHEREAU	257, 258, 489, 491 à 493, 540, 557, 729 et 730	

La superficie du site est d'environ 20 ha.

D'après le PLUm de NANTES METROPOLE, le site se trouve en zone Ns et Ad qui correspondent à des « espaces naturels remarquables » et un « secteur agricole durable ».

La zone d'étude correspond à l'ensemble du site.



Figure 2 : Vue sur le site Percée de Buzay/anciens bras des grands Ceps au Pellerin (44) (Géoportail, 2022)

3 - Description du projet

Le projet prévoit la déconstruction complète de l'ensemble des bâtiments (infrastructures et superstructures), le retrait des dallages, de l'enrobé, des divers stockages, des containers et des enclos à vaches pour procéder à la désartificialisation complète du site.

Si nécessaire, des travaux de dépollution pourront être engagés afin de garantir la compatibilité sanitaire du site avec l'usage future de renaturation.

La zone renaturée sera utilisée en espace agricole, avec notamment des bovins. Il est aussi possible que la zone soit rendue accessible pour les promeneurs. A ce stade, l'usage de pêche dans les plans d'eau n'est pas déterminé.



4 - Visite de site (A100)

4.1. Description de la zone d'étude

Les infrastructures actuellement présentes recensées lors de la visite de site du 19 février 2025 sont les suivantes (figure 6 et annexe 1) :

- L'ancienne propriété de Mme et M. MOSNIER (parcelles 267, 431, 435 à 437) à l'Ouest du site :
 - Un ancien logement ;
 - Une ancienne annexe ;
 - Un ancien hangar ;
 - Une ancienne étable ;
 - Un puits avec une pompe manuelle en fonte (présente dans l'ancienne annexe) ;
 - Un champ ;

- L'ancienne propriété de Mme et M. CHEREAU (parcelles 257, 258, 489, 491 à 493, 540, 557, 729 et 730) :
 - Un ancien logement au Sud et un puits ;
 - Un ancien hangar au Sud ;
 - Un ancien garage au Sud avec une rétention ayant accueilli une cuve de contenant et de capacité inconnue ;
 - Une ancienne porcherie au Sud ;
 - Des préaux et un ancien préau au Sud ;
 - Deux dalles béton extérieures avec des stockages divers au Sud ;
 - Une zone de stockage de conduites en ciment au Sud ;
 - Un abri servant de relais de chasse au centre ;
 - Un stockage de bois et de bidons au centre ;
 - Une zone de brulage et de remblaiement divers au centre ;
 - Un ancien camion et un container au Sud-Ouest ;
 - Un enclos au centre donnant accès sur un pré du centre au Nord ;
 - Des plans d'eau au Nord-Est.

Le site est clos et recouvert à environ 3 % par du bâti, des dalles béton (environ 1 200m²) ou de l'enrobé (environ 1 700 m²).

D'autre part, les caractéristiques des bâtiments faisant l'objet des travaux de déconstruction est présenté dans le tableau ci-dessous.



Tableau 2 : Caractéristiques des bâtiments étudiés

Bâtiment	Surfaces	Dimensions	Structure générale
Ancien logement MOSNIER	Surface : 120 m ²	Long. : 12 m Larg. : 10 m H. max. : 5 m	Bâtiment de plain-pied avec combles non aménagés Structure et murs bétons Charpente bois et toiture en tuiles Plancher en béton Isolation sous toiture (laine de verre) Menuiseries en bois <u>Matériaux amiantés : dalle de sol</u>
Ancienne étable	Surface : 115 m ²	Long. : 14 m Larg. : 8 m H. max. : 3 m	Bâtiment de plain-pied Structure bois avec toiture en bac acier Murs en pierre et parpaing
Hangar MOSNIER	Surface : 150 m ²	Long. : 15 m Larg. : 10 m H. max. : 5 m	Bâtiment de plain-pied Structure bois avec toiture en bac acier
Ancienne annexe	Surface : 180 m ²	Long. : 22 m Larg. : 9 m H. max. : 3 m	Bâtiment de plain-pied Murs en moellons, briques et parpaings Charpente bois et toiture en tuiles <u>Présence de nids d'hirondelles dans ce bâtiment</u>
Ancien logement CHEREAU	Surface : 170 m ²	Long. : 17 m Larg. : 10 m H. max. : 5 m	Bâtiment de plain-pied Murs en moellons, briques et parpaings Charpente bois probable Toiture en tuiles Plancher en béton Menuiseries en bois Véranda ossature bois et vitre <u>Matériaux amiantés : dalle de sol, revêtement bitumineux en toiture</u>
Ancien hangar CHEREAU	Surface : 75 m ²	Long. : 15 m Larg. : 5 m H. max. : 3 m	Bâtiment de plain-pied Structure et charpente bois Toiture et bardage en bac acier Plancher en béton
Ancien garage	Surf. au sol : 400 m ² Surf. de plancher : 550 m ²	Long. : 20 m Larg. : 20 m H. max. : 6 m	Bâtiment en RDC avec mezzanine Structure bois et métal Bardage et toiture en bac acier Cloisonnements bétons et mezzanine avec plancher béton
Préaux	Surface : 150 m ²	Long. : 30 m Larg. : 5 m H. max. : 3 m	Bâtiment de plain-pied Structure bois et pylône béton Toiture en bac acier et fibrociment Bardages en bac acier Plancher en béton <u>Matériaux amiantés : Plaques en fibre-ciment en toiture</u>



Bâtiment	Surfaces	Dimensions	Structure générale
Ancienne porcherie	Surface : 80 m ²	Long. : 11 m Larg. : 7 m H. max. : 2 m	Bâtiment de plain-pied Structure bois et remplissage parpaings Toiture en panneaux sandwich métallique Plancher en béton
Abri	Surface : 50 m ²	Long. : 2,5 m Larg. : 2,5 m H. max. : 2 m	Bâtiment de plain-pied Toiture en fibrociment Structure et bardage bois Plancher en béton <u>Matériaux amiantés : Plaques en fibre-ciment en toiture</u>

Les photographies ci-après permettent de visualiser les différents bâtiments dans leur environnement.



Vue sur un tas de toiture amiantées au Nord-Est de la propriété CHEREAU (issues du démantèlement de cabanons et gérées par LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL en amont des travaux)



Vue sur la façade Nord de l'ancien logement
MOSNIER



Vue sur une partie de l'ancienne annexe et la
pompe du puits



Vue de l'ancien hangar MOSNIER



Vue dans l'ancienne étable



Vue sur l'ancien hangar CHEREAU



Vue sur l'ancien logement CHEREAU



Vue dans l'ancien garage



Vue sur l'ancienne rétention



Vue sur une partie de l'ancienne porcherie



Vue sur les préaux



Vue sur le stockage sur une des dalle béton



Vue sur le stockage de bois et de bidons



Vue sur l'enclos



Vue sur une partie enherbée à l'Est



Vue sur les étangs



Vue sur un tas de toiture amiantées au Nord-Est de la propriété CHEREAU (issues du démantèlement de cabanons et gérées par LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL en amont des travaux)

Des poteaux bétons ont aussi pu être observés au sol sur les bords de La Loire, à proximité des étangs, hors site.

Les photographies aériennes ci-après permettent d'apprécier une vision d'ensemble sur les différents bâtiments.

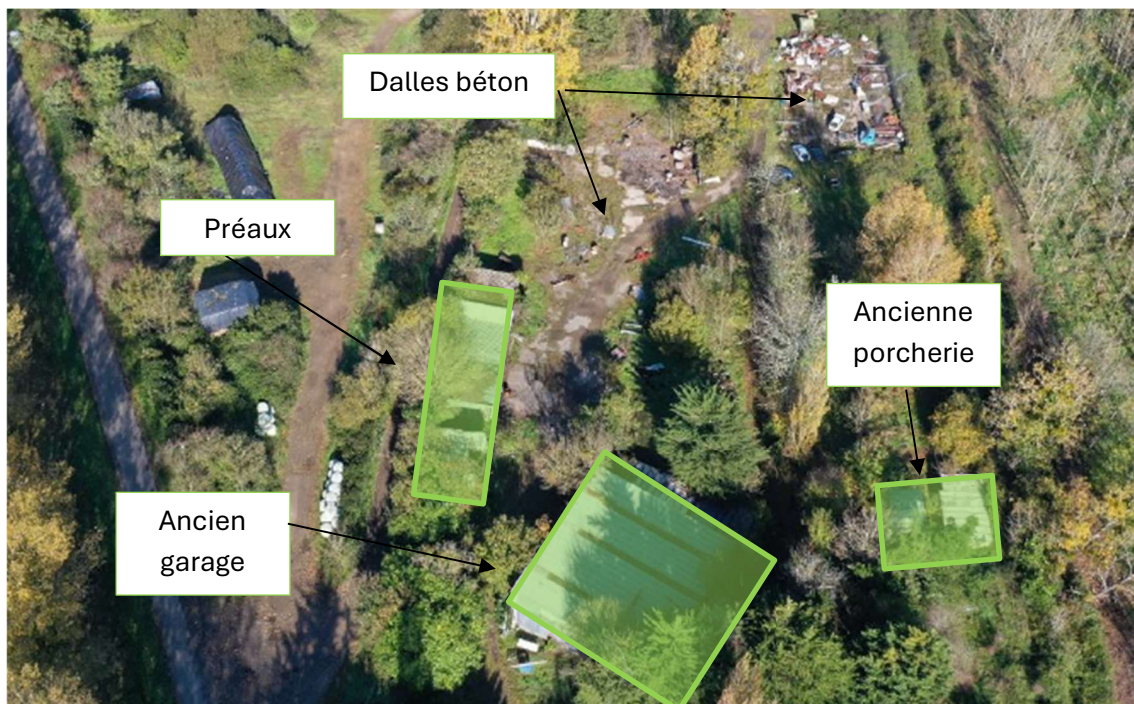


Figure 3 : Ensemble de bâtiments au Sud-Est du site
(source CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES)

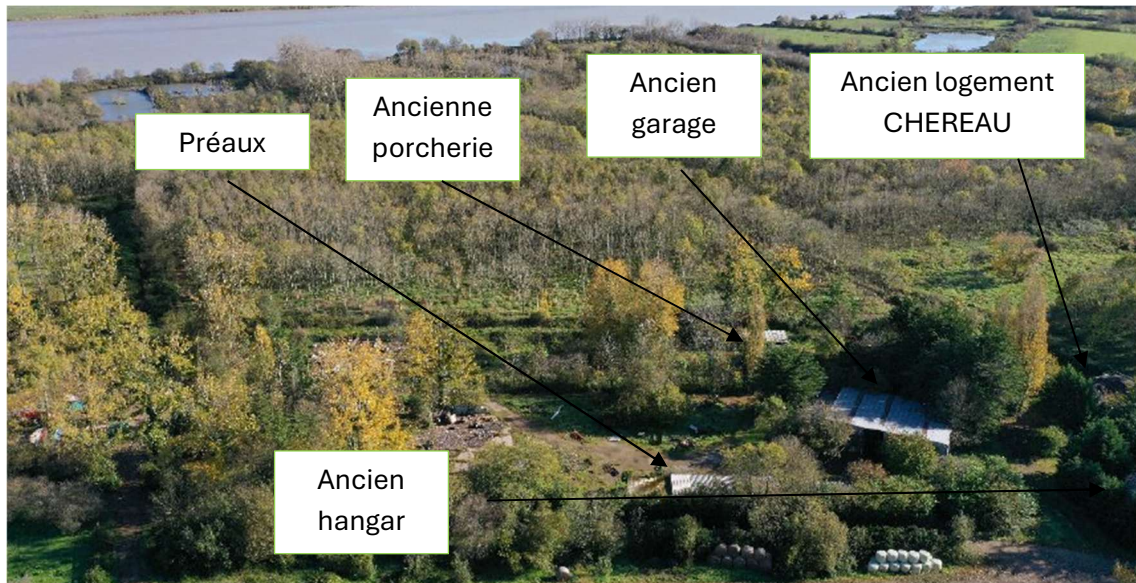


Figure 4 : Ensemble de bâtiments au Sud-Ouest du site et vue sur la Loire
(source CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES)

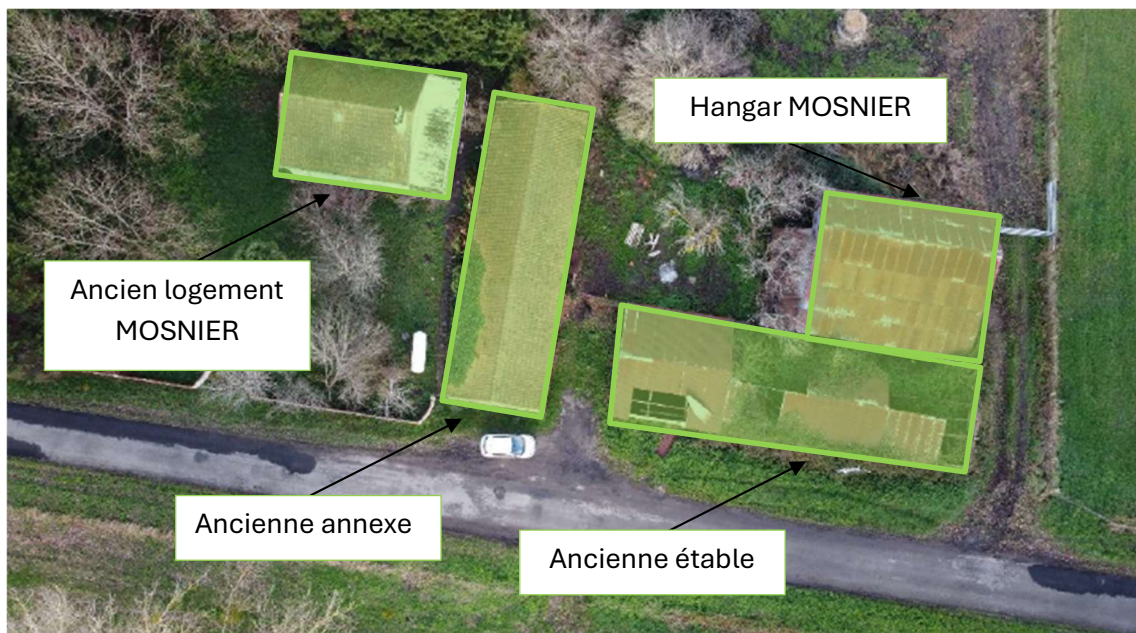


Figure 5 : Ensemble de bâtiments au Nord-Ouest du site (CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES)



4.2. Mise en sécurité du site

Suite à la visite de site du 19 février 2025, cette partie est sans objet.

4.3. Description du voisinage et des activités à proximité

D'après la visite de site (annexe 1) réalisée le 19 février 2025 et les photographies aériennes de *Google Earth*, le voisinage immédiat de la zone étudiée, dans un rayon de 100 m, est essentiellement constitué par (figure 6) :

- Au Nord : des parcelles enherbées (pâturages) et *La Loire* ;
- A l'Est : des parcelles enherbées (pâturages) et des plans d'eau ;
- Au Sud : la route de la Chauffetière et le canal de la Martinière ;
- A l'Ouest : des parcelles enherbées (pâturages).



Légende :

- Limite de site
- Ancienne propriété MOSNIER
- Ancienne propriété CHENEAU
- Puits

Figure 6 : Description de la zone d'étude et du voisinage du site

Echelle : 1/3 000
Format A3
Affaire : SER24517
Date : 11/04/2025



Parc d'Activités de Ragon
26 rue Louis Pasteur
44119 Treillières



5 - Etude de vulnérabilité des milieux (A120)

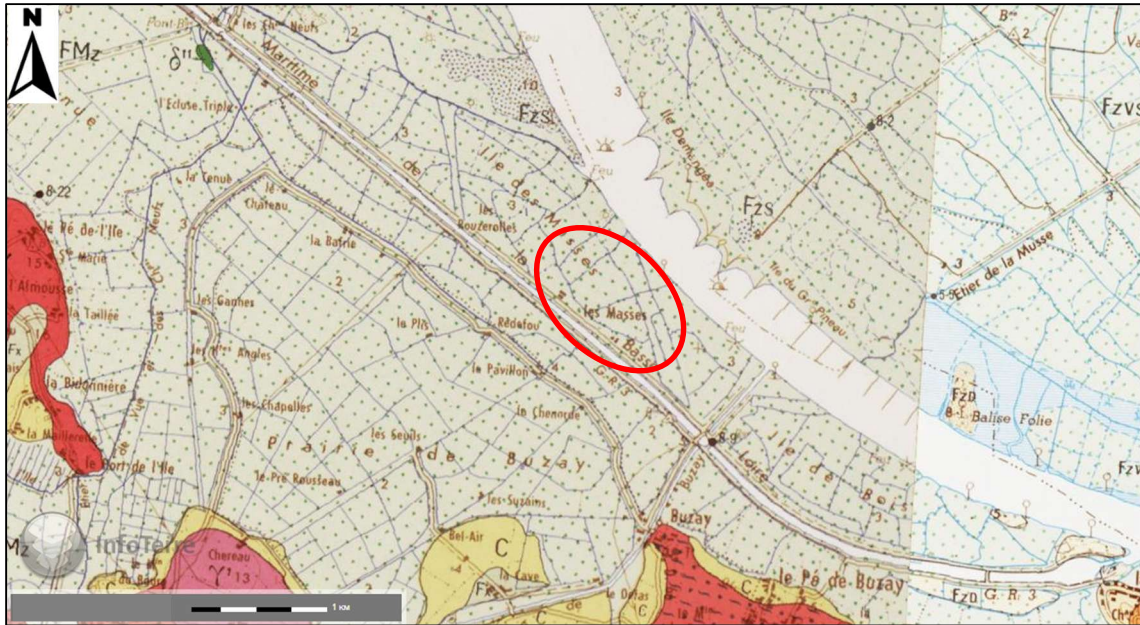
Les sources d'informations consultées pour la réalisation de l'étude de vulnérabilité des milieux sont décrites dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Sources d'informations consultées pour l'étude de vulnérabilité des milieux

Consultation	Information recherchée
www.infoterre.brgm.fr	Géologie, hydrogéologie
www.geoportail.fr	Géographie, hydrologie
www.adeseaufrance.fr	Hydrogéologie
www.infoterre.brgm.fr	
bdlsa.eaufrance.fr/carte	
Agence de l'eau Loire Bretagne	
SIGES Loire Bretagne	
www.infoterre.brgm.fr	Zones naturelles protégées
www.geoportail.fr	
Cartes interactives CARMEN (DREAL)	
ARS (www.atlasante.fr)	Captages AEP recensés dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude
www.georisques.gouv.fr	Classement de la commune de Le Pellerin Risque d'inondation
www.meteofrance.com	Contexte météorologique
www.infoclimat.fr	
www.windfinder.com	
www.meteociel.fr	

5.1. Contexte géologique

La lithologie sous-jacente à la zone d'étude correspond aux alluvions (vases et sables) de l'estuaire de *La Loire* (figure 7).



Légende :



FMz : Alluvions fluvio-marines de l'estuaire de la Loire, vases et sables

Figure 7 : Extrait de la carte géologique du BRGM

D'après le point de référence BSS001MCGP, localisé sur le site, la succession lithologique est la suivante :

- 0 à 0,25 m : terre végétale ;
- 0,25 à 0,5 m : remblais, sable grossier légèrement limoneux ;
- 0,5 à 0,65 m : remblais argileux ;
- 0,65 à 1 m : remblais, sables à graviers et bloc rocheux ;
- 1 à 1,45 m : argile ;
- 1,45 à 1,9 m : sables argileux ;
- 1,9 à 2,23 m : sables grossiers ;
- 2,23 à 2,5 m : argiles ;
- 2,5 à 3 m : sables argileux à gravier ;
- 3 à 4 m : argile à argile sableuse et graviers ;
- 4 à 4,7 m : sable grossier plus ou moins argileux ;
- 4,7 à 8,45 m : sables avec passages argileux ;
- 8,45 à 8,7 m : argiles ;
- 8,7 à 9 m : sables ;
- 9 à 9,55 m : argile légèrement sableuse ;
- 9,55 à 20 m : sables avec passages argileux.



5.2. Contexte hydrogéologique et usages des eaux souterraines

5.2.1. Contexte hydrogéologique

Les deux premières nappes supposées présentes au droit ou à proximité de la zone d'étude sont :

- La nappe alluviale, d'accompagnement de *La Loire* présente dans les premiers mètres de terrain et jusqu'à 15 m de profondeur environ. En relation directe avec *La Loire*, son sens d'écoulement est en relation directe avec le marnage du fleuve ;
- La nappe du socle métamorphique dans le bassin versant de *La Loire* de la *Vienne* (non inclus) à la mer, il s'agit d'une nappe libre de fracture plus ou moins productive en fonction de la localisation des captages et de leur profondeur. Elle est en relation hydrogéologique avec la nappe alluviale superficielle.

Au droit de la zone d'étude, les eaux souterraines (nappe alluviale) sont supposées être présentes dans les premiers mètres du sol.

Leur sens d'écoulement supposé serait influencé par *La Loire*, et le marnage associé.

En raison de la faible profondeur de la première nappe, de sa relation hydraulique avec la nappe du socle et de l'absence de couche imperméable sus-jacente, les eaux souterraines sont considérées vulnérables à une éventuelle pollution provenant de la zone d'étude.

5.2.2. Usages des eaux souterraines

Deux puits ont été retrouvés sur site, mais ils ne sont pas référencés sur les bases de données. Il n'était pas possible de les ouvrir lors de la visite de site.

Un ouvrage est recensé dans un rayon de 1 km autour du site.



**Tableau 4 : Caractéristiques du captage des eaux souterraines dans un rayon de
1 km autour de la zone d'étude**

Référence	Usage	Sensibilité	Localisation approximative par rapport aux limites de la zone d'étude	Position hydraulique théorique*	Profondeur de l'ouvrage (m)	Aquifère supposé	Niveau statique (m)
BSS001GPCT	Puits privé	Forte	700 m au Sud	Dépendant du marnage	6,5	La Loire	0,42

Il existe quatre captages d'eau potable dans un rayon de 5 km autour du site. Il s'agit des captages de La Blonnetais localisés à environ 4,5 km à l'Ouest du site soit en latéral hydraulique supposé. Le site n'est pas localisé dans un périmètre de protection de captage.



5.3. Contexte hydrologique, usages des eaux superficielles et réseau d'eaux pluviales

5.3.1. Contexte hydrologique

Le réseau hydrologique du secteur est constitué essentiellement par :

- *La Loire*, présente en limite Nord de la zone d'étude, en aval hydraulique supposé. Elle s'écoule principalement du Sud-Est vers le Nord-Ouest pour se jeter dans l'Océan Atlantique, mais reste dépendante du marnage ;
- *Le Canal de la Martinière* en limite Sud de la zone d'étude, en amont hydraulique supposé. Il s'écoule du Sud-Est vers le Nord-Ouest pour se jeter dans *La Loire* au Nord-Ouest ;
- L'ancien bras des Petits Ceps, localisé à environ 900 m au Nord-Ouest du site, en latéral hydraulique du site. Il s'écoule vers le *Canal de la Martinière* ;
- Le *bras du Migron*, localisé à environ 550 m au Nord, en aval hydraulique du site.

Au regard de leur proximité et/ou de leur position hydraulique supposée (aval), les eaux superficielles (*La Loire*, *le Canal de la Martinière* et *le Bras du Migron*) sont considérées vulnérables à une pollution éventuelle de la zone d'étude.

La zone d'étude est localisée dans le bassin versant de *La Loire*.

La commune du Pellerin est concernée par le risque d'inondation (arrêté du 31 mars 2014). La zone d'étude n'est toutefois pas incluse dans cet arrêté.

La zone d'étude est incluse sur un territoire à risque important d'inondation (TRI) à risque d'inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau fréquent ou décennal.

5.3.2. Usages des eaux superficielles

Aucune prise d'eaux superficielles pour l'AEP n'est identifiée sur la commune de Le Pellerin ou dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude.

Des activités halieutiques et/ou récréatives sont recensées dans les cours d'eau ou les plans d'eau à proximité de la zone d'étude. Ces activités sont jugées sensibles et vulnérables à une pollution émanant de la zone d'étude.



5.3.3. Réseau d'eaux pluviales

Dans sa configuration actuelle, la zone d'étude étant non recouverte, les eaux pluviales s'infiltrant directement dans les sols.

5.4. Contexte météorologique

Le contexte météorologique de la zone d'étude est décrit dans le tableau suivant. Les données sont issues de la station de Nantes-Bouguenais, localisée à environ 17 km au Sud-Est, sur la période 1991 à 2020.

Tableau 5 : Contexte météorologique

Climat	Hauteur des précipitations annuelles	Direction principale des vents	Températures moyennes min / max	Durée d'ensoleillement annuel
Océanique	819,5 mm	Sud-Ouest	8,3°C / 17,1°C	1 908 h

Le secteur se caractérise par un climat humide et tempéré favorisant le lessivage des sols avec une infiltration notable des eaux de pluie.

5.5. Zones protégées

La zone d'étude est incluse dans les zones protégées suivantes :

- ZNIEFF type II (Vallée de la Loire à l'aval de Nantes) ;
- ZNIEFF de type I (Ile du Massereau, Belle-Ile, Ile Nouvelle, Ile Maréchale, Ile Sardine, Ile du Carnet) ;
- Zone Natura 2000 directive Oiseaux et directive habitats (Estuaire de la Loire).

Plusieurs sites sous responsabilité du Conservatoire du Littoral sont également recensés en limite du site.

En raison de leur présence sur le site, ces zones protégées sont considérées vulnérables à une éventuelle pollution provenant de la zone d'étude.



5.6. Synthèse de la vulnérabilité et de la sensibilité de l'environnement

L'étude de vulnérabilité a mis en évidence :

- Un environnement proche sensible en raison de la présence de parcelles agricoles et de pâturages ;
- Des eaux souterraines vulnérables à une éventuelle pollution provenant de la zone d'étude en raison de la faible profondeur de la nappe mais sans usage sensible recensé en aval hydraulique supposé ;
- Des eaux superficielles vulnérables à une éventuelle pollution provenant de la zone d'étude du fait de leur proximité. Des usages sensibles (pêche et activités récréatives) y sont recensés ;
- La présence de zones protégées (ZNIEFF type I, type II et Natura 2000 – directive Oiseaux et Habitats) vulnérables à une pollution éventuelle provenant de la zone d'étude.



6 - Etude historique, documentaire et mémorielle (A110)

Les sources d'informations consultées pour la réalisation de l'étude historique, documentaire et mémorielle sont décrites dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Sources d'informations consultées pour l'étude historique, documentaire et mémorielle

Consultation	Information recherchée
Base de données de l'inspection des ICPE soumises à autorisation ou enregistrement	Référencement de la zone d'étude
www.georisques.gouv.fr	
Base de données CASIAS	Référencement de la zone d'étude, localisation des sites CASIAS à proximité
www.georisques.gouv.fr	
Base de données ex-BASOL	Référencement de la zone d'étude, localisation des sites faisant l'objet d'information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) à proximité
www.georisques.gouv.fr	
Base de données SIS	Référencement de la zone d'étude, localisation des sites SIS à proximité
www.georisques.gouv.fr	
cartofriches.cerema.fr	Etat des sites CASIAS, ex-BASOL et SIS
remonterletemps.ign.fr	Photographies aériennes historiques
Google Earth	
Google Street View	Vues historiques
Bases de données GALLICA	Bibliothèque numérique Nationale de France (documents d'archives de la zone d'étude)
www.societe.com	Informations économiques et juridiques sur les entreprises
Préfecture	Référencement de la zone d'étude
DREAL	Référencement de la zone d'étude
Archives départementales (Demande de renseignements le 10/01/25)	Documents d'archives de la zone d'étude (Absence de réponse à ce jour)
Mairie de Le Pellerin, service de l'urbanisme (Demande de renseignements le 10/01/25)	Documents d'archives de la zone d'étude
CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES	Historique de la zone d'étude, acte(s) notarié(s)
Population riveraine, employés	Historique de la zone d'étude
Base de données ARIA du BARPI www.aria.developpement-durable.gouv.fr	Incidents sur la commune de Le Pellerin



6.1. Référencement du site et des activités à proximité

6.1.1. Référencement du site

Le site n'est pas soumis au régime des ICPE.

Le site n'est pas référencé dans les bases de données CASIAS, ex-BASOL et SIS.

6.1.2. Référencement des activités à proximité

6.1.2.1. Base de données des ICPE

Aucun site recensé dans la base de données des ICPE n'est localisé dans un rayon de 1 km autour de la zone d'étude.

6.1.2.2. Base de données CASIAS

Aucun site recensé dans la base de données CASIAS n'est localisé dans un rayon de 1 km autour de la zone d'étude.

6.1.2.3. Base de données ex-BASOL

Aucun site recensé dans la base de données ex-BASOL n'est localisé dans un rayon de 1 km autour de la zone d'étude.

6.1.2.4. Base de données SIS

Aucun site recensé dans la base de données SIS n'est localisé dans un rayon de 1 km autour de la zone d'étude.



6.2. Consultation des administrations

A la suite des réponses fournies par les différentes administrations présentées précédemment, les documents transmis ont pu être étudiés. Les informations pertinentes relevées sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 7 : Informations pertinentes obtenues par les administrations

Année	Administration consultée	Sujet	Descriptif
1962	Archives municipales	Arrêté	➤ 26/06/1962 : arrêté accordant un PC à M. SEGUIN Emmanuel et Marcel pour la construction d'un hangar agricole (infrastructure correspondant à l'ancien hangar MOSNIER)
1966		PC	➤ 08/02/1966 : PC n°44-5-23.538 accordé à M. MOSNIER pour la construction d'une habitation ➤ 25/11/1971 : certificat de conformité accordée pour la construction de l'habitation

Dans leur réponse, la préfecture et la DREAL ont indiqué ne pas avoir de site ICPE référencé à l'adresse du site.

Bien que consultés, les archives départementales de Loire Atlantique n'ont pas apporté de réponse à nos demandes à ce jour. De plus, la consultation de leur base de données en ligne ne présentait aucun document relatif au site.

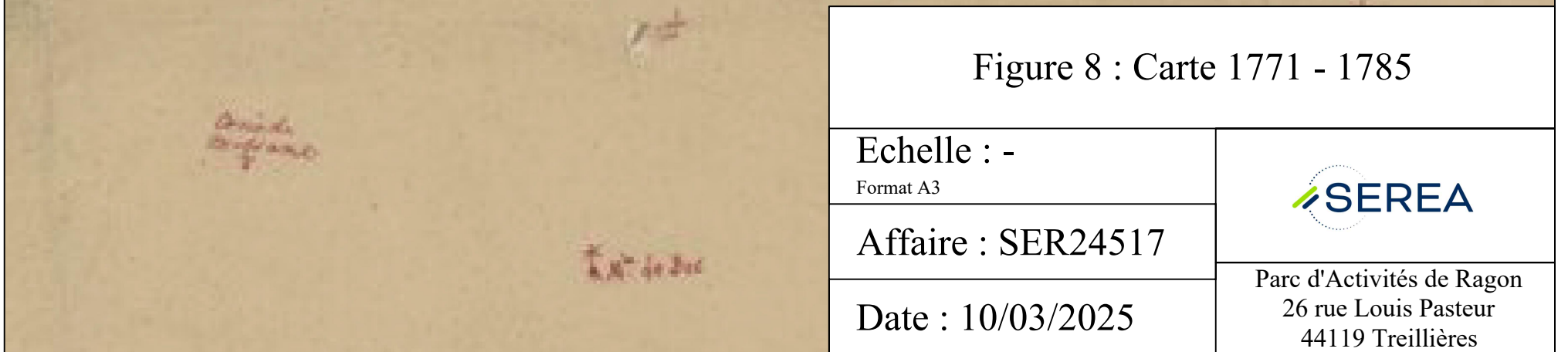
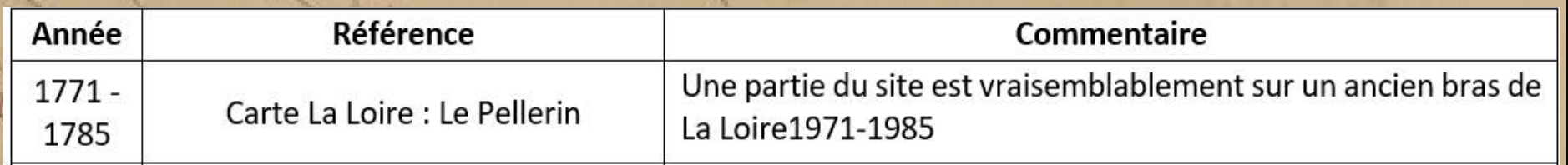
6.3. Analyses des photographies aériennes historiques et cartes

La consultation des photographies aériennes et cartes a permis d'analyser les évolutions majeures du site et de son environnement proche sur une période entre le 1847, 1945 et 2024 (figures 8 à 16). Les évolutions observées sont indiquées dans le tableau suivant. Les clichés les plus pertinents sont présentés en figures 8 à 16.



Tableau 8 : Liste des photographies aériennes retenues

Année	Référence	Commentaire
1771 - 1785	Carte La Loire : Le Pellerin	Une partie du site est vraisemblablement sur un ancien bras de La Loire 1771-1785
1847	Carte de l'Etat-Major	L'emprise CHEREAU se trouve dans un bras de <i>La Loire</i> . Les informations présentes sur cette carte rejoignent celles présentées sur une seconde carte antérieure datant de 1771 à 1785
1945	IGNF_PVA_1-0__1945-07__C0615-0171_1945_FRANCESUD-OUEST5063_0020	L'ensemble du site est constitué de parcelles agricoles, à l'exception d'un bâtiment présent à l'Ouest. Des remblaiements du bras de <i>La Loire</i> ont donc eu lieu
1948	IGNF_PVA_1-0__1948-04-15__C3639-0611_1948_MISSIONBRETAGNE1_0237	Une zone de remaniement est visible au Sud (emprise CHEREAU) Un nouveau bâtiment ainsi que deux hangars sont aussi présents à l'Ouest (emprise MOSNIER), en partie en dehors des limites du site
1968	IGNF_PVA_1-0__1968__C1223-0771_1968_CDP7514_2545	Entre 1958 et 1961, deux hangars sont démolis A l'Ouest du site, une habitation et une annexe sont visibles ainsi qu'un abri pour animaux
1976	IGNF_PVA_1-0__1976-01__C1223-0492_1976_EDFLEPELLERIN_0986	Depuis 1971 puis 1975, une habitation et un hangar sont construits au Sud du site (emprise CHEREAU). Un cabanon est visible au centre Un étang est créé au centre, tandis que deux stockages divers sont visibles au centre et au Sud
1993	IGNF_PVA_1-0__1993-08-17__C93SAA1002_1993_FR4965_0322	Depuis 1983, une dalle béton est présente dans l'emprise CHEREAU, tandis qu'en 1985 un bâtiment de garage est également construit En 1993, deux étangs sont créés au Nord de l'emprise CHEREAU tandis que plusieurs bâtiments, cabanon ou containers sont visibles au centre et au Sud Sur l'emprise MOSNIER, une véranda a été construite en extension de l'habitation, et une cuve aérienne (probablement de gaz) a été installée
2008	IGNF_PVA_1-0__2008-09-22__CP08000262_Fr9127_009-3687_RGB	Depuis 2000, plusieurs plans d'eaux sont visibles sur l'emprise CHEREAU ainsi que la mise en place d'une seconde dalle béton Plusieurs préaux et containers et une porcherie sont mis en place au Sud de l'emprise CHEREAU et un préau est enlevé Plusieurs stockages divers (bois, terre ou de sable, résidus de brulage...) sont visibles, ainsi qu'un stockage indéterminé sur l'emprise MOSNIER. Un enclos est aussi présent au centre
2014	IGNF_PVA_1-0__2014-04-10__CP14000772_14FANANTES10x00028_02416	Un préau est déplacé sur l'emprise CHEREAU, tandis que plusieurs stockages divers sont visibles. Des anciens engins agricoles sont visibles au Sud ainsi que ce qui ressemble à un par à bêtes et un nouvel étang est créé au Nord



Echelle : -

Format A3

Affaire : SER24517

Date : 10/03/2025



Parc d'Activités de Ragon
26 rue Louis Pasteur
44119 Treillières

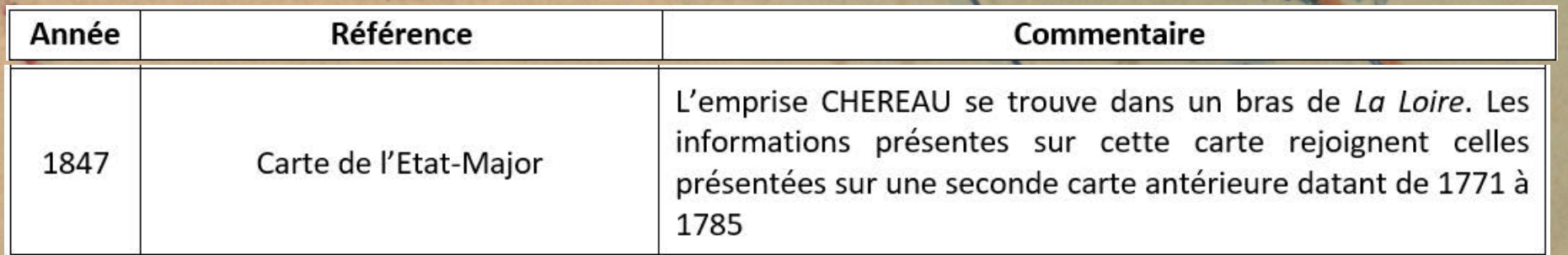


Figure 9 : Carte de l'État-Major de 1847

Echelle : 1/10 000

Format A3

Affaire : SER24517

Date : 27/02/2025



Parc d'Activités de Ragon
26 rue Louis Pasteur
44119 Treillières



Année	Référence	Commentaire
1945	IGNF_PVA_1-0__1945-07__C0615-0171_1945_FRANCESUD-OUEST5063_0020	L'ensemble du site est constitué de parcelles agricoles, à l'exception d'un bâtiment présent à l'Ouest. Des remblaiements du bras de <i>La Loire</i> ont donc eu lieu



Figure 10 : Photographie aérienne de 1945

Echelle : 1/3 000

Format A3

Affaire : SER24517

Date : 17/02/2025



Parc d'Activités de Ragon
26 rue Louis Pasteur
44119 Treillières



Année	Référence	Commentaire
1948	IGNF_PVA_1-0__1948-04-15__C3639-0611_1948_MISSIONBRETAGNE1_0237	Une zone de remaniement est visible au Sud (emprise CHEREAU) Un nouveau bâtiment ainsi que deux hangars sont aussi présents à l'Ouest (emprise MOSNIER), en partie en dehors des limites du site



Figure 11 : Photographie aérienne de 1948

Echelle : 1/3 000

Format A3

Affaire : SER24517

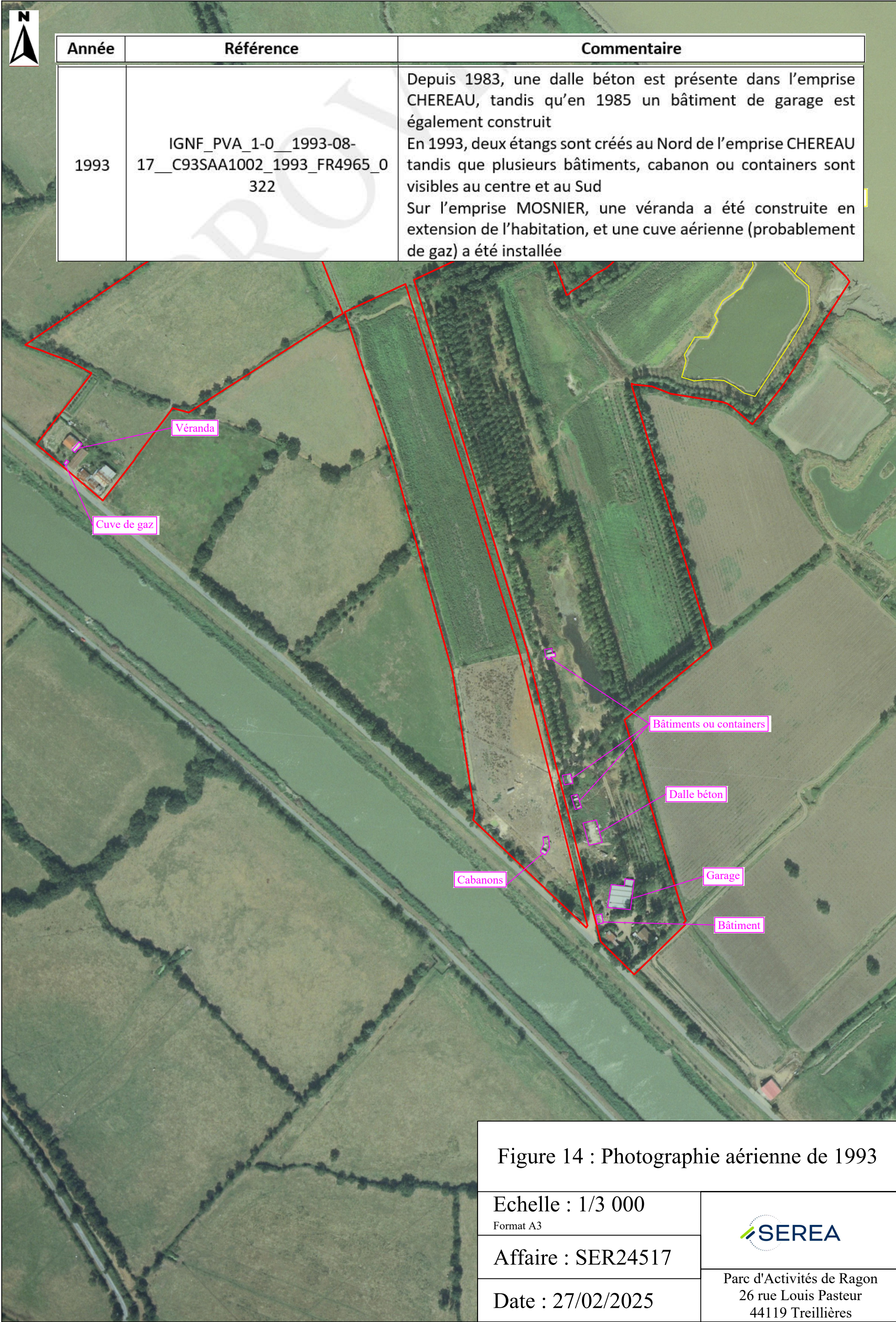
Date : 17/02/2025

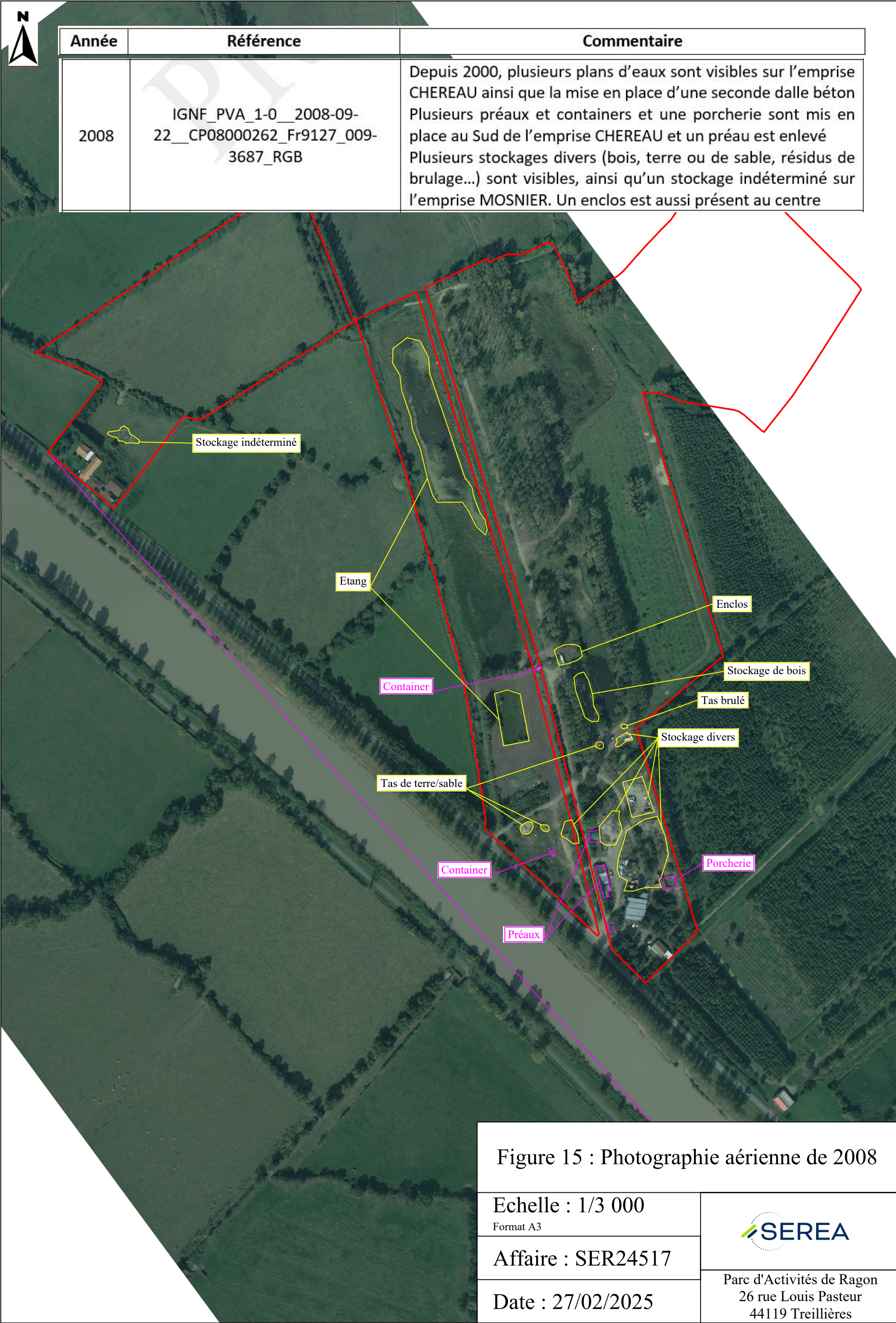


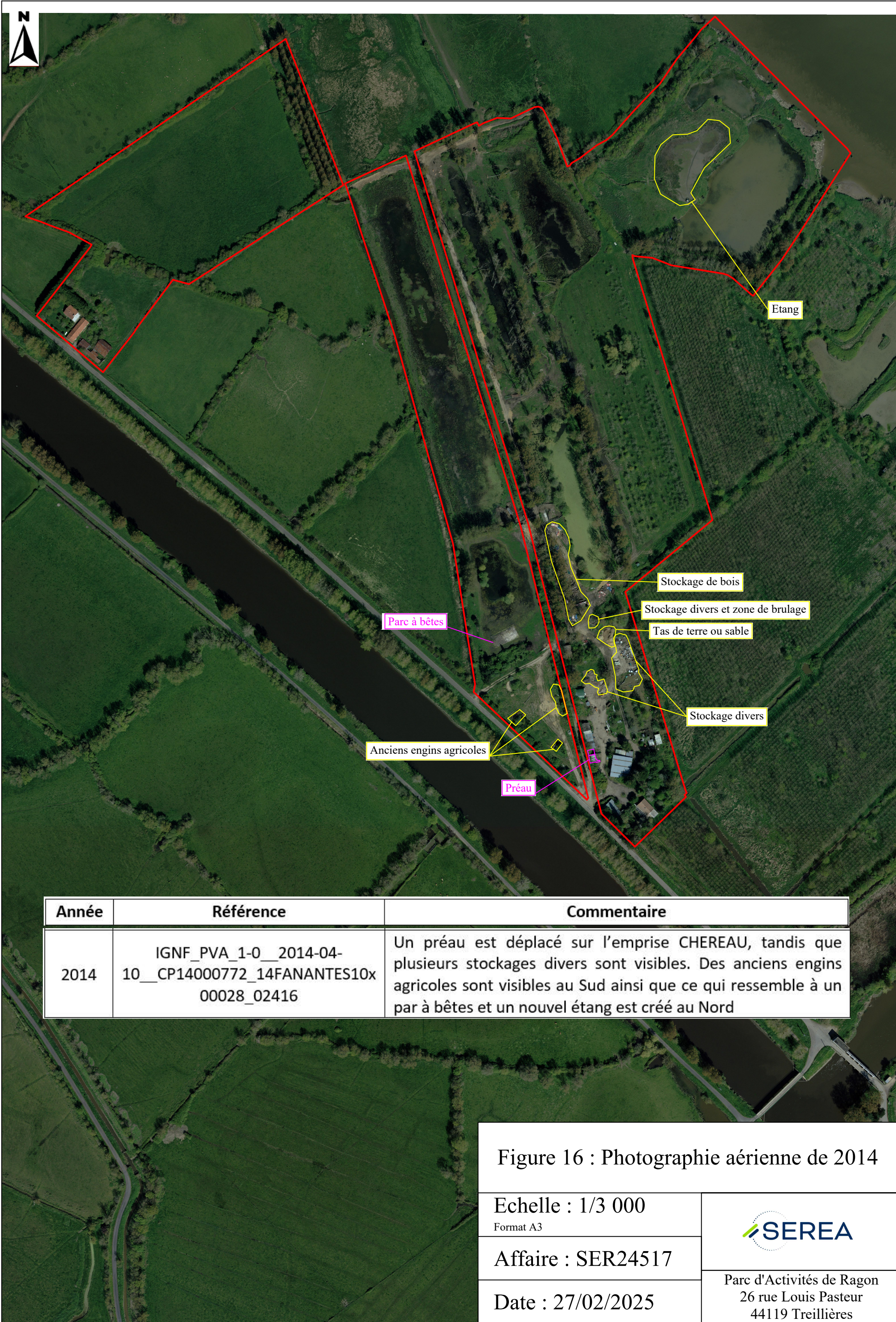
Parc d'Activités de Ragon
26 rue Louis Pasteur
44119 Treillières













6.4. Données transmises par le client

Le CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES nous a transmis les actes de vente des deux groupements de parcelles cadastrales de la section A (annexe 3) :

- N°257, 258, 489, 491 à 493, 540, 557, 729 et 730 au nom de Mme et M. CHEREAU. Les informations pertinentes sont les suivantes :
 - Propriétaires depuis plus de 30 ans ;
 - Le site est actuellement loué à Mme et M. BATTAIS ;
 - Fourniture de diagnostics amiante et termites avant-vente ;
 - Chauffage au GPL/propane/butane.

- N°267, 431, 435 à 437 au nom de la famille MOSNIER. Les informations pertinentes sont les suivantes :
 - Permis de construire n°44-5-23.538 délivré à M. MOSNIER et certificat de conformité présenté en 4.3 ;
 - Fourniture de diagnostics amiante et termites avant-vente ;
 - Chauffage au gaz depuis 2015 et insert bois depuis 2013.

Un négoce de voiture avait lieu sur le site. Cette activité a pu occasionner la présence d'anciennes zone de brûlage.

Le chemin traversant le centre du site est un chemin communal, dont l'accès est possible. Il est notamment emprunté par des chasseurs.



6.4.1. Synthèse des diagnostic amiante avant-vente

Des rapports de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble ont été réalisés au droit du site par la société CONSTADIAG en octobre 2018 pour l'ancien logement CHEREAU et ses extérieurs et en octobre 2022 pour l'ancien logement MOSNIER. Les rapports et les bâtiments concernés sont listés ci-après :

- Rapport n°17/10/180406 du 17/10/2018, portant sur l'ancien logement CHEREAU et ses extérieurs ;
- Rapport n°76266 MOSNIER du 03/10/2018, portant sur l'ancien logement MOSNIER.

Ces rapports ne sont pas suffisants dans le cadre d'un projet de déconstruction et ne peuvent être utilisés pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

Les éléments amiantés relevés dans ces diagnostics et les prescriptions formulées par SEREA en vue des travaux de démolition/désamiantage du site sont synthétisées ci-après, par bâtiment :

Ancien logement CHEREAU et ses extérieurs :

- Matériaux amiantés mis en évidence :
 - Ancien logement : dalle de sol (cuisine, local et chambre) ;
 - Extérieurs de la maison : bardeaux bitumineux (toiture) ;
 - Jardin : Revêtement dur en fibres-ciment, conduit en fibres-ciment, plaques en fibre-ciment (y compris plaques « sous-tuiles ») ;
 - Préaux : plaques en fibre-ciment (y compris plaques « sous-tuiles ») ;
- Matériaux amiantés susceptible de contenir de l'amiante :
 - Ancien hangar CHEREAU : Panneau ;
- Remarques et prescriptions SEREA :
 - Le rapport n'étant pas un rapport avant démolition, de nombreuses réserves restent à lever. Des investigations complémentaires sont à réaliser sur tous les bâtiments, qu'ils aient été visités ou non, y compris les bâtiments extérieurs autour de l'ancien logement (préau, abri...) et les extérieurs (zones de stockages, enrobés...) ;
 - Des sondages destructifs sont à prévoir sur tous les éléments le nécessitant ;
 - Les panneaux présents dans l'ancien hangar CHEREAU devront faire l'objet de prélèvement pour lever l'incertitude sur la présence d'amiante.



Ancien logement MOSNIER :

- Matériaux amiantés mis en évidence : ancien logement : dalle de sol + colle (salon et chambre n°2) ;
- Remarques et prescriptions SEREA :
 - Le rapport n'étant pas un rapport avant démolition, de nombreuses réserves restent à lever. Des investigations complémentaires sont à réaliser sur tous les bâtiments, qu'ils aient été visités ou non, y compris les bâtiments extérieurs autour de l'ancien logement (hangar, annexe...) ;
 - Des sondages destructifs sont à prévoir sur tous les éléments le nécessitant.

Aucun rapport présentant des analyses amiante sur les enrobés du site n'a été transmis à SEREA. Ceux-ci devront donc faire l'objet de prélèvements et d'analyses amiante et HAP avant démolition.

6.4.2. Synthèse des diagnostic termites avant-vente

Des rapports de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment ont été réalisés au droit du site par la société EXODIAGS pour l'ancien logement MOSNIER et par la société EXODIAGS en avril 2024 pour l'ancien logement CHEREAU et ses extérieurs. Les rapports et les bâtiments concernés sont listés ci-après :

- Rapport n° 14/12/222803 du 14/12/2022, portant sur l'ancien logement MOSNIER ses extérieurs ;
- Rapport n° 24/EXO/0834 du 12/04/2024, portant sur l'ancien logement CHEREAU et ses extérieurs.

Il n'a été repéré aucun indice d'infestation de termites sur l'ensemble de tous les bâtiments. Notons toutefois la présence d'infestation par des insectes à larves xylophages, des champignons lignivores, des champignons de pourriture fibreuse et des champignons de pourriture molle.

Le site étant soumis à un arrêté préfectoral pour les zones infestées par les termites, des diagnostics avant démolition complémentaires sont nécessaires, les rapports disponibles n'étant pas des rapports avant démolition et leur validité n'étant que de 6 mois.

Nous préconisons la réalisation de diagnostic parasites au sens large, en vue d'une éventuelle revalorisation des bois issus de la déconstruction.



6.5. Recueil de témoignages

Aucun témoignage n'a pu être recueilli pour la réalisation de cette étude en raison de l'absence de contact.

6.6. Données concernant l'épandage d'effluents et les décharges historiques

Aucune information sur de potentiels épandages sur le site ne nous a été transmise lors de la demande d'informations auprès de la mairie.

Aucune décharge historique n'est recensée au droit du site dans les bases de données consultées (CASIAS, BASOL, Géorisques).

6.7. Incidents répertoriés

D'après la base de données ARIA du BARPI, aucun incident relatif à la zone d'étude n'a été recensé sur la commune.

6.8. Synthèse des études antérieures

A notre connaissance, aucune étude environnementale n'a été réalisée antérieurement sur le site.

6.9. Synthèse de l'historique de la zone d'étude

Les recherches et les analyses documentaires ont permis d'établir la chronologie suivante de l'historique de la zone d'étude :

- Entre le XIX^{ème} et XX^{ème} siècle : remblaiement d'un ancien bras de *La Loire* localisé au droit du site ;
- Depuis au moins 1945 : le site était constitué de parcelles agricoles ;
- Entre 1948 et 2014 : construction progressive des différentes infrastructures du site (habitations, hangars, préaux, ...) ;
- Depuis 2014, aucun changement notable, le site est dans sa configuration actuelle.



7 - Elaboration d'un programme prévisionnel d'investigations (A130)

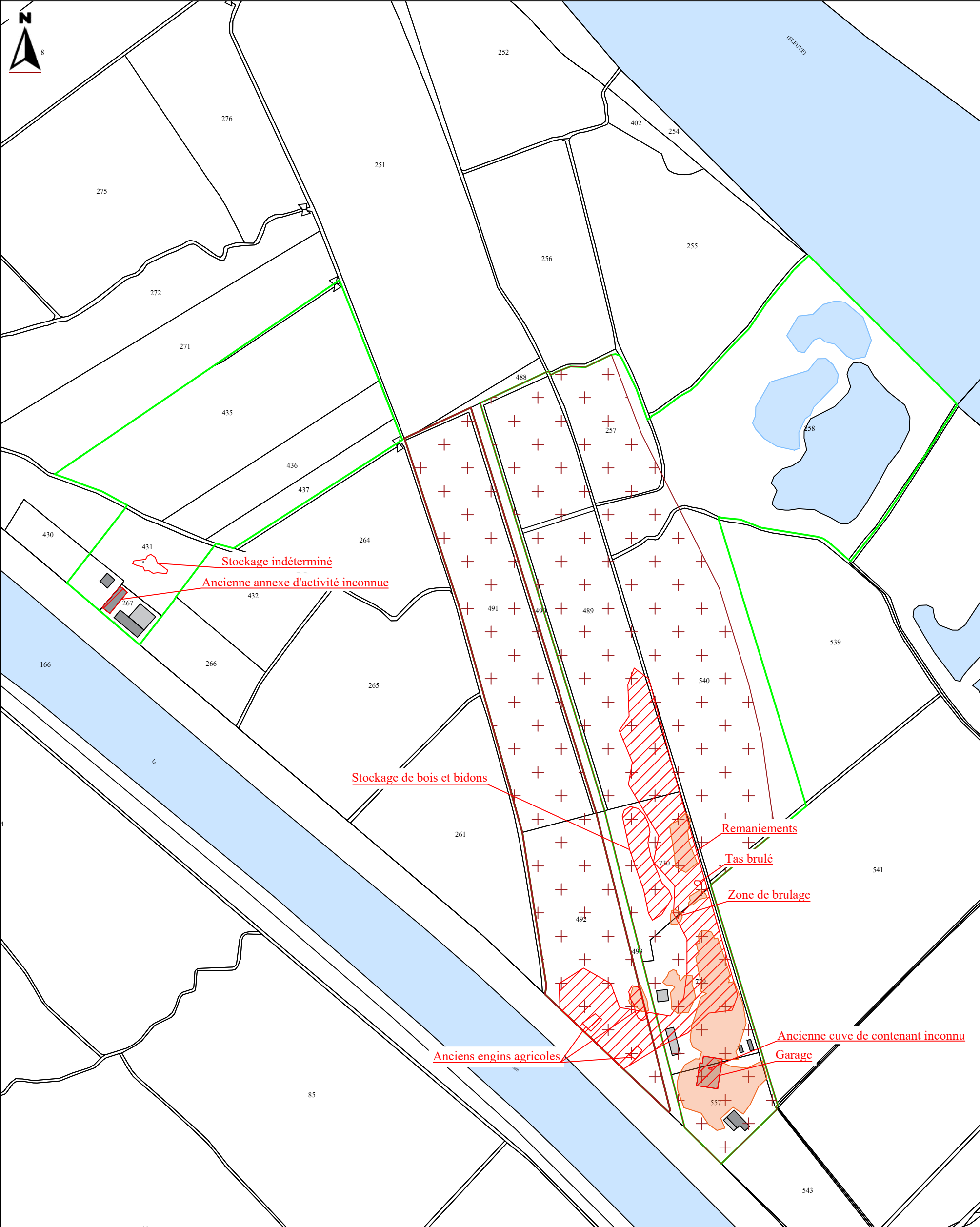
7.1. Identification des sources potentielles de pollution

D'après l'étude historique, documentaire et mémorielle et la visite de site, les sources potentielles de pollution répertoriées sur la zone d'étude sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 9 : Sources potentielles de pollution

Source potentielle de pollution	Propriété	Polluant associé	Source aérienne/enterrée
Remblais de l’ancien bras de <i>La Loire</i>	CHEREAU	Hydrocarbures, métaux, solvants	Enterrée
Remaniements			Aérien
Stockages divers			
Stockages indéterminés	CHEREAU et MOSNIER	Hydrocarbures, métaux, solvants	
Stockage de bois et bidons			
Ancienne annexe avec activité inconnue	MOSNIER		
Ancienne cuve aérienne de contenant et capacité inconnu	CHEREAU	Hydrocarbures, métaux, solvants	
Garage			
Anciens engins agricoles		Hydrocarbures et métaux	
Tas brûlé			
Zone de brulage		Hydrocarbures, métaux, dioxines	

L'ensemble des sources potentielles de pollution de la zone d'étude est présenté sur la figure 17.



Légende :

- Limite de site
- ▨ Source potentielle de pollution
- + Remblais de l'ancien bras de La Loire
- Stockages indéterminés

Figure 17 : Localisation des sources
potentielles de pollution

Echelle : 1/3 000

Format A3

Affaire : SER24517

Date : 06/03/2025



Parc d'Activités de Ragon
26 rue Louis Pasteur
44119 Treillières



7.2. Schéma conceptuel initial

D'après la démarche ministérielle en matière de sites et sols pollués, le schéma conceptuel est l'outil de réflexion primordial concernant les méthodes et les moyens à mettre en œuvre face à une problématique de pollution.

Véritable état des lieux du site considéré, le schéma conceptuel doit permettre de préciser les relations entre :

- Les sources de pollution ;
- Les différents milieux et voies de transfert ;
- Les différents milieux et voies d'exposition ;
- Les enjeux à protéger et les cibles potentielles.

Les données du schéma conceptuel sont présentées dans le tableau suivant, pour un usage futur de type renaturation selon le décret du 19 décembre 2022 relatif à la définition des types d'usages dans la gestion des sites et sols pollués et avec l'aménagement envisagé (usage agricole et accueil ponctuel du public en cas d'évolution du projet).

Toute modification des usages et des dispositions tels qu'ils ont été considérés devra entraîner la mise à jour du schéma conceptuel initial.

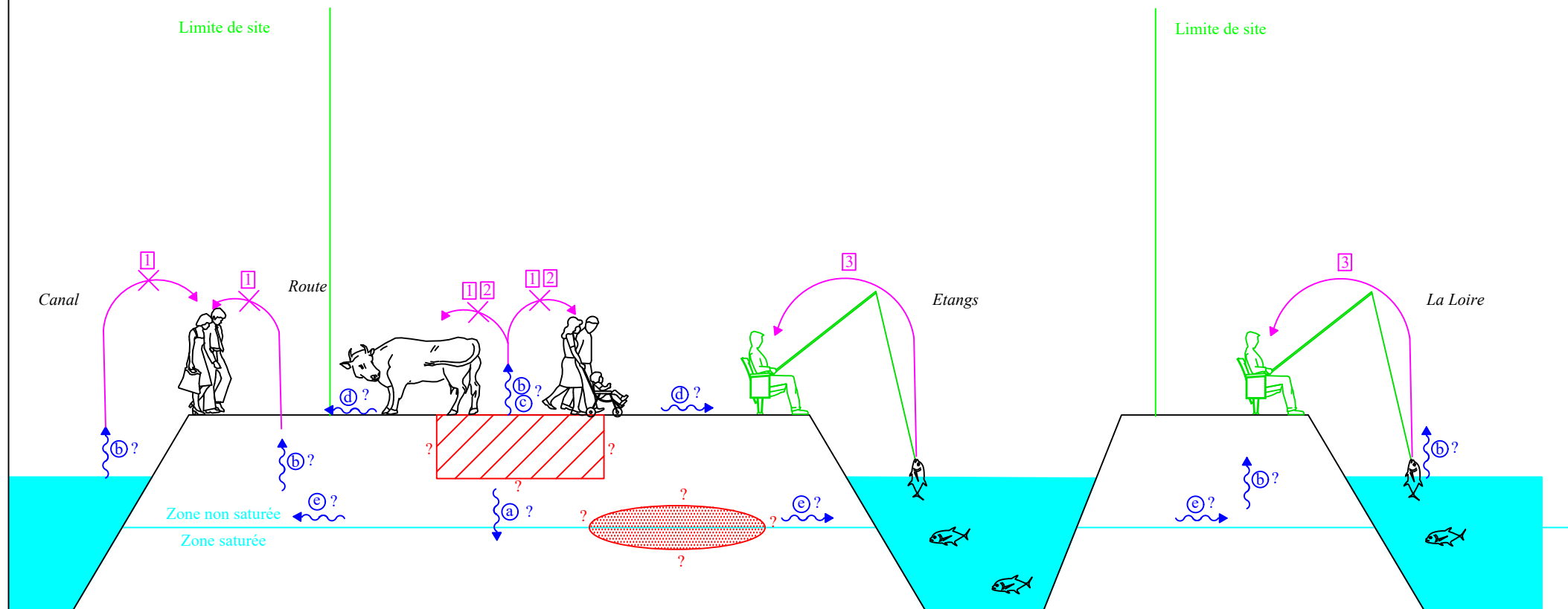


Tableau 10 : Données du schéma conceptuel initial

Source de pollution	Enjeu / cible	Voie de transfert	Voie retenue	Justifications	Voie d'exposition	Risque	Justifications
Hydrocarbures, métaux, solvants dans les sols	Usagers futurs du site <i>Promeneurs</i> <i>Pêcheurs</i> <i>Zones protégées</i>	Dégazage	Potentielle	Dégazage potentiel des sols	Inhalation d'air intérieur	Ecarté	Absence de constructions sur le site après renaturation
		Envol de poussières	Potentielle	Impact potentiel en surface Absence de recouvrement de surface après renaturation	Inhalation d'air extérieur	Ecarté	Dilution dans l'air extérieur Absence d'usagers sur le site
		Contact avec le sol	Potentielle		Ingestion/inhalation de poussières de sols	Ecarté	Dilution dans l'air extérieur Absence d'usagers sur le site
		Contamination des végétaux autoproduits	Non	Absence de potager et de culture après la renaturation du site	Consommation de végétaux autoproduits	Sans objet	
		Perméation dans le réseau AEP	Non	Absence de réseau AEP au droit des sources potentielles de pollution mises en évidence	Consommation d'eau du réseau AEP	Sans objet	
		Infiltration/écoulement vers les eaux souterraines	Potentielle	Impact potentiel dans les sols de surface ou les remblais de l'ancien bras de La Loire Infiltration dans les eaux souterraines Présence des eaux souterraines à faible profondeur	Ingestion/inhalation d'eaux souterraines	Ecarté	Absence d'usage des eaux souterraines
		Ruissellement/écoulement vers les eaux superficielles	Potentielle	Ecoulement des eaux souterraines potentiellement impactées vers les eaux superficielles Présence de plans d'eaux sur le site	Ingestion/inhalation d'eaux superficielles	Ecarté	Absence d'usage des eaux superficielles
		Contamination d'animaux	Potentielle	Présence de plans d'eaux sur le site Pêche possible sur les plans d'eau	Consommation d'animaux	A considérer	Activités halieutiques possible dans les plans d'eau
	Hors site <i>Zones protégées</i>	Dégazage	Potentielle	Présence potentielle de composés volatils dans les eaux souterraines en provenance du site Dégazage potentiel de la nappe	Inhalation d'air intérieur	Ecarté	Absence d'habitations ou de bâtiment en aval hydraulique supposé
					Inhalation d'air extérieur	Ecarté	Présence potentielle de promeneurs Dilution dans l'air extérieur
		Perméation dans le réseau AEP	Non	Absence de canalisations AEP	Consommation d'eau du réseau AEP	Sans objet	
		Infiltration/écoulement vers les eaux souterraines	Potentielle	Impact potentiel dans les eaux souterraines	Ingestion/inhalation d'eaux souterraines	Ecarté	Absence d'usage des eaux souterraines en aval hydraulique supposé
		Contamination des végétaux autoproduits	Non	Absence de potagers à proximité de la zone d'étude	Consommation de végétaux autoproduits	Sans objet	
		Ruissellement/écoulement vers les eaux superficielles	Potentielle	Impact potentiel des eaux souterraines Ecoulement vers le réseau hydrographique à proximité	Ingestion/inhalation d'eaux superficielles	A considérer	Activités récréatives et halieutiques recensées dans les cours d'eau
		Contamination d'animaux	Potentielle	Impact potentiel des eaux souterraines Ecoulement vers le réseau hydrographique à proximité	Consommation d'animaux	A considérer	Activités halieutiques recensées dans les cours d'eau

Remarque : La voie d'exposition par contact cutané n'est pas évoquée dans ce tableau en raison de l'absence de VTR dans la littérature (pas de quantification possible des risques sanitaires).

Usage futur du site : Renaturation



Légende :

Zones sources de pollution

- Sols potentiellement impactés par des hydrocarbures, métaux ou solvants
- Eaux souterraines potentiellement impactés par des hydrocarbures, métaux ou solvants

Voies de transfert

- (a) Infiltration
- (b) Dégazage
- (c) Envol de poussières
- (d) Ruissellement
- (e) Ecoulement

Voies d'exposition

- 1 Inhalation de substances volatiles
- 2 Ingestion/inhalation de poussières
- 3 Consommation de poissons

Cibles



Figure 18 : Schéma conceptuel initial

Echelle : -
Format A4

Affaire : SER24517

Date : 01/04/2025



Parc d'Activités de Ragon
26 rue Louis Pasteur
44119 Treillières



7.3. Programme prévisionnel d'investigations

Le programme d'investigations a été élaboré selon les sources potentielles de pollution répertoriées et les conclusions du schéma conceptuel.

Dans un premier temps, seul le milieu sols est investigué. Les investigations prévisionnelles consistent en la réalisation de 20 sondages au droit ou à proximité des sources potentielles de pollution pré-identifiées.

Les sondages seront réalisés à la foreuse équipée de tarières ou au carottier portatif en raison des contraintes d'accès dans les bâtiments et à la pelle mécanique pour viser les zones de remblais.

Selon les résultats, des investigations sur d'autres milieux pourront être recommandées.

Le programme prévisionnel, avec la précision sur la profondeur des sondages, la source visée et les paramètres à rechercher, est présenté dans le tableau suivant.



Tableau 11 : Programme prévisionnel d'investigations

Sondage	Source potentielle de pollution	Profondeur d'investigation visée (m)	Paramètre à rechercher
S1	Stockage indéterminé	2	Pack ISDI, COHV et 8 métaux sur échantillon brut
S2	Ancienne annexe avec activité inconnue		HC C ₁₀ -C ₄₀ , CAV, HAP, COHV et 8 métaux sur échantillon brut
S3			
S4	Remblais de l'ancien bras de <i>La Loire</i>	3	Pack ISDI, COHV et 8 métaux sur échantillon brut
S5			HC C ₁₀ -C ₄₀ , CAV, HAP, COHV et 8 métaux sur échantillon brut
S6			
S7	Remblais de l'ancien bras de <i>La Loire</i> et remaniements		Pack ISDI, COHV et 8 métaux sur échantillon brut
S8	Remblais de l'ancien bras de <i>La Loire</i>		Pack ISDI, COHV et 8 métaux sur échantillon brut
S9	Remblais de l'ancien bras de <i>La Loire</i> et stockage de bois et de bidons		HC C ₁₀ -C ₄₀ , CAV, HAP, COHV et 8 métaux sur échantillon brut
S10	Remblais de l'ancien bras de <i>La Loire</i> , remaniements et stockages divers		Pack ISDI, COHV et 8 métaux sur échantillon brut
S11	Remblais de l'ancien bras de <i>La Loire</i> , remaniements et tas brûlé		Pack ISDI, COHV et 8 métaux sur échantillon brut, dioxines et furanes
S12	Remblais de l'ancien bras de <i>La Loire</i> , remaniements et stockages divers		Pack ISDI, COHV et 8 métaux sur échantillon brut
S13	Remblais de l'ancien bras de <i>La Loire</i> , remaniements, zone de brulage et stockages divers		Pack ISDI, COHV et 8 métaux sur échantillon brut, dioxines et furanes
S14	Remblais de l'ancien bras de <i>La Loire</i> , remaniements et stockages divers		HC C ₁₀ -C ₄₀ , CAV, HAP, COHV et 8 métaux sur échantillon brut
S15			Pack ISDI, COHV et 8 métaux sur échantillon brut
S16	Remblais de l'ancien bras de <i>La Loire</i> , stockages divers et anciens engins agricoles		HC C ₁₀ -C ₄₀ , CAV, HAP, COHV et 8 métaux sur échantillon brut
S17	Anciens engins agricoles, remaniements et remblais de l'ancien bras de <i>La Loire</i>	2	Pack ISDI, COHV et 8 métaux sur échantillon brut
S18	Remblais de l'ancien bras de <i>La Loire</i> et stockages divers		HC C ₁₀ -C ₄₀ , CAV, HAP, COHV et 8 métaux sur échantillon brut
S19	Garage et ancienne cuve de contenant et capacité inconnu		HC C ₁₀ -C ₄₀ , CAV, HAP, COHV et 8 métaux sur échantillon brut
S20	Garage		Pack ISDI, COHV et 8 métaux sur échantillon brut



Les métaux analysés sur brut sont les suivants :

- Arsenic (As) ;
- Cadmium (Cd) ;
- Chrome (Cr) ;
- Cuivre (Cu) ;
- Mercure (Hg) ;
- Nickel (Ni) ;
- Plomb (Pb) ;
- Zinc (Zn).

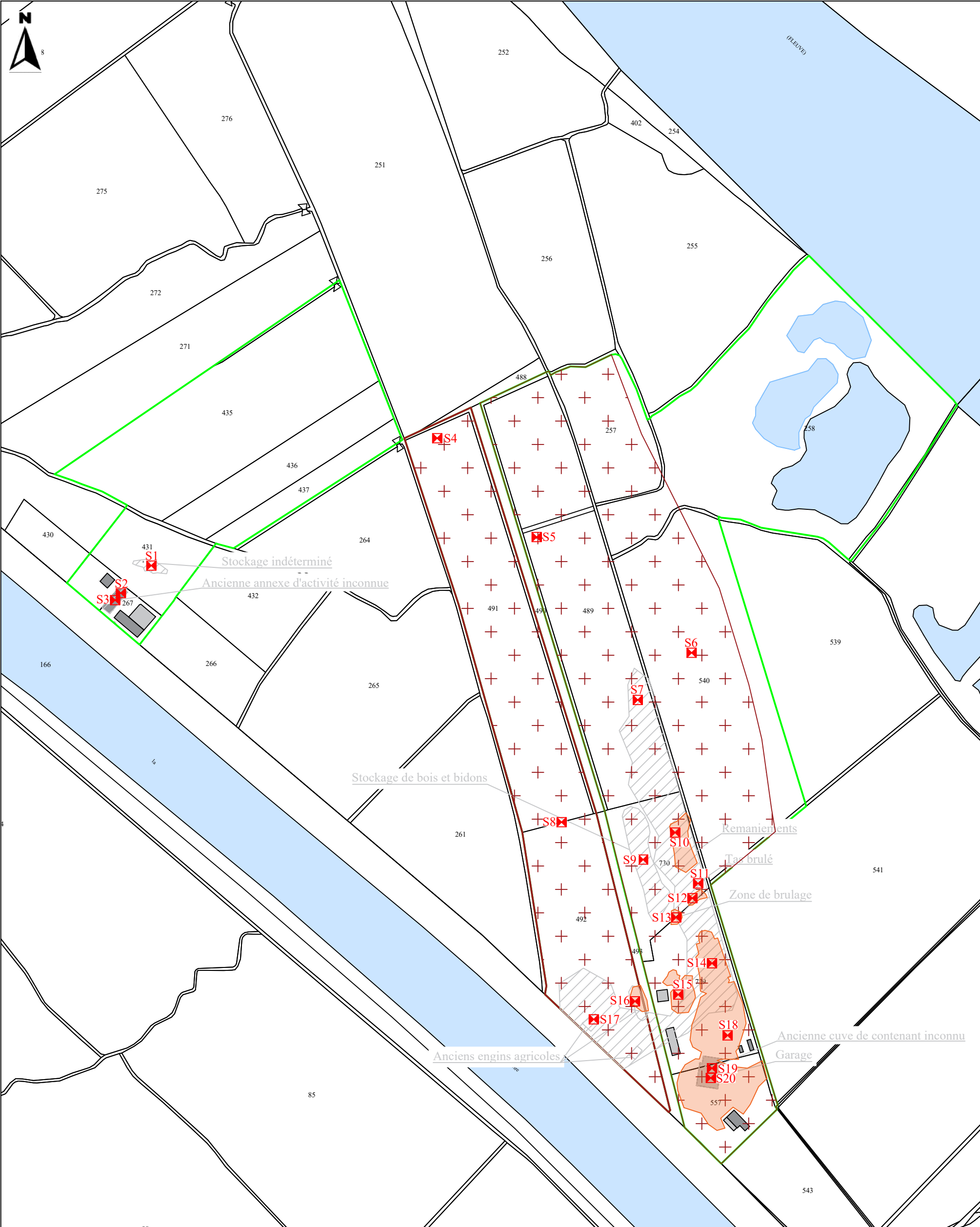
Conformément à l'arrêté du 12 décembre 2014, le pack d'amissibilité en ISDI comprend les analyses suivantes :

- Analyses sur échantillon brut :
 - Hydrocarbures C₁₀-C₄₀ ;
 - BTEX ;
 - HAP ;
 - PCB ;
 - COT ;
- Analyses sur lixiviat, après lixiviation de 24 h :
 - Arsenic, antimoine, baryum, cadmium, chrome, cuivre, mercure, molybdène, nickel, plomb, sélénium, zinc ;
 - Fluorures ;
 - Indice phénol ;
 - COT ;
 - Fraction soluble ;
 - pH ;
 - Chlorures ;
 - Sulfates.

La localisation prévisionnelle des investigations est présentée sur la figure 19.

Les risques suivants seront à prendre en compte dans le cadre des prochaines investigations :

- Risque amiante et HAP enrobé : Oui car enrobé antérieurs à 1997 ;
- Risque amiante dans bâtiment : Oui, présence avérée ;
- Risque pyrotechnique : Non car zone non industrialisée ou urbaine et absence de traces d'impacts sur les photographies aériennes ;
- Risque de co-activité : Oui car présence de prés avec des bovins.



Légende :

- Limite de site
- ▨ Source potentielle de pollution
- + Remblais de l'ancien bras de La Loire
- Stockages divers
- ❑ Sondage

Figure 19 : Localisation prévisionnelle des investigations

Echelle : 1/3 000

Format A3

Affaire : SER24517

Date : 10/03/2025



Parc d'Activités de Ragon
26 rue Louis Pasteur
44119 Treillières



8 - Diagnostic de déconstruction

8.1. Diagnostics amiante

Les rapports amiante disponibles ne sont pas suffisants dans le cadre d'un projet de déconstruction et ne peuvent être utilisés pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

Nous recommandons donc :

- De réaliser des investigations complémentaires sur tous les bâtiments, qu'ils aient été visités ou non, y compris les bâtiments extérieurs autour de l'ancien logement (préau, abri...) et les extérieurs (zones de stockages, enrobés...);
- Des sondages destructifs sont à prévoir sur tous les éléments le nécessitant ;
- Les panneaux présents dans l'ancien hangar CHEREAU devront faire l'objet de prélèvement pour lever l'incertitude sur la présence d'amiante.

Aucun rapport présentant des analyses amiante sur les enrobés du site n'a été transmis à SEREA. Ceux-ci devront donc faire l'objet de prélèvements et d'analyses amiante et HAP avant démolition.

8.2. Diagnostic plomb

Aucun rapport sur la présence de plomb dans les bâtiments n'est disponible.

Nous préconisons la réalisation de diagnostics plomb avant démolition dans le cadre du projet.



8.3. Diagnostic parasitaire

Le site étant soumis à un arrêté préfectoral pour les zones infestées par les termites, des diagnostics avant démolition complémentaires sont nécessaires, les rapports disponibles n'étant pas des rapports avant démolition et leur validité n'étant que de 6 mois.

Nous préconisons la réalisation de diagnostic parasites au sens large, en vue d'une éventuelle revalorisation des bois issus de la déconstruction.

8.4. Accessibilité du site

L'accès au site se fait par la route des masses au Sud et est limité pour les camions, du fait de passage de ponts étroits et probablement limité en capacité portante. Des échanges avec les services gestionnaires de ces routes sont nécessaires.

Le site ne sera pas en activité au cours du chantier. Toutefois, cette zone étant touristique (itinéraire cyclable, parcours estuaire...) une sécurisation des abords est à prévoir.

8.5. Déconnexion ou dévoiement des réseaux

L'ensemble des réseaux du site devront être déconnectés ou déviés par le Maître d'Ouvrage en amont des travaux de démolition et désamiantage.

SEREA se chargera pour le compte du CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES d'établir les demandes de déconnexions auprès des différents concessionnaires de réseaux.

Aucun réseau ne sera conservé dans l'emprise du site. Le dévoiement des réseaux concernés, devra se faire selon un phasage précis en accord avec le Maître d'Ouvrage, afin d'impacter le moins possible l'exploitation.

Au moment de la rédaction de la présente étude, et selon les plans obtenus lors de la réalisation des DT, les concessionnaires suivants sont susceptibles d'être concernés :

➤ **ENEDIS :**

- **MOSNIER :** Un réseau électrique est présent le long de la route et semble être raccordé à l'ancien logement. De plus, un compteur Linky a été identifié, encore en marche (PRM n°14258176459039), dans cet ancien logement. Il sera à déconnecter.

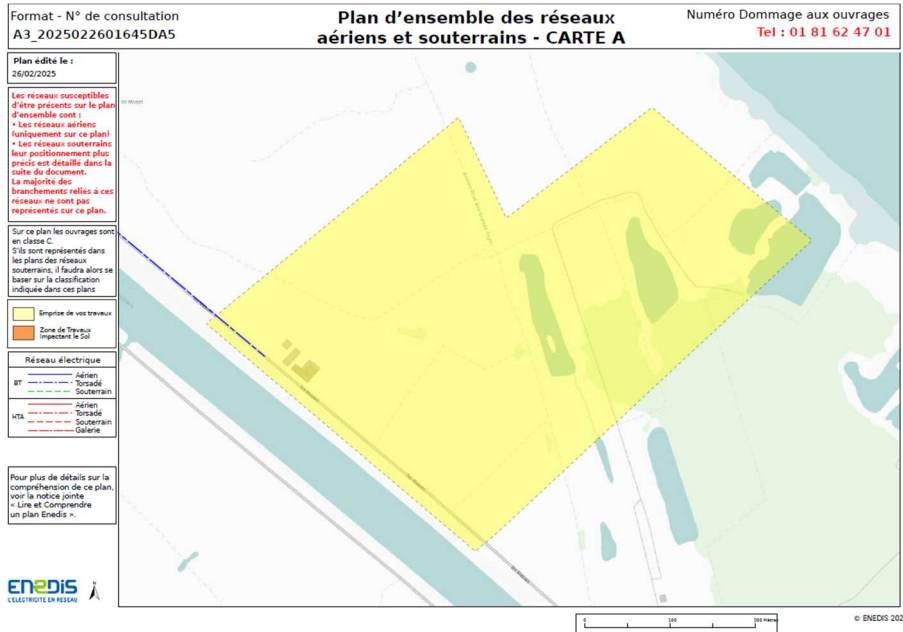


Figure 20 : Extrait de la DT ENEDIS (emprise MOSNIER)

- **CHEREAU :** un réseau électrique est présent le long de la route et semble être raccordé à l'ancien logement. Il sera à déconnecter.

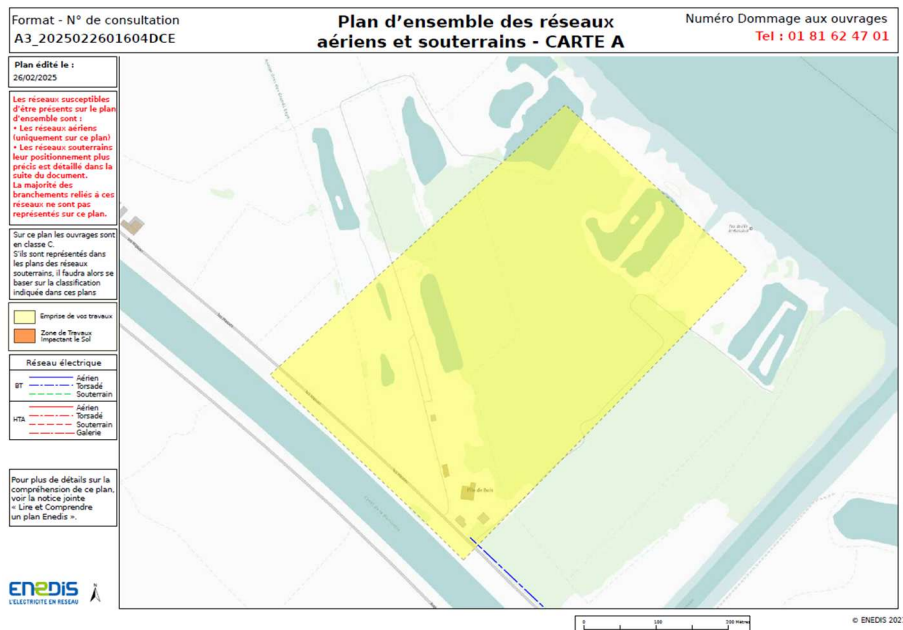


Figure 21 : Extrait de la DT ENEDIS (emprise CHEREAU)

➤ **ORANGE :**

- **MOSNIER :** Un branchement ORANGE est présent le long de la route et semble être raccordé aux anciens bâtiments de cette emprise. Il sera à déconnecter.

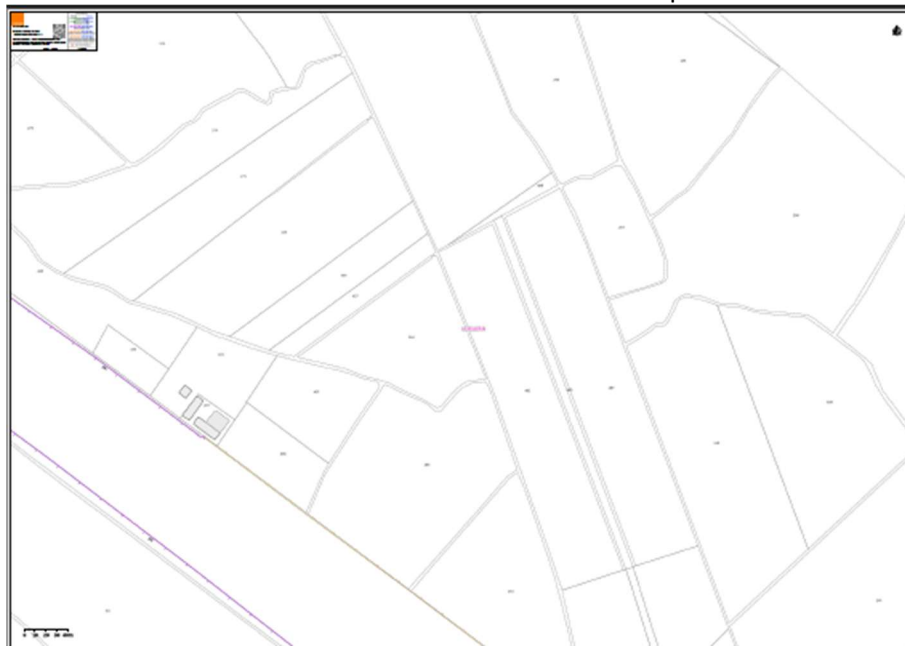


Figure 22 : Extrait de la DT ORANGE (emprise MOSNIER)

- **CHEREAU :** Aucun branchement n'est répertorié pour cette emprise.

- **SAUR :** Le plan reçu par la SAUR fait apparaître une canalisation d'eau souterraine pour la distribution d'eau destinée à la consommation humaine. Cette canalisation présente sur route dessert probablement les 2 habitations.

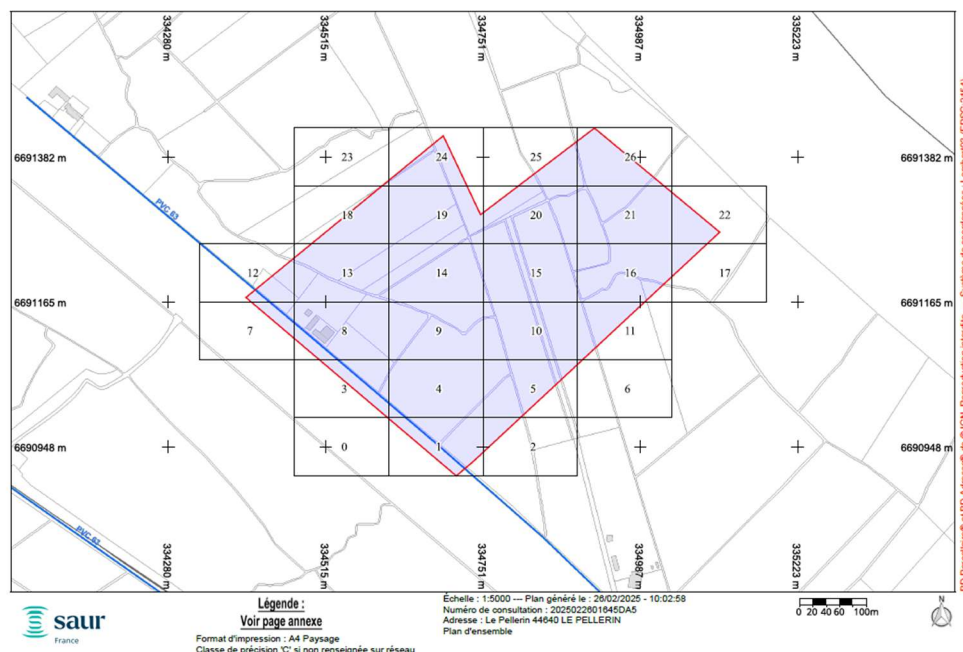


Figure 23 : Extrait de la DT SAUR



8.6. Sécurisation chantier et coactivité

Dans le cadre des travaux, l'entreprise devra délimiter son chantier pour le rendre autonome. Pour ce faire les zones de travaux, stockage et base vie devront être closes et indépendantes, a minima à l'aide de barrières HERAS.

Les zones de circulation devront être balisées et un plan de circulation défini conjointement avec le CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES et la commune notamment vis-à-vis des accès en véhicule lourds.

Lors de la cessation d'activité du site et avant tout travaux de curage / démolition / désamiantage, les occupants du site devront procéder au démontage et au repli de leur matériel. Les stockages et déchets issus de l'activité du site devront être récupérés, conditionnés, et gérés selon la réglementation en vigueur.

8.7. Gestion des végétaux

Le site présente de nombreux arbres, dont certains remarquables. Seuls les arbres gênant pour les travaux (accès, sécurité) sont à élaguer ou abattre. Il sera demandé la conservation d'un maximum d'éléments.

8.8. Pollutions et ouvrages enterrés

Dans le cadre de sa mission, SEREA réalise un diagnostic de pollution des sols et émettra les préconisations associées à l'issue de celui-ci.

Le budget estimatif pour les investigations envisagées au paragraphe est compris entre 10 et 15 k€ HT.

Plusieurs puits sont identifiés sur site. Ceux-ci seront à combler dans les règles de l'art (arrêté du 11 septembre 2003 et norme NF X 10-999) dans le cadre des travaux.



8.9. Démarches réglementaires et études complémentaires

8.9.1. Permis de démolir

Le permis de démolir est une autorisation d'urbanisme. Celui-ci est à obtenir avant la démolition partielle ou totale d'une construction située dans un secteur où ce permis est obligatoire. Lorsque la démolition est liée à un projet de construction ou d'aménagement, la demande peut être faite avec la demande de permis de construire ou d'aménager.

Dans le cas du site objet de la présente étude, où le projet d'aménagement n'est pas forcément connu au moment de la démolition, la demande de permis de démolir sera réalisée de manière indépendante.

SEREA se chargera de compléter le document CERFA n°13405*07 et d'établir les annexes associées, pour le compte du Maître d'Ouvrage, qui le signera. SEREA en assurera le dépôt (par courrier LRAR ou en main propre contre récépissé) au service urbanisme de la ville « Le Pellerin ».

Le délai d'instruction du permis de démolir est généralement de 2 mois.

8.9.2. Relevé géomètre et PV de bornage

Lors de la phase d'étude du projet, SEREA recommande la réalisation d'un relevé topographique du site par un géomètre expert (permettant de localiser précisément l'implantation des ouvrages sur site, ainsi que tous les regards et éléments visibles au sol), couplé à un PV de bornage (afin de connaître l'appartenance des murs et clôtures séparatifs entre le site et les parcelles voisines).

Note : Aucun ouvrage mitoyen n'a été relevé sur le site d'étude.

8.10. Limites des travaux

Au stade AVP les limites suivantes ont été considérées pour les différents lots :

- Diagnostic complémentaires (amiante, plomb, parasites, pollution) à la charge de la Maîtrise d'Ouvrage ;
- Consignations des réseaux avant démolition à la charge de la Maîtrise d'Ouvrage ;
- A ce stade, il est envisagé une démolition totale (y compris dallage et enrobés), avec retrait de l'ensemble des stockages ou déchets du site ;



- De même, aucun travaux de dépollution n'est envisagé à ce stade ;
- Seul nivellement sommaire des zones de travaux et le remblaiement des fosses ou cavités (puits) est envisagé. En cas de réaménagement du site, ces travaux seront à la charge d'un lot VRD ;
- Le retrait des clôtures et des parcelles agricoles n'est pas pris en compte et sera intégré au marché de renaturation.

8.11. Estimation du coût de déconstruction et planning prévisionnel

8.11.1. Hypothèses prises en compte

Afin de réaliser l'estimation du coût des travaux et le planning associé, les hypothèses suivantes ont été prises en compte :

- Travaux de démolition / désamiantage réalisés en une seule phase ;
- Installations et stockage divers sur site démantelées et transférées par le l'ancien exploitant/locataire préalablement aux travaux démolition / désamiantage. Le reste des éléments stockés sont considérés laissés en place et gérés lors des opérations de curage ;
- Arbres présents sur site conservés ;
- Démolition de l'ensemble des bâtiments, dallages et infrastructures ;
- Retrait de l'intégralité des enrobés (considérés non amiantés et sans HAP en teneurs supérieures au seuil des déchets inertes- absence de rapport de diagnostic) ;
- Comblement de 2 puits identifiés sur site ;
- Estimation basée sur les rapports de diagnostics amiante CONSTADIAG listés qui restent à compléter. Au regard de la présence de ces réserves, un aléa amiante est intégré à l'estimation des coûts, correspondant à d'éventuels travaux complémentaires de désamiantage.

Cette estimation ne tient pas compte de l'inflation liée à l'évolution de l'ensemble des coûts de travaux après la date d'émission de la présente étude. Une incertitude de $\pm 10\%$ relative au montant total présenté est également à prendre en compte.



9 - Synthèse technique et recommandations

9.1. Synthèse technique

Dans le cadre la renaturation de l'Estuaire de La Loire, le CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES a mandaté SEREA afin de réaliser un diagnostic de pollution et de déconstruction en vue de la désartificialisation du site.

La visite de site a été réalisée le 19 février 2025. Elle a permis de mettre en évidence les infrastructures suivantes sur :

- L'ancienne propriété de Mme et M. MOSNIER (parcelles 267, 431, 435 à 437) à l'Ouest du site :
 - Sources potentielles de pollution : ancienne annexe ;
 - Amiante : Présence de plaques ondulées en fibrociment en toiture des hangars et en stock. Risque dans les logements (dalles de sol, faïences...) ;
- L'ancienne propriété de Mme et M. CHEREAU (parcelles 257, 258, 489, 491 à 493, 540, 557, 729 et 730) :
 - Sources potentielles de pollution : ancien garage avec une rétention ayant accueilli une cuve de contenant et capacité inconnue, deux dalles béton extérieures avec de stockage divers, zone de stockage de conduites, stockage de Bois et de bidons au centre, zone de brulage, ancien camion et un container au Sud-Ouest ;
 - Amiante : Risque dans les logements (dalles de sol, faïences, conduit dans les combles...).

Le voisinage immédiat de la zone d'étude est essentiellement constitué par *La Loire*, le *Canal de la Martinière* et des parcelles enherbées (pâturages).

L'étude de vulnérabilité a mis en évidence les milieux vulnérables et les usages sensibles suivants :

- Un environnement proche sensible (parcelles agricoles et de pâturages) ;
- Des eaux souterraines vulnérables mais sans usage sensible recensé en aval hydraulique supposé ;
- Des eaux superficielles vulnérables et des usages sensibles (pêche et activités récréatives) ;
- Des zones protégées au droit du site.



Les recherches et les analyses documentaires ont permis d'établir la chronologie suivante de l'historique de la zone d'étude :

- Entre le 19^e et 20^e siècle : remblaiement d'un ancien bras de La Loire localisé au droit du site ;
- Depuis au moins 1945 : le site était constitué de parcelles agricoles ;
- Entre 1948 et 2014 : construction progressive des différentes infrastructures du site (habitations, hangars, préaux, ...).

Les sources potentielles de pollution mises en évidence sont les suivantes :

- Des remblais de l'ancien bras de La Loire ;
- Des remaniements ;
- Des stockages divers ;
- De stockages indéterminés ;
- Un stockage de bois et bidons ;
- Une ancienne annexe avec activité inconnue ;
- Une ancienne cuve aérienne de contenant et capacité inconnu ;
- Un garage ;
- Des anciens engins agricoles ;
- Une zone de brulage.

Le schéma conceptuel initial a été établi pour un usage futur de type renaturation selon le décret du 19 décembre 2022 relatif à la définition des types d'usages dans la gestion des sites et sols pollués et avec l'aménagement envisagé (usage agricole et accueil du public en cas d'évolution du projet).

Il met en évidence un potentiel risque :

- Au droit du site et hors site par consommation d'animaux (poissons) au droit des plans d'eau du site et des cours d'eau à proximité ;
- Hors du site par ingestion/inhalation d'eaux superficielles au droit des cours d'eau.



Le programme d'investigations que nous proposons consiste à la réalisation de :

- 7 sondages à 2 m de profondeur ;
- 13 sondages à 3 m de profondeur.

Le programme d'analyse que nous proposons porte sur la recherche des paramètres suivants :

- Pack ISDI : 12 analyses ;
- Hydrocarbures C₁₀-C₄₀ : 9 analyses
- CAV : 8 analyses ;
- HAP : 8 analyses ;
- COHV : 19 analyses ;
- 8 métaux sur échantillon brut : 20 analyses
- Dioxines et furanes : 2 analyses.

Le diagnostic de déconstruction met en évidence :

- La présence d'éléments amiantés au droit des bâtiments de la zone d'étude (dalles de sol, conduits, toiture...) ;
- La nécessité d'anticiper les déconnexions du site et la réalisation du permis de démolir ;
- L'importance d'anticiper l'organisation du chantier (accès au chantier, sécurisation...).

9.2. Recommandations

Dans le cadre des travaux de démolition, il est impératif, dans un premier temps de réaliser des diagnostics avant démolition (amiante, plomb, termites et PEMD), déposer un permis de démolir et engager les déconnexions du site. Ces éléments permettront de préciser le budget de travaux et le planning associé.

Concernant les sources potentielles de pollution mises en évidence, nous recommandons de réaliser vingt sondages suivants le plan prévisionnel des investigations présenté dans le présent rapport, en suivant les profondeurs et analyses déterminées.



10 - Discussion des limites et incertitudes

■ VISITE DE SITE (A100)

La visite de site a été réalisée selon les accès fournis à SEREA par le client. Les informations non communiquées par le client lors de la visite de site constituent une limite de prestation non imputable à notre société.

■ ETUDE HISTORIQUE, DOCUMENTAIRE ET MEMORIELLE (A110)

L'étude historique, documentaire et mémorielle réalisée dans le cadre de cette étude est aussi exhaustive que possible, dans les limites des témoignages des personnes rencontrées, des documents consultés et disponibles. La responsabilité de SEREA ne saurait être engagée si ces informations sont incomplètes ou erronées.

Les archives départementales, bien que consultés en amont et relancés, n'ont pas eu le temps de traiter notre demande de renseignements. Il est donc possible que des informations disponibles dans ces organismes soient communiquées ultérieurement.

La nature des activités observées sur les photographies aériennes historiques est supposée en l'absence de confirmation par des données issues d'autres sources d'informations.

Les informations collectées auprès des administrations et des différentes bases de données consultées sont concordantes.

■ ETUDE DE VULNERABILITE DES MILIEUX (A120)

L'étude de vulnérabilité des milieux réalisée dans le cadre de cette étude est aussi exhaustive que possible, dans les limites des documents consultés et disponibles. La responsabilité de SEREA ne saurait être engagée si ces informations sont incomplètes ou erronées.



■ AUTRES LIMITES DE PRESTATION

Dans le cadre d'investigations sur le sous-sol, les autres limites de prestation non imputables à notre société, sont les suivantes :

- Accessibilité et infrastructures en place : encombrement du site, végétation dense ;
- Site en activité susceptible d'interférer avec les interventions ;
- Informations non communiquées par le client au démarrage et en cours de travaux ;
- Evènements ultérieurs à la visite réalisée sur le site ;
- Toutes prestations ou aménagements rendus nécessaires du fait de contraintes locales non connues au stade de l'émission de l'offre.

Les investigations ne peuvent donner qu'une vision discontinue et ponctuelle de la qualité des milieux et de leur évolution.

La méthodologie relative aux sites et sols pollués étant itérative, les premières investigations porteront sur les sols. Selon les résultats, il peut être recommandé d'investiguer d'autres milieux.

De plus, cette étude a été réalisée en s'appuyant sur les connaissances que SEREA a pu collecter, selon la législation environnementale en vigueur et la méthodologie nationale applicable en matière de sites et sols pollués, à la date de rédaction du présent document.

Utilisation du présent document :

Ce rapport ainsi que ses figures et ses annexes forment un ensemble indissociable. Aussi, SEREA se dégage de toute responsabilité en cas de communication ou copie partielle de ce document ou en cas d'autre interprétation que celle énoncée.

ANNEXES

Annexe 1 : Compte-rendu de la visite de site (2 pages)



Compte-rendu de visite de site

N° d'affaire : SER24517

Client : CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

Intitulé : AVP pollution et démolition

Adresse du site :
Route de la Chauffetière
Lieu-dit Percée de Buzay/Ancien bras des Grand Ceps –
44640 LE PELLERIN

Date de la visite : 19/02/25
Visite réalisée par : F. MATTON et
J. MENNESSIER

Interlocuteur
Nom : François GUIBERT
Tel : 06 4877 87 88
Mail : contact@agpu.org

Propriétaire du site : CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

Exploitant du site : location d'une partie du site à M. BATAIS

Contexte de la visite de site																																	
Contexte de la demande : ☐ Cession / acquisition de site ☐ Cessation d'activité ☐ Pollution accidentelle ☐ Audit interne ☒ Autre : Renaturation		Objet de la demande : Etudes avant-projet de pollution et démolition en vue de la renaturation du site																															
		Contexte réglementaire : ICPE ☐ Oui ☒ Non ☐ Déclaration ☐ Enregistrement ☐ Autorisation IED ☐ Oui ☒ Non ☐ Autre :																															
Informations pratiques																																	
Horaires d'ouverture du site : -		Plan du site ? Plan des réseaux ? ☐ Oui ☐ Oui ☒ Non ☒ Non																															
Superficie du site : environ 20 ha		Accès au site : ☐ Libre ☒ Clôturé, pas besoin de clés ☐ Clôturé, besoin de clés :																															
Informations sur le site																																	
Activité(s) du site :		Études ou travaux antérieurs : Aucune																															
<table border="1"><thead><tr><th></th><th>Actuelle</th><th>Passée</th></tr></thead><tbody><tr><td>Station-service</td><td>☐</td><td>☐</td></tr><tr><td>Garage agricole</td><td>☐</td><td>☒</td></tr><tr><td>Commerces</td><td>☐</td><td>☐</td></tr><tr><td>Dépôt pétrolier</td><td>☐</td><td>☐</td></tr><tr><td>Site industriel</td><td>☐</td><td>☐</td></tr><tr><td>Décharge</td><td>☐</td><td>☐</td></tr><tr><td>Friche industrielle</td><td>☐</td><td>☐</td></tr><tr><td>Agricole</td><td>☒</td><td>☒</td></tr><tr><td>Autre :</td><td>☐</td><td>☐</td></tr></tbody></table>			Actuelle	Passée	Station-service	☐	☐	Garage agricole	☐	☒	Commerces	☐	☐	Dépôt pétrolier	☐	☐	Site industriel	☐	☐	Décharge	☐	☐	Friche industrielle	☐	☐	Agricole	☒	☒	Autre :	☐	☐	Documents administratifs : Actes de vente	
	Actuelle	Passée																															
Station-service	☐	☐																															
Garage agricole	☐	☒																															
Commerces	☐	☐																															
Dépôt pétrolier	☐	☐																															
Site industriel	☐	☐																															
Décharge	☐	☐																															
Friche industrielle	☐	☐																															
Agricole	☒	☒																															
Autre :	☐	☐																															
		Eléments caractéristiques : ☐ Remblais d'origine diverse ☐ Topographie particulière :																															
		Incidents ? ☒ Inconnu ☐ Non ☐ Oui, nb : Type :																															
		Présence de piézomètres ? ☒ Non ☐ Oui, nb :																															
		Présence de puits ? ☐ Non ☒ Oui, nb : 2 puits																															
Population et présence :		Station d'épuration interne ?																															
<table border="1"><thead><tr><th></th><th>Aucune présence</th><th>Occasionnelle</th><th>Permanente</th></tr></thead><tbody><tr><td>Travailleurs</td><td>☐</td><td>☐</td><td>☒</td></tr><tr><td>Adultes</td><td>☐</td><td>☒</td><td>☐</td></tr></tbody></table>			Aucune présence	Occasionnelle	Permanente	Travailleurs	☐	☐	☒	Adultes	☐	☒	☐	☐ Oui ☒ Non Si non, raccordement eaux usées : de la commune																			
	Aucune présence	Occasionnelle	Permanente																														
Travailleurs	☐	☐	☒																														
Adultes	☐	☒	☐																														

Environnement autour du site (rayon d'environ 50 m)

Présence plan d'eau : Sur site ? ☐ Non ☒ Oui, nb : A proximité du site ? ☐ Non ☒ Oui, nb : 1 Réseau hydrographique : Sur site ? ☒ Non ☐ Oui, nb : A proximité du site ? ☐ Non ☒ Oui, nb : 2	Type d'activités : ☐ Industriel ☐ Habitat ☐ Potager ☐ Commercial ☐ Sensible : ☒ Agricole / Forestier ☐ Autre : Population et présence : <table border="0"> <tr> <td></td> <td>Aucune présence</td> <td>Occasionnelle</td> <td>Permanente</td> </tr> <tr> <td>Travailleurs</td> <td>☒</td> <td>☐</td> <td>☐</td> </tr> <tr> <td>Adultes</td> <td>☒</td> <td>☐</td> <td>☐</td> </tr> </table>		Aucune présence	Occasionnelle	Permanente	Travailleurs	☒	☐	☐	Adultes	☒	☐	☐
	Aucune présence	Occasionnelle	Permanente										
Travailleurs	☒	☐	☐										
Adultes	☒	☐	☐										

Infrastructure(s) / stockage(s) ancien(s) / existant(s) :

Nom / Réf.	Ancien / Actuel Date d'installation?	Aérien / Enterré Rétention? / Double peau?	Capacité (m³)	Type et état des sols à prox.	Type de produits stockés Déchets identifiés
Cuve / Fosse					
Ancienne cuve évacuée	Ancienne	Aérienne	Inconnue	Rétention bétons, propre	Inconnue
Stockage / dépôt / fûts					
Stockage de bois et bidons	Actuel	Aérien	-	Terre végétale	Bois et bidons de contenant inconnu
Zone de brulage			-		Ferraille, bois
Dalles béton avec stockage divers			-	Béton	Fibrociment, ferrailles, bâches, pneus, béton, conduites ciment, plastique, corde, ...
Stockage de conduits en ciment			-	Terre végétale	Conduites ciment
Ancien camion et container			-		Ferraille

Type de revêtement/recouvrement : enrobé, bétons, remblais, terre végétale

Qualité du revêtement/recouvrement (bon/moyen/mauvais) :

Si enrobé, amianté ? / date de mise en place ? enrobé antérieur à 1997, potentiellement amianté

Schéma : Cf. figures du rapport.

Autres commentaires : Aucune

Action à mener : Suite à la visite de site du 19 février 2025, cette partie est sans objet.

Annexe 2 : Déclaration de Travaux (DT) (114 pages)



Réf. travaux **SER24517/1**



Le Pellerin
44640 LE PELLERIN



Créé le **26/02/2025**
Débute le **01/03/2025**
Durée : **180 jours**

Exploitants

ENEDIS-DRPDL-PAYS DE LA LOIRE

CHEZ PROTYS P0100, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE



CONCERNÉ

📞 0228000450

📞 0181624701

📞 0181624701

@ 6027635.ENEDIS@demat.protys.fr

DT 448084567

Envoyé le 26/02/2025



Réponse 448176933

Reçu le 27/02/2025

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : EL. Recommandations : Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise des travaux déclarés. Nom du contact : HERBERT Florian.

Nantes Métropole - Piot Alexandre

Eclair Pub Pôle Sud Ouest, 2 rue Galilée 44340 BOUGUENNAIS France



NON CONCERNÉ

📞 0228001600

📞 0240995600

📞 0228001600

@ DICT-SUD_OUEST@nantesmetropole.fr

DT 448084572

Envoyé le 26/02/2025



Réponse 448292690

Reçu le 27/02/2025

NON CONCERNÉ

Pas d'ouvrage. Nom du contact : Ludovic DROUET.

Pornic Agglo Pays de Retz - VIGILE Thierry

TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX France



NON CONCERNÉ

📞 0426727706

📞 0178901028

📞 0251740716

@ pornic-agglo-pays-retz@demat.sogelink.fr

DT 448084574

Envoyé le 26/02/2025



Réponse 448501056

Reçu le 04/03/2025

NON CONCERNÉ

Pas d'ouvrage

Nantes Métropole - Piot Alexandre

ICE Pôle Sud Ouest, 2 rue Galilée 44340 BOUGUENNAIS France



NON CONCERNÉ

📞 0228001600

📞 0240995600

📞 0228001600

@ DICT-SUD_OUEST@nantesmetropole.fr

DT 448084573

Envoyé le 26/02/2025



Réponse 448292708

Reçu le 27/02/2025

NON CONCERNÉ

Pas d'ouvrage. Nom du contact : Ludovic DROUET.

SAUR GRAND OUEST

SAUR LOIRE ATLANTIQUE, TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE



CONCERNÉ

📞 0662603098

📞 0244682009

@ saur-go-loireatlant@demat.sogelink.fr

DT 448084568

Envoyé le 26/02/2025



Réponse 448130856

Reçu le 26/02/2025

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : EA. Recommandations : POUR UN RDV SUR LE SITE , ADRESSER UN MAIL A L'ADRESSE : reperage.csp@saur.com 10 jours de préavis.

Gestionnaires de voirie repérages Amiante / HAP

MAIRIE

SERVICE TECHNIQUE Voirie, Rue Docteur Sourdille 44640 LE PELLERIN FRANCE

NON REQUIS

📞 0240045600

@ info@mairie-lepellerin.fr

IAT 448084576

Envoyé le 26/02/2025



**Nantes Métropole - Pogu Christophe**

Pôle Sud Ouest, 2 rue Galilée 44340 BOUGUENNAIS FRANCE

NON REQUIS

0228001600

@ dict-sud_ouest@nantesmetropole.fr

IAT 448084569

Envoyé le 26/02/2025 @

POLE SUD OUEST

3 BOULEVARD NELSON MANDELA 44340 BOUGUENNAIS FRANCE

NON REQUIS

0228001600

IAT 448084570

Envoyé le 03/03/2025

Autres destinataires**MAIRIE**

SERVICE TECHNIQUE Voirie, Rue Docteur Sourdille 44640 LE PELLERIN FRANCE

NON REQUIS

0240045600

@ info@mairie-lepellerin.fr

IPT 448084575

Envoyé le 26/02/2025 @

POLE SUD OUEST

3 BOULEVARD NELSON MANDELA 44340 BOUGUENNAIS FRANCE

NON REQUIS

0228001600

IPT 448084571

Envoyé le 03/03/2025



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.82610236,47.21573712 -1.82129459,47.21951817 -1.82122455,47.2195865 -1.82124529,47.21959744 -1.82474494,47.22150475 -1.82985721,47.2179033 -1.82692714,47.21622461 -1.82610236,47.21573712</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>

Polygone 1
(47.215737 -1.826102);(47.219518 -1.821295);(47.219587 -1.821225);(47.219597 -1.821245);(47.221505 -1.824745);(47.217903 -1.829857);(47.216225 -1.826927);(47.215737 -1.826102);

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

SEREA - Espaces Bordeaux Euratlantique
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
France

N° consultation du téléservice : 2025022601604DCE

Référence de l'exploitant : 2509044376.250901RDT02

N° d'affaire du déclarant : SER24517/1

Personne à contacter (déclarant) : BAPTISTE Brossard

Date de réception de la déclaration : 26/02/2025

Commune principale des travaux : 44640 LE PELLERIN

Adresse des travaux prévus : Le Pellerin

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS-DRPDL-PAYS DE LA LOIRE

Personne à contacter :

Numéro / Voie : 21 Rue de le Chaussée

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 44403 REZE

Tél. : +33228000450

Fax :

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Plans joints Echelle (1) : _____ Date d'édition (1) : _____ Sensible : ☒ Prof. règl. mini (1) : 65 cm Matériau réseau (1) : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

☒ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise des travaux déclarés.

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1, 6.1 et 6.2 du guide (Fascicule 2)

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ☐ possible ☒ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Une DT seule ne permet pas de commencer les travaux. Merci de faire une DICT.

Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la localisation sur le plan joint

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0181624701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de la Loire-Atlantique 0228098100

Responsable du dossier

Nom : HERBERT Florian

Désignation du service : Pôle Protection des Tiers

Tél : +33 241932508

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : HERBERT Florian

Signature :

Date : 27/02/2025 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 5

PIÈCES JOINTES DU RÉCÉPISSÉ

Nous vous invitons à prendre connaissance des pièces jointes en cliquant sur le(s) lien(s) ci-dessous :

Verso_Recepisse_DT-DICT.pdf

SHA-256 8aef048a63dd2b66933bba7097e84d19219650700b164324ac92cbf1f354cc55

https://utilisateurs.protys.fr/download/213/6158c752119e444c9323ea6293e11ddd_139217802/Verso_Recepisse_DT-DICT.pdf

D-Recommandations_Enedis_et_protection.pdf

SHA-256 79c2cd3ba29d2340052b87bd4bffa2f3f33e9395f6287c397d0c004f8e78eb572

https://utilisateurs.protys.fr/download/029/c78fe661c88d408b9d232acdf19552a_140437325/D-Recommandations_Enedis_et_protection.pdf

20220318_Lire_et_comprendre_un_plan_Enedis.pdf

SHA-256 fcac6dd108962083fced2c30b9e1cf7388c5d7294c7604df379ca589b95b4a89

https://utilisateurs.protys.fr/download/213/4095b91f56b04643a7c15cfc159b751f_139217857/20220318_Lire_et_comprendre_un_plan_Enedis.pdf

A3_2025022601604DCE.pdf

SHA-256 450b313ba4be73b412fcb3caaaa94d1a081d2079bd95a03b73aee018a662bc55

https://utilisateurs.protys.fr/download/058/53a48b9639bf4dd89f3db60b2be7b4e3/A3_2025022601604DCE.pdf

StaR-DT_2025022601604DCE_20250227082755.054831469.zip

SHA-256 e4382d69db7eeb0888343419be85833500d31949c9332c6836ad7e9ee0268ac3

https://utilisateurs.protys.fr/download/058/c27da6bc417b4b5fbcedc5ea8e422e5b/StaR-DT_2025022601604DCE_20250227082755.054831469.zip



Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT:

les plans PDF qui vous sont adressés sont multi formats. Ils sont indiqués sur chaque page. Pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des plans 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format. **Assurez vous**

qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression.

Nous vous fournissons des données vectorielles, leur usage est strictement limité à l'aide à la cartographie et localisation des réseaux dans le cadre de ce numéro de consultation du téléservice

La durée de validité des données est de trois mois.

Plus d'information sur l'utilisation du StaR-DT sur le site http://cnig.gouv.fr/?page_id=11745

/! ATTENTION /! Vous souhaitez démolir une construction, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Si du réseau est présent sur la façade du bâtiment, il est indispensable de nous en faire part en amont pour que nous puissions étudier la solution technique appropriée

- Après résiliation de votre contrat auprès de votre fournisseur d'électricité, il incombe au propriétaire de demander la suppression de votre branchement à l'adresse <https://connect-racco.enedis.fr/prac-internet/>

Responsable : HERBERT Florian

Tél : +33241932508

Date : 27/02/2025

Signature :

De: echangesv2@prod.protys.fr

A: serea-bordeaux-d@demat.sogelink.fr

Objet: Notification 2025022601604DCE - 44640 - LE PELLERIN - Le Pellerin

Protys

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification dont les références sont reprises en objet.

Pour obtenir les pièces jointes rattachées à ce récépissé, vous devrez les télécharger via le(s) lien(s) suivant (s) :

- [Verso Recepisse DT-DICT.pdf](#)
- [D-Recommandations Enedis et protection.pdf](#)
- [20220318 Lire et comprendre un plan Enedis.pdf](#)
- [A3_2025022601604DCE.pdf](#)
- [StaR-DT_2025022601604DCE_20250227082755.054831469.zip](#)

Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.

Règles et recommandations techniques et de sécurité

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques :

- Lorsqu'ils sont situés **à moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes** de tension inférieure à 50 000 volts
- Lorsqu'ils sont situés à moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

Attention

Pour déterminer et apprécier les distances entre vos travaux et les ouvrages électriques, vous devez tenir compte :

- De l'environnement global de votre zone de chantier (effet de perspective)
- Des mouvements des engins, de leur charge et équipement mis en œuvre lors des travaux,
- De tous les mouvements possibles, déplacements et balancements des lignes électriques aériennes (dus au vent par exemple)

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Dans le cadre de votre chantier au voisinage d'ouvrages électriques, la mise hors tension prolongée de l'ouvrage pourrait engendrer un risque de sécurité ou de sûreté vis à vis des personnes et des biens.

Pour garantir la sécurité des intervenants au voisinage de l'ouvrage, vous devez respecter les prescriptions des **articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail**.

En présence d'ouvrages électriques, vous devez mettre en œuvre les mesures compensatoires suivantes :

- Délimiter et baliser la zone de travail
- Dégager l'ouvrage en technique douce et ne pas le déplacer
- Faire surveiller l'opérateur par un surveillant de sécurité électrique
- Placer des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors de portée
- Appliquer des prescriptions spécifiques données par l'exploitant Enedis

Si toutefois vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des ouvrages électriques, et après échange avec l'exploitant, une étude complémentaire et un devis seront réalisés pour mettre en œuvre une solution adaptée.

Veillez-vous référer au commentaire joint ou prendre contact avec le numéro de téléphone présent dans le bas de ce récépissé.

Responsable du dossier	
Nom :	
Désignation du service :	
Tél. :	

Pendant vos travaux, si vous devez évoluer dans l'un des cas d'interdiction suivants, vous aurez besoin de mesures de protection adaptées (exemples : travaux sur façade, toiture, pose d'échafaudage, utilisation d'engins de chantier, utilisation d'engins de chargement/déchargement, élagage, construction, démolition)

➤ Réseaux fils isolés

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs isolés est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

⊖ Interdiction de toucher

➔ *Risque d'altération de l'isolant*

Réseau fils isolés aérien BT



Réseau fils isolés façade BT



En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée **est de 4 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

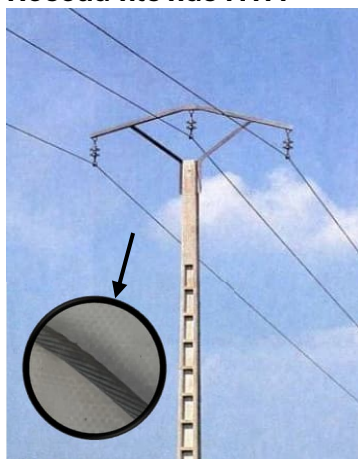
➤ Réseaux fils nus

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs nus est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

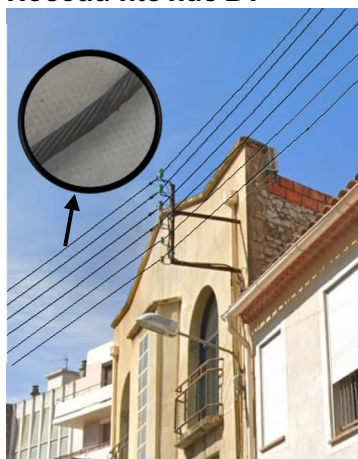
⊘ Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres

➔ *Risque d'arc électrique et d'électrocution*

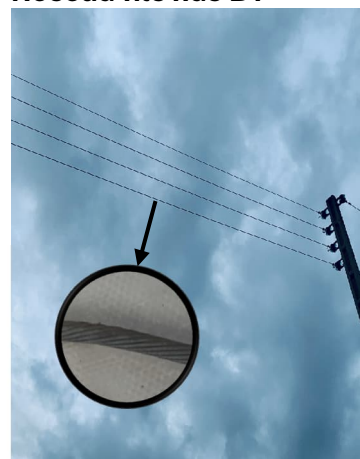
Réseau fils nus HTA



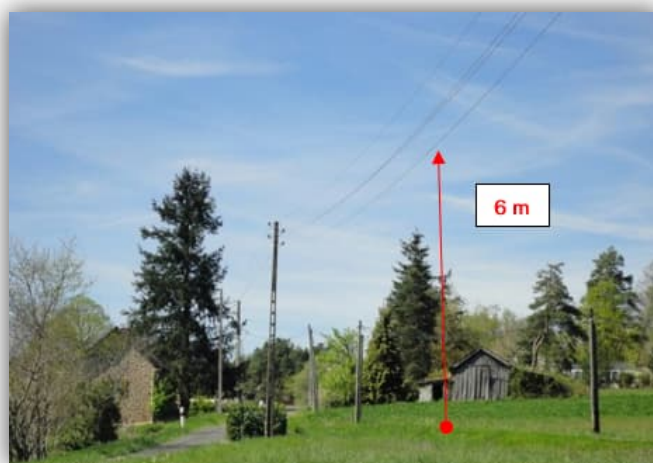
Réseau fils nus BT



Réseau fils nus BT



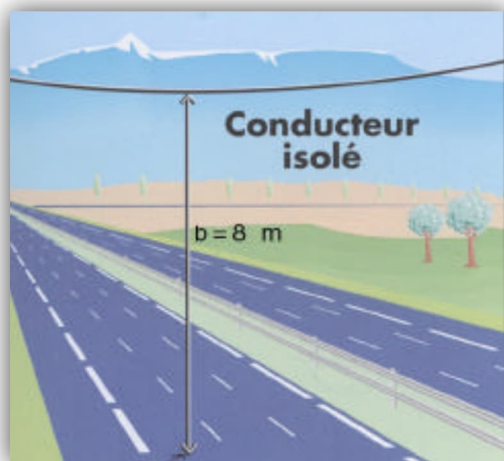
En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée **est de 6 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

➤ Cas particulier des traversées de voies ouvertes à la circulation (RN, RD, voies communales...) :

En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée **est de 8 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



Tout câble découvert doit être considéré sous tension

Veillez à respecter le marquage ou piquetage en bon état tout au long du chantier (cf. guide d'application de la réglementation - www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr)

En cas de dommages aux ouvrages Enedis,
appliquez la règle des 4 A et appelez le **01 81 62 47 01**



Les réponses ci-jointes n'engagent la responsabilité d'Enedis qu'à l'intérieur de l'emprise des travaux que vous avez déclarés. En particulier, les projets Enedis ne sont complétés qu'à l'intérieur de cette zone.

Emprise de vos travaux

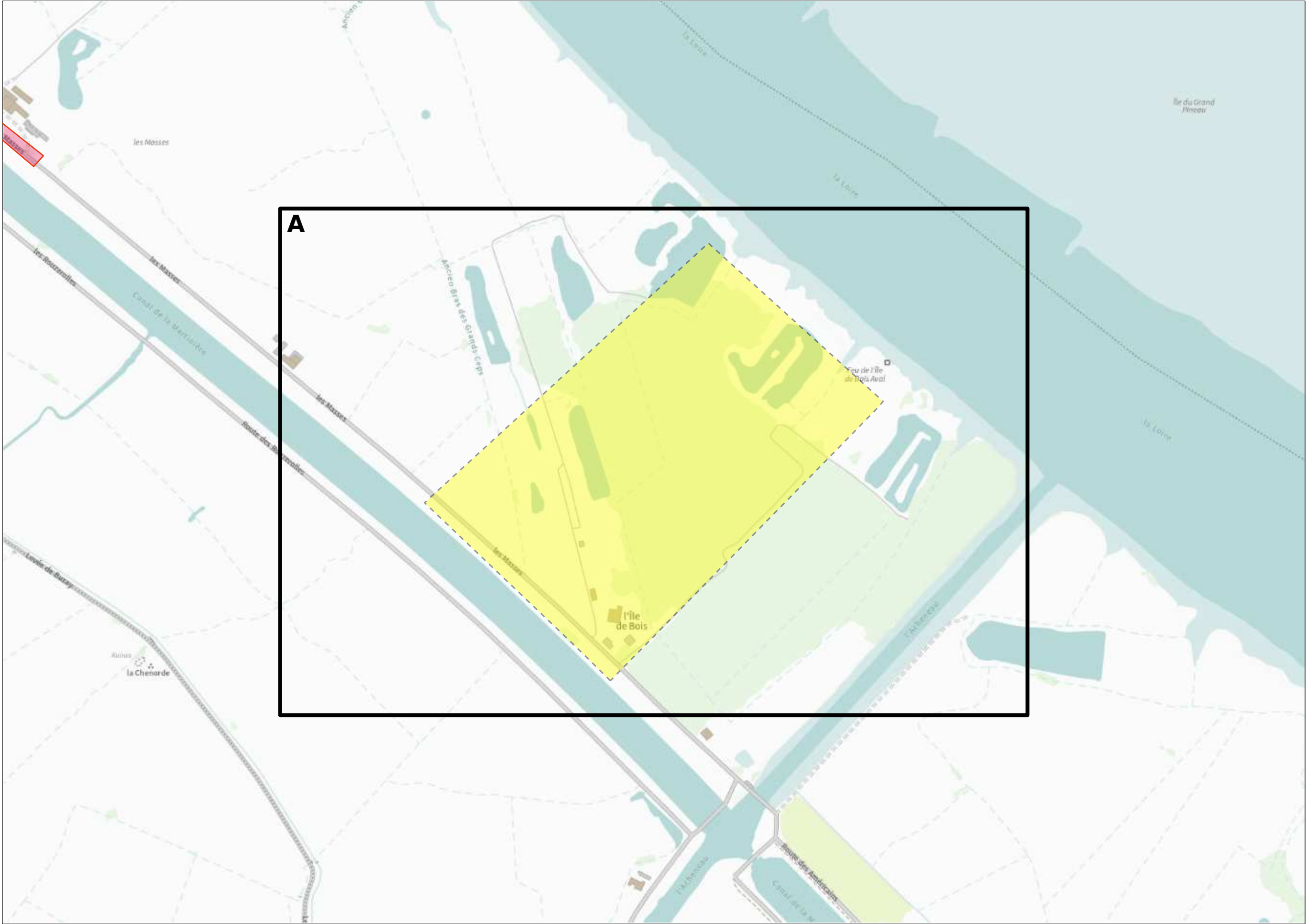
Zone de Travaux Impactant le Sol

Projet de travaux Enedis

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

Carte(s) du plan d'ensemble des réseaux (aériens et souterrains)

Carte(s) du plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage)



Plan édité le :
26/02/2025

Les réseaux susceptibles d'être présents sur le plan d'ensemble sont :

• Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)

• Les réseaux souterrains

leur positionnement plus précis est détaillé dans la suite du document.

La majorité des branchements reliés à ces réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

Sur ce plan les ouvrages sont en classe C.

S'ils sont représentés dans les plans des réseaux souterrains, il faudra alors se baser sur la classification indiquée dans ces plans

Emprise de vos travaux

Zone de Travaux Impactant le Sol

Réseau électrique

BT

Aérien

Torsadé

Souterrain

HTA

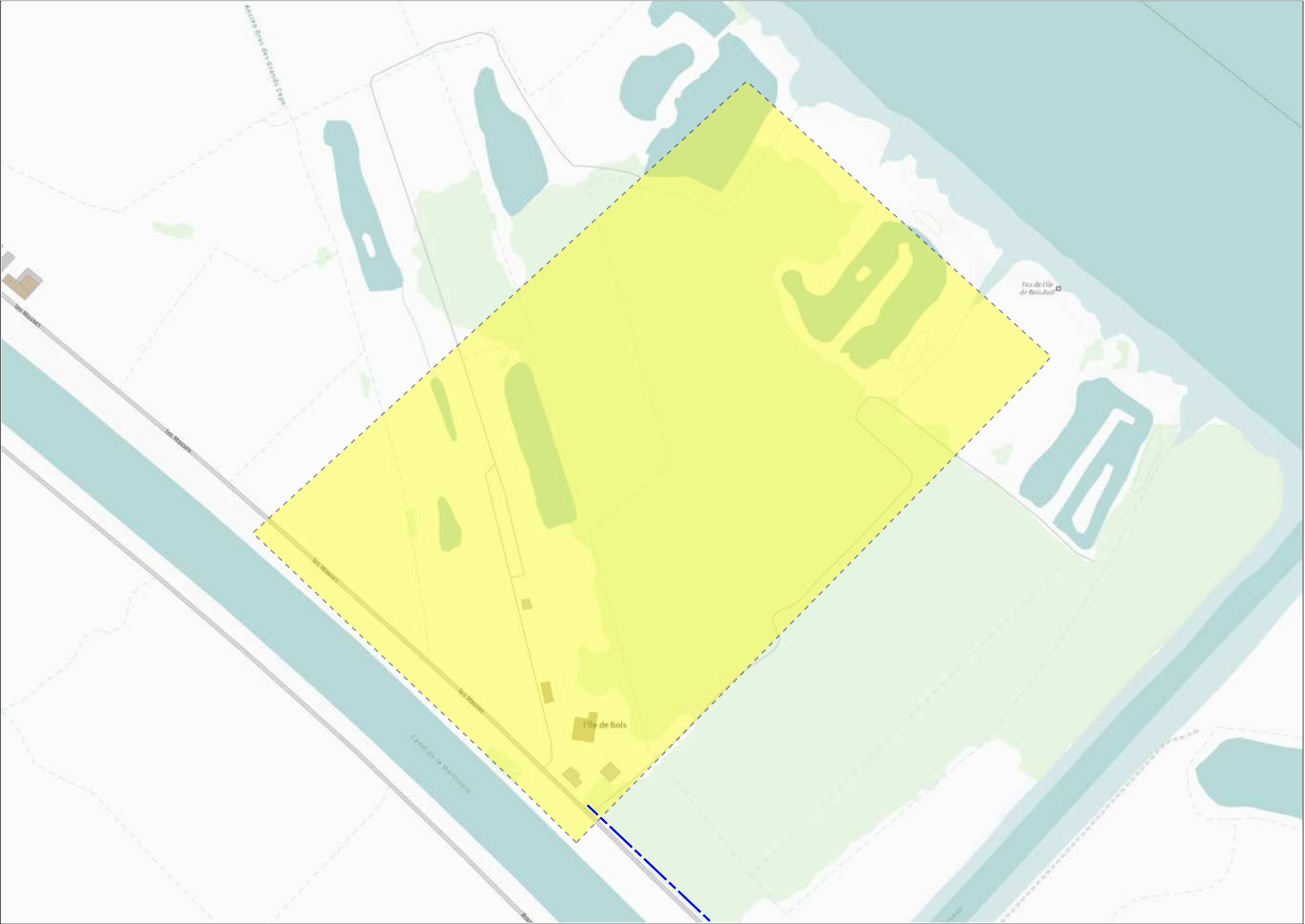
Aérien

Torsadé

Souterrain

Galerie

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».



Légende des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains

Postes électriques

-  Poste source
-  Poste de distribution
-  Poste privé
-  Production

Appareils de coupure et accessoires

-  ou  Interrupteur aérien
-  Parafoudre
-  Coffret de coupure souterrain
-  Remontée aéro-souterraine

Réseaux

BT en exploitation	HTA en exploitation
 Réseau aérien nu	 Réseau aérien nu
 Réseau aérien torsadé	 Réseau aérien torsadé
 Réseau souterrain	 Réseau souterrain
 Branchement aérien	 Réseau en galerie
 Branchement souterrain	

Les réseaux hors exploitation sont représentés en noir avec la symbolologie dédiée (aérien nu, aérien torsadé, etc.)

Echelle de représentation

Echelle	Sur plan	Sur terrain
1/200 ^e	1 cm	2 m
1/2000 ^e	1 cm	20 m
1/10000 ^e	1 cm	100 m

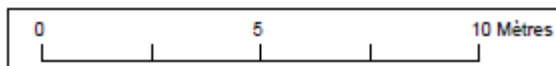
L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans. Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

Sur les plans de détail (1/200^e) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.



Attention !

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.



Lire et comprendre un plan Enedis

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités par Enedis.

Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails des réseaux souterrains à l'échelle 1/200^e (localisation et représentation des réseaux et branchements avec leurs classes de précision).

La bonne compréhension de tous ces éléments de représentation doit contribuer à la meilleure localisation des ouvrages Enedis sur le terrain et ainsi éradiquer le risque d'électrisation des exécutants et d'endommagement du réseau

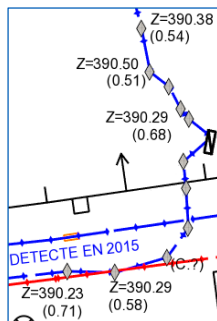
Version mars 2022

La profondeur et l'altimétrie

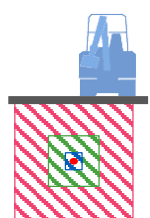
L'**altimétrie** indiquée sur les plans par un « Z = » représente l'altitude par rapport au niveau de la mer (NGF IGN69).

La **profondeur** est renseignée entre parenthèses.

Le niveau du sol peut évoluer dans le temps. il est possible que les ouvrages Enedis soient situés à une profondeur différente de celle indiquée sur les plans.



Travaux en zone d'incertitude



Zone d'incertitude classe A $\leq 50\text{cm}$

Zone d'incertitude classe B $\leq 1\text{m}50$
(1m pour les brchts)

Fuseau d'incertitude classe C $> 1\text{m}50$
(1m pour les brchts)

Conformément au fascicule 2 « Guide technique » de la réglementation « DT-DICT », pour réaliser des travaux en zone d'incertitude sur la position des ouvrages Enedis (parties hachurées), il est nécessaire d'utiliser une technique non agressive dite « technique douce ».

Légende des plans de détail

Ouvrages et classes de précision

	Réseau BT	Branchement BT	HTA
Classe A			
Classe B			
Classe C	 Tracé « incertain »	 Tracé « incertain »	 Tracé « incertain »
Réseau abandonné			
Fourreau	Fourreau utilisé (exemple sur réseau BT) 		Fourreau vide en attente
Poste	 POSTE [NOM] [TYPE] (exemple POSTE MARCEL PAUL UP)		
Mise à la terre	 Mise à la terre du réseau		 Mise à la terre de poste

Dans un rayon de 5m autour des postes de distribution HTA/HTA et HTA/BT, la détection non intrusive des réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux

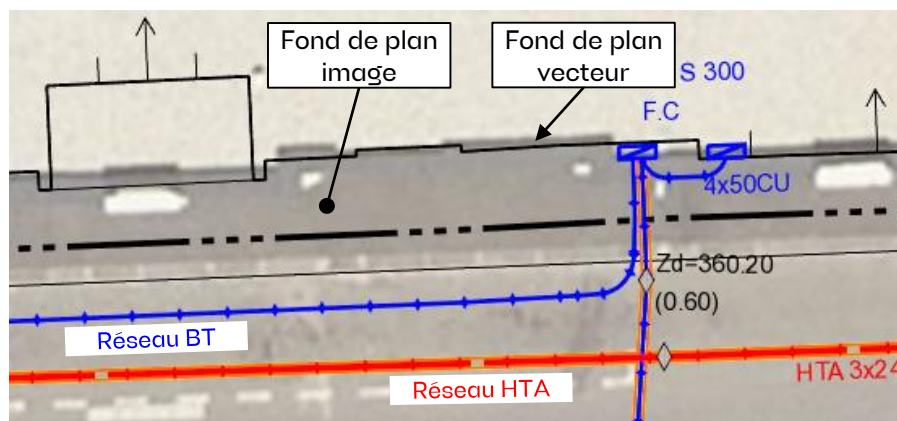
Accessoires réseaux principaux

- Coffret électrique
- Coffret RMBT
- Jonction BT
- Jonction HTA
- Remontée aéro-sout. BT
- Remontée aéro-sout. HTA
- Boîte capot BT
- Boîte capot HTA
- Poteau

Objets fond de plan vecteur principaux

- Bâtiment
- Porte
- Bordure de trottoir
- Mur
- Plaque d'égout
- Avaloir eaux pluviales
- Bouche d'eau
- Plaque
- Arbre

Les éléments composant les plans de détail



Poste électrique



Coffret électrique



Câble de cuivre nu (retour à la terre : risque électrique)





Le 27/02/2025

Objet: Fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

StaR-DT_Enedis.gml : <https://dl.sogelink.fr/?Q5idZvrQ>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : SEREA - Espaces Bordeaux Euratlantique
Complément / Service : _____
Numéro / Voie : 2 TSA 70011
Lieu-dit / BP : Chez Sogelink
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2,0,2,5,0,2,2,6,0,1,6,0,4,D,C,E
Référence de l'exploitant : EPICE-SO-2025-28088
N° d'affaire du déclarant : SER24517/1
Personne à contacter (déclarant) : serea-bordeaux-d@demat.sogelink.fr
Date de réception de la déclaration : 27 / 02 / 2025
Commune principale des travaux : LE PELLERIN
Adresse des travaux prévus : Le Pellerin

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : NANTES MÉTROPOLE
Personne à contacter : EP-Sce EPICE - Pôle Sud Ouest
Numéro / Voie : 3, rue Nelson Mandela
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 4,4,3,4,0 BOUGUENAI
Tél. : 0,2,2,8,0,0,1,6,0,0 Fax : 0,2,2,8,0,0,1,6,4,9

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
☒ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 50 m
☐ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☐ Plans joints : Références : _____ Echelle₍₁₎ : _____ Date d'édition₍₁₎ : _____ Sensible : ☐ Prof. règl. mini₍₁₎ : _____ Matériau réseau₍₁₎ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____ h _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____ / _____ / _____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurements visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0,2,4,0,9,9,5,6,0,0
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : Ludovic DROUET
Désignation du service : EPICE - Pôle Sud Ouest
Tél. : 0,2,2,8,0,0,1,6,0,0

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Ludovic DROUET
Signature : _____
Date : 27 / 02 / 2025 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

De: DICT-SUD_OUEST@nantesmetropole.fr

A: serea-bordeaux-d@demat.sogelink.fr

CC: DICT-SUD_OUEST@nantesmetropole.fr

Objet: EP - Récépissé DT (SER24517/1) - Le Pellerin - LE PELLERIN

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint le récépissé de votre
DT (SER24517/1) 2025022601604DCE du 27/02/2025
concernant des travaux prévus le 01/03/2025,
Le Pellerin sur la commune de LE PELLERIN,
nous vous informons que **nous ne possédons aucun réseau**
dans l'emprise de votre chantier pour l' **Éclairage Public** .

Cordialement,

Nantes Métropole
EPICE - Pôle Sud Ouest
Service DT/DICT 3, rue Nelson Mandela
44340 BOUGUENNAIS
Tél. 02 28 00 16 00
DICT-SUD_OUEST@nantesmetropole.fr

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination :

SEREA - Espaces Bordeaux Euratlantique SEREA - Espaces Bordeaux Euratlantique

Complément / Service :

Chez Sogelink

Numéro / Voie :

TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX

Pays :

France

N° consultation du téléservice : 2,0,2,5,0,2,2,6,0,1,6,0,4,D,C,E

Référence de l'exploitant :

N° d'affaire du déclarant : SER24517/1

Personne à contacter (déclarant) : BAPTISTE Brossard

Date de réception de la déclaration : 26 / 02 / 2025

Commune principale des travaux : LE PELLERIN

Adresse des travaux prévus : Le Pellerin

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : Pornic Agglo Pays de Retz

Personne à contacter : Thierry VIGILE

Numéro / Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX

Tél. : 0,4,2,6,7,2,7,7,0,6

Fax : , , , , , , , , , ,

Éléments généraux de réponse

☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

☒ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

☐ Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : EL TL EU . Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : , , , , , , , , , ,

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☐ Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. règl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ / _____ / _____ _____ cm _____ cm

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ / _____ / _____ à _____ h _____

ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____ / _____ / _____)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾

☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0,2,5,1,7,4,0,7,1,6

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : DT/DICT

Tél. : 0,4,2,6,7,2,7,7,0,6

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : BLANCHON Joanna

Signature : _____

Date : 04 / 03 / 2025 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : SEREA - Espaces Bordeaux Euratlantique SEREA - Espaces Bordeau
Complément / Service : Chez Sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 63 913 4 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2 0 2 5 0 2 2 6 0 1 6 0 4 D I C T

Référence de l'exploitant : _____

N° d'affaire du déclarant : SER24517/1

Personne à contacter (déclarant) : BAPTISTE Brossard

Date de réception de la déclaration : 26 / 02 / 2025

Commune principale des travaux : LE PELLERIN

Adresse des travaux prévus : Le Pellerin

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SAUR GRAND OUEST SAUR LOIRE ATLANTIQUE

Personne à contacter : _____

Numéro / Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP : _____

Code Postal / Commune : 63 913 4 DARDILLY CEDEX

Tél. : 0 6 6 2 6 0 3 0 9 8 Fax : _____

Éléments généraux de réponse

☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____

☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EA _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : _____ Echelle₍₁₎ : _____ Date d'édition₍₁₎ : ____ / ____ / ____ Sensible : ☐ Prof. règl. mini₍₁₎ : _____ Matériau réseau₍₁₎ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾

☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

POUR UN RDV SUR LE SITE, ADRESSER UN MAIL A L'ADRESSE : reperage.csp@saur.com 10 jours de préavis

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0 2 4 4 6 8 2 0 0 9

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : SERVICE DICT

Tél. : 0 6 6 2 6 0 3 0 9 8

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : BUISSET Ewann

Signature : _____

Date : 26 / 02 / 2025 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 3

Recommandations techniques et consignes de sécurité

Travaux à proximité d'ouvrages d'assainissement et de distribution d'eau

Tous travaux commencés avant d'avoir reçu une réponse à votre DICT engage votre responsabilité exclusive. Les plans mis à votre disposition en réponse à votre DICT font apparaître des ouvrages (ci-après : « les ouvrages ») dans la zone d'influence de vos travaux. Il vous revient de prendre toutes initiatives pour garantir leur préservation, ainsi que la sécurité des personnes et la protection de l'environnement compte tenu des dangers présentés par un endommagement des ouvrages (pression interne pouvant dépasser 7 bars dans les canalisations d'eau potable, effluents nocifs dans les ouvrages D'assainissement...).

En votre qualité d'entreprise spécialisée en charge de la réalisation de travaux de terrassement ou de forage il vous appartient de prendre les dispositions commandées par les règles de l'art.

Repérage préalable des ouvrages

Tous les renseignements qui vous sont fournis, et en particulier ceux portés sur les plans, ne le sont qu'à titre indicatif, des modifications de la voirie (assiette, profil, repère) ayant pu intervenir postérieurement à l'établissement des plans de récolement des canalisations et ouvrages. En outre, les branchements n'apparaissent la plupart du temps pas sur ces plans. Sauf autre indication apportée sur le plan joint pour chaque canalisation, la classe de précision est la classe C (incertitude maximale de localisation du réseau >1,5m).

Les accessoires de surface (regards, bouches à clef, tampons, plaques...) donnent des indications sur la localisation des ouvrages enterrés. Il vous appartient de les prendre en compte. Toutefois ces accessoires peuvent avoir été déplacés ou dissimulés sans que l'information ait été portée à la connaissance du gestionnaire du réseau.

La position, la profondeur, la géométrie, et la nature des ouvrages doivent être confirmées sous votre responsabilité exclusive par des sondages manuels suffisamment rapprochés et appropriés à la nature et la profondeur des travaux projetés.

Certains de nos anciens ouvrages ne sont pas protégés par un grillage avertisseur, qui ne saurait constituer à lui seul un facteur d'alerte de proximité. Si cette signalisation existe, elle sera soigneusement remise en place.

Afin de faciliter la localisation des réseaux indiqués sur le présent plan, et sur demande écrite à : reperage.csp@saur.com, (en précisant en objet du mail le N° du département – commune RDV et N° de consultation de téléservice de la DICT ; Exemple : 19 – BRIVE-LA-GAILLARDE – RDV 2020280501191T)

Pour assurer toutes les garanties de sécurité, vous devez procéder à un marquage ou piquetage au sol permettant, pendant toute la durée du chantier, de signaler le tracé de l'ouvrage, et le cas échéant la localisation des points singuliers (affleurants, changements de direction, ...).

Précaution pendant les travaux

Pendant toute la durée des travaux, l'accès à nos canalisations et aux accessoires de surface doit être maintenu libre de jour comme de nuit.

Dans l'hypothèse où des accessoires de surface devraient être déplacés, vous devez en informer le gestionnaire qui vous informera des précautions à prendre. Leur repositionnement convenable et leur mise à la cote sera réalisé à vos frais.

Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art sans entraîner de contraintes excessives sur les ouvrages ni générer d'interactions susceptibles de nuire à leur bonne conservation.

Attitude en cas de sinistre

En cas de dégradation des ouvrages, imputable à vos travaux, il vous appartient d'avertir le gestionnaire dans les meilleurs délais et de favoriser la réalisation des opérations de réparations qui s'imposent. Le gestionnaire est le seul habilité à intervenir sur ses propres ouvrages. Une facturation sera établie, comprenant la prise en charge de l'intervention liée au sinistre, la main d'œuvre et la fourniture.

Le non-respect de ces consignes engage totalement votre responsabilité en cas de sinistre. Nous vous rappelons en outre qu'aux termes de l'article L1324-4 du Code de la santé publique :

*« Le fait de dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou à conduire des eaux d'alimentation ou de laisser introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité, dans l'eau [...] servant à l'alimentation publique, est puni de **trois ans d'emprisonnement et 45000 euros d'amende** ».*

LEGENDE

EA

	Tronçons classe C		Dégrilleur		Régulateur de pression
	Tronçons classe B		Dessableur		Réserve incendie
	Tronçons classe A		Disconnecteur		Réservoir au sol/Bâche
	Accélérateur		Forage		Réservoir de chasse
	Anode protect.cathodique		Isolation électrique		Réservoir (semi)enterré
	Auto-contrôle		Micro ventouse		Réservoir sur tour
	Barrage		Piézomètre		Shunt
	Boîte à boues		Plaque d'extrémité		Siphon
	Borne fontaine		Poste de soutirage		Soupape anti-bélier
	Bouche d'incendie		Poteau d'incendie		Stabilisateur d'écoulement
	Bouche de lavage		Potelet protect.cathodique		Station de pompage
	Brise charge		Prise d'eau		Station de surpression
	Canal de mesure		Prise de potentiel		Traitement sur réseau
	Captage		Production avec traitement		Vanne asservie
	Chasse automatique		Puisard		Vanne
	Cheminée d'équilibre		Puits		Vanne de survitesse
	Clapet		Purge		Vanne en attente
	Compteur production/secto.		Réducteur de pression		Vanne fermée
	Compteur export/import		Réduction		Vanne réglée
	Ddass		Regard		Ventouse
	Débitmètre		Régulateur de débit		Vidange

①②④ Borne 1/2/4 prises

EA Hors service

	Tronçons classe C
	Tronçons classe B
	Tronçons classe A

EU

	Tronçons classe C		Chasse		Rond visitable à grille
	Tronçons classe B		Clapet		Station d'épuration
	Tronçons classe A		Débitmètre		Tampon/avaloir
	Avaloir		Dégrilleur		Té de curage
	Avaloir à grille		Dessableur		Traitement sur réseau
	Bassin de rétention		Déversoir d'orage		Vacuomètre
	Batardeau		Exutoire		Vanne
	Brise charge		Lagune		Vanne à guillotine
	Canal de mesure		Plaque pleine		Vanne à manchon
	Carré borgne		Poste de relevage		Vanne murale
	Carré visitable		Puisard		Ventouse
	Carré visitable à grille		Rond borgne		Vidange
	Chambre de détente		Rond visitable		

Eu Hors service

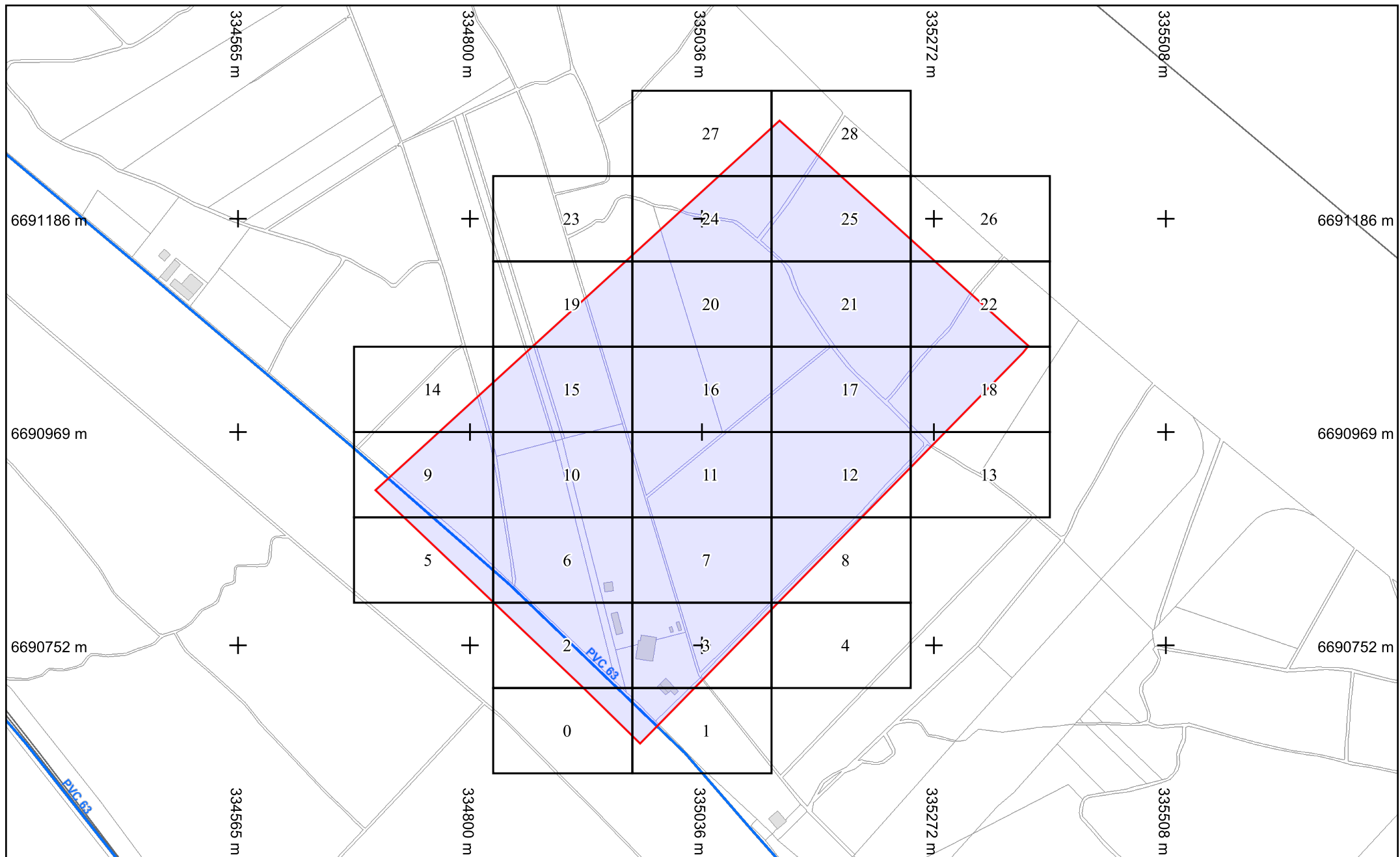
	Tronçons classe C
	Tronçons classe B
	Tronçons classe A

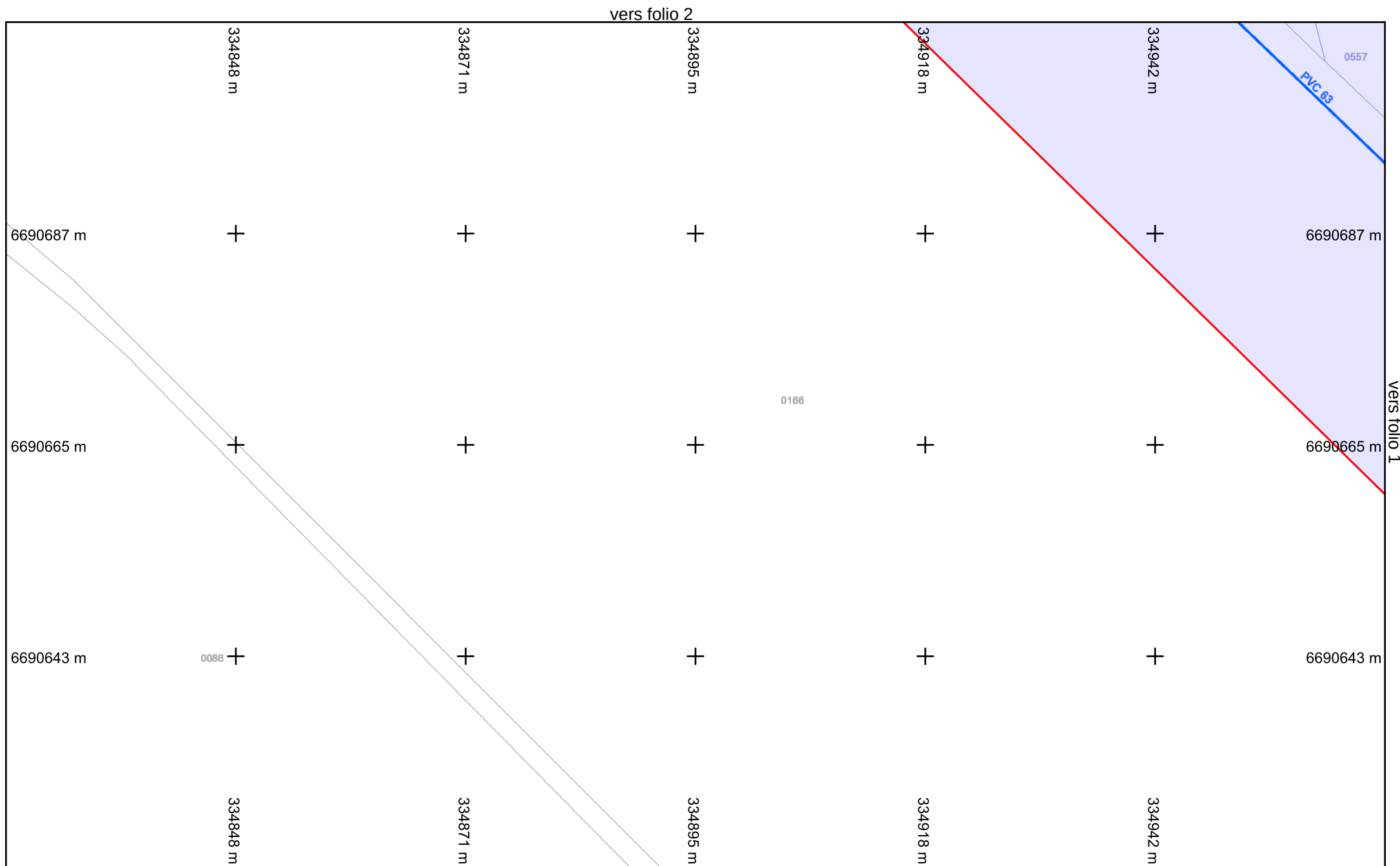
EP

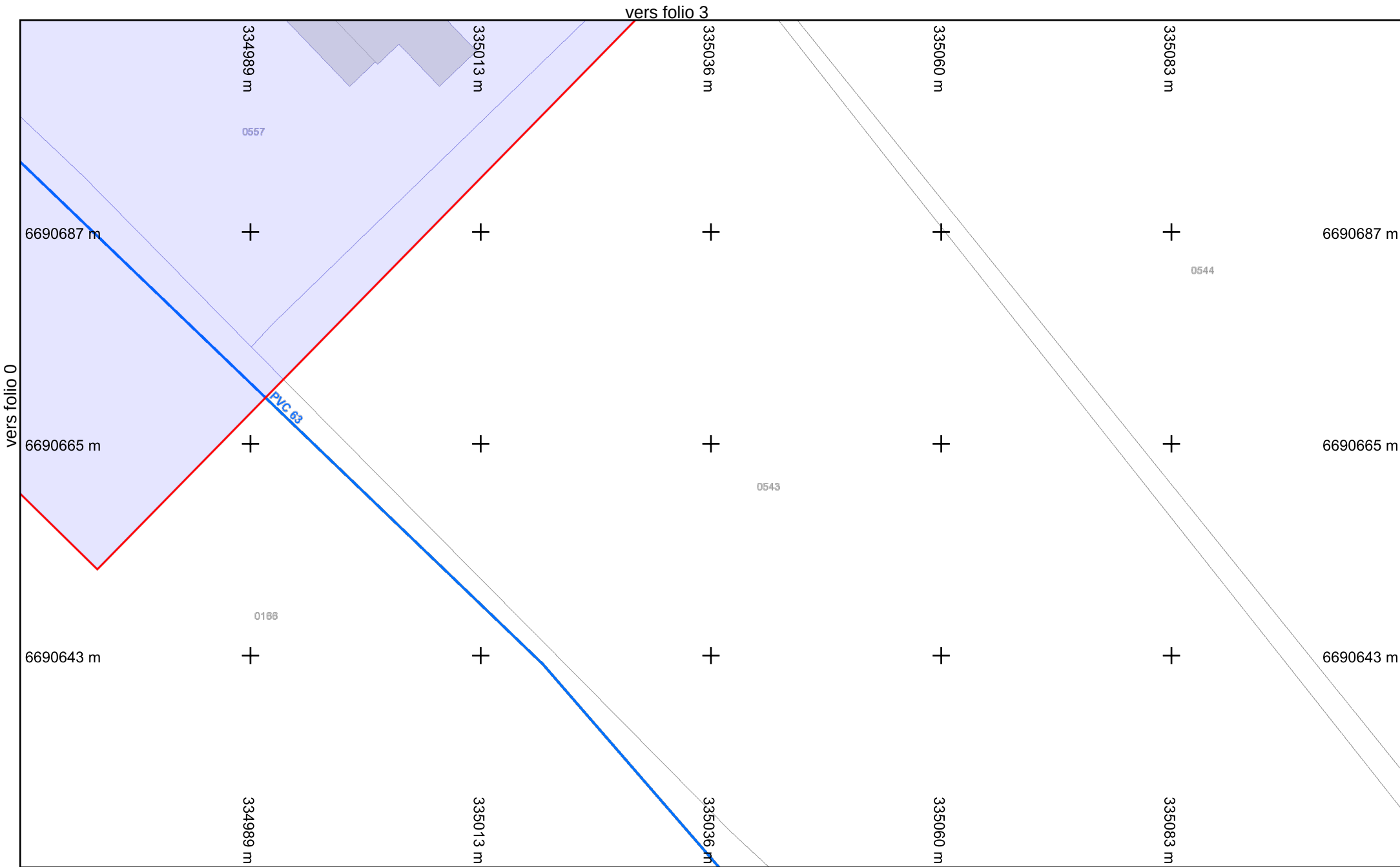
	Tronçons classe C
	Tronçons classe B
	Tronçons classe A

EP Hors service

	Tronçons classe C
	Tronçons classe B
	Tronçons classe A







vers folio 7

334989 m

335013 m

335036 m

335060 m

335083 m

6690773 m

0556

0541

6690773 m

vers folio 4

6690752 m

6690752 m

6690730 m

0557

6690730 m

0544

334989 m

335013 m

335036 m

335060 m

335083 m

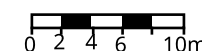
0543



Légende :
Voir page annexe
Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

vers folio 1
Folio n° : 3

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 09:59:24
Numéro de consultation : 2025022601604DCE
Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN



BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)

vers folio 8

335130 m

335154 m

335178 m

335201 m

335225 m

6690773 m

+

+

+

+

+

6690773 m

6690752 m

+

+

0544 +

+

+

6690752 m

6690730 m

+

+

+

+

+

6690730 m

0545

335130 m

335154 m

335178 m

335201 m

335225 m

Légende :

Voir page annexe

Folio n° : 4

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 09:59:24

Numéro de consultation : 2025022601604DCE

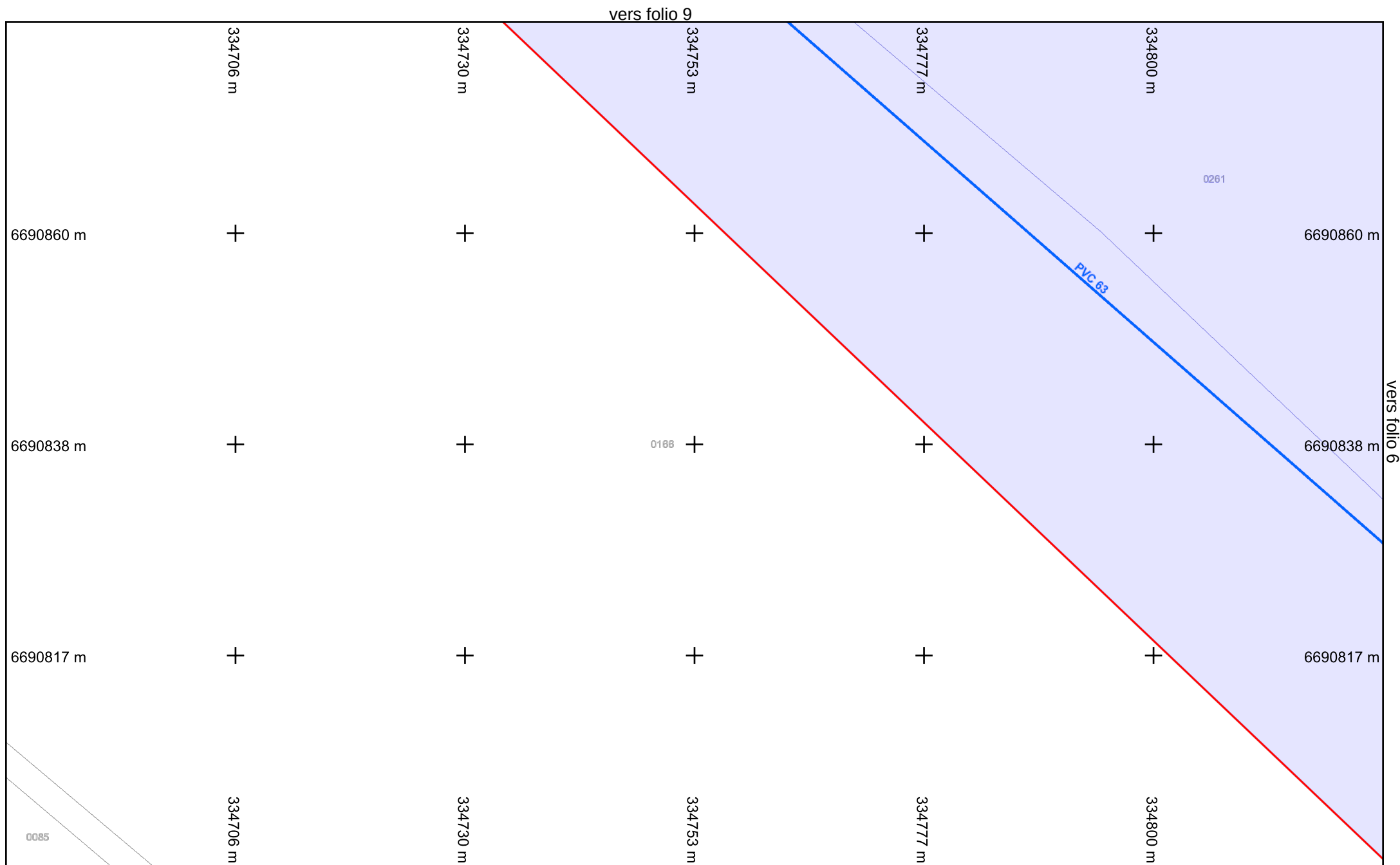
Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN

0 2 4 6 10m



Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)



vers folio 10

334848 m

334871 m

334895 m

334918 m

334942 m

6690860 m

+

+

+

+

+

6690860 m

0261

6690838 m

+

+

0492

+

0493

0556

+

6690838 m

6690817 m

+

+

+

+

+

6690817 m

0166

PVC 63

334848 m

334871 m

334895 m

334918 m

334942 m

Légende :

Voir page annexe

vers folio 2

Folio n° : 6

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 09:59:24

Numéro de consultation : 2025022601604DCE

Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN

0 2 4 6 10m



Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)

vers folio 7

vers folio 5

vers folio 11

334989 m

335013 m

335036 m

335060 m

335083 m

6690860 m

+

+

+

+

+

6690860 m

6690838 m

+

+

+

0541

+

+

6690838 m

0556

6690817 m

+

+

+

+

+

6690817 m

334989 m

335013 m

335036 m

335060 m

335083 m

vers folio 3

Folio n° : 7

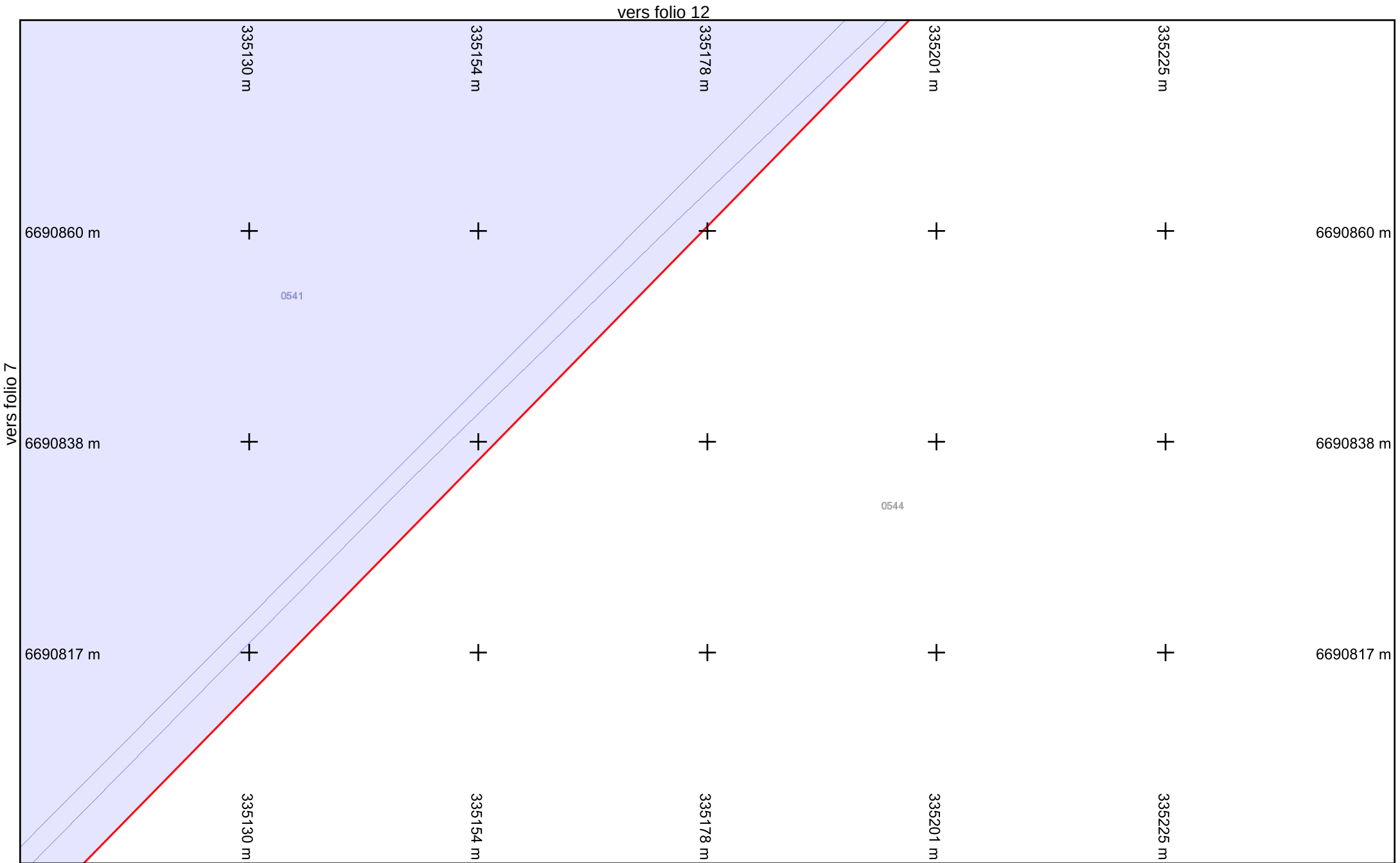
Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 09:59:24
Numéro de consultation : 2025022601604DCE
Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN

0 2 4 6 10m



Légende :
Voir page annexe
Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

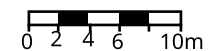
BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)



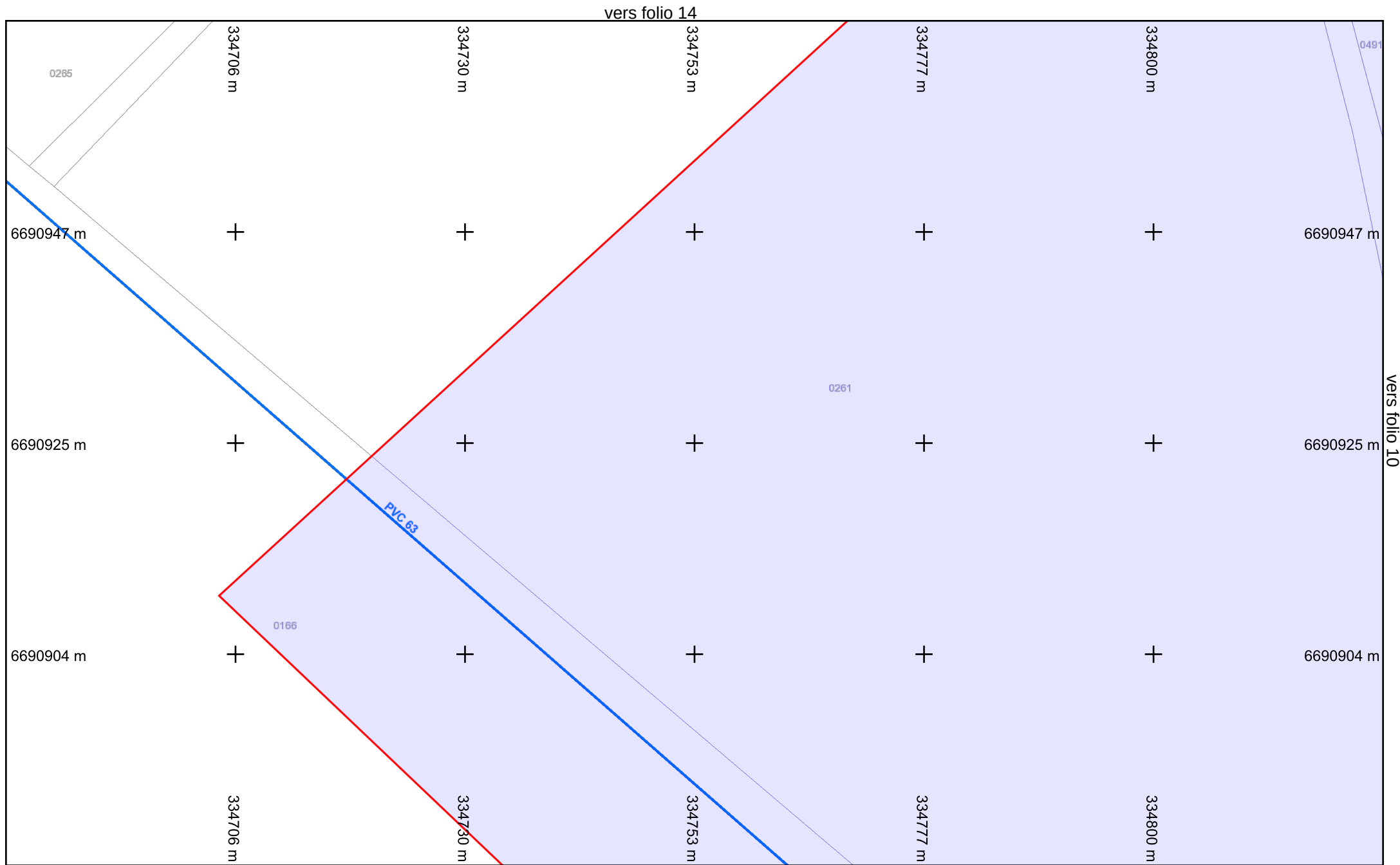
Légende :
Voir page annexe
Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

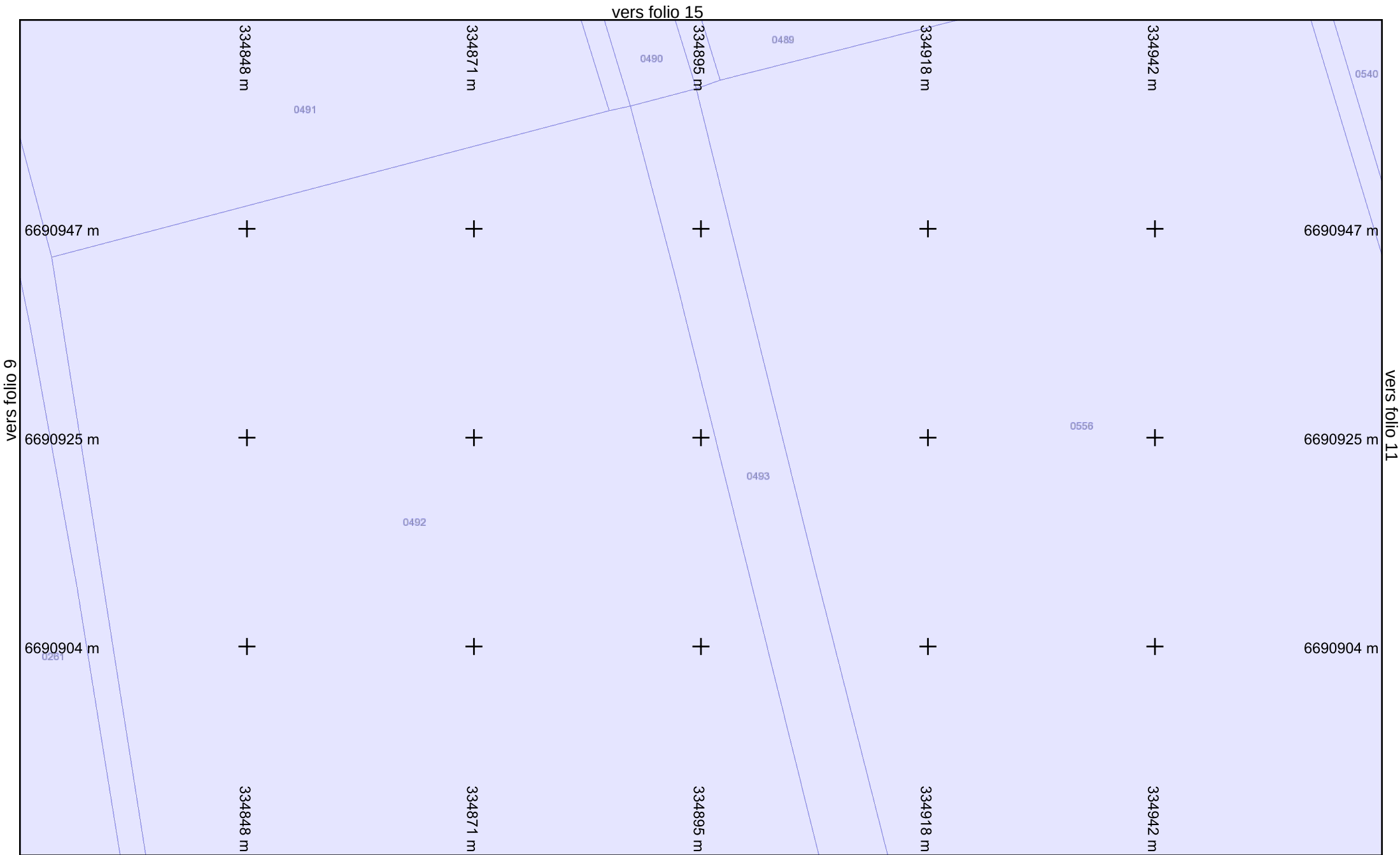
vers folio 4
Folio n° : 8

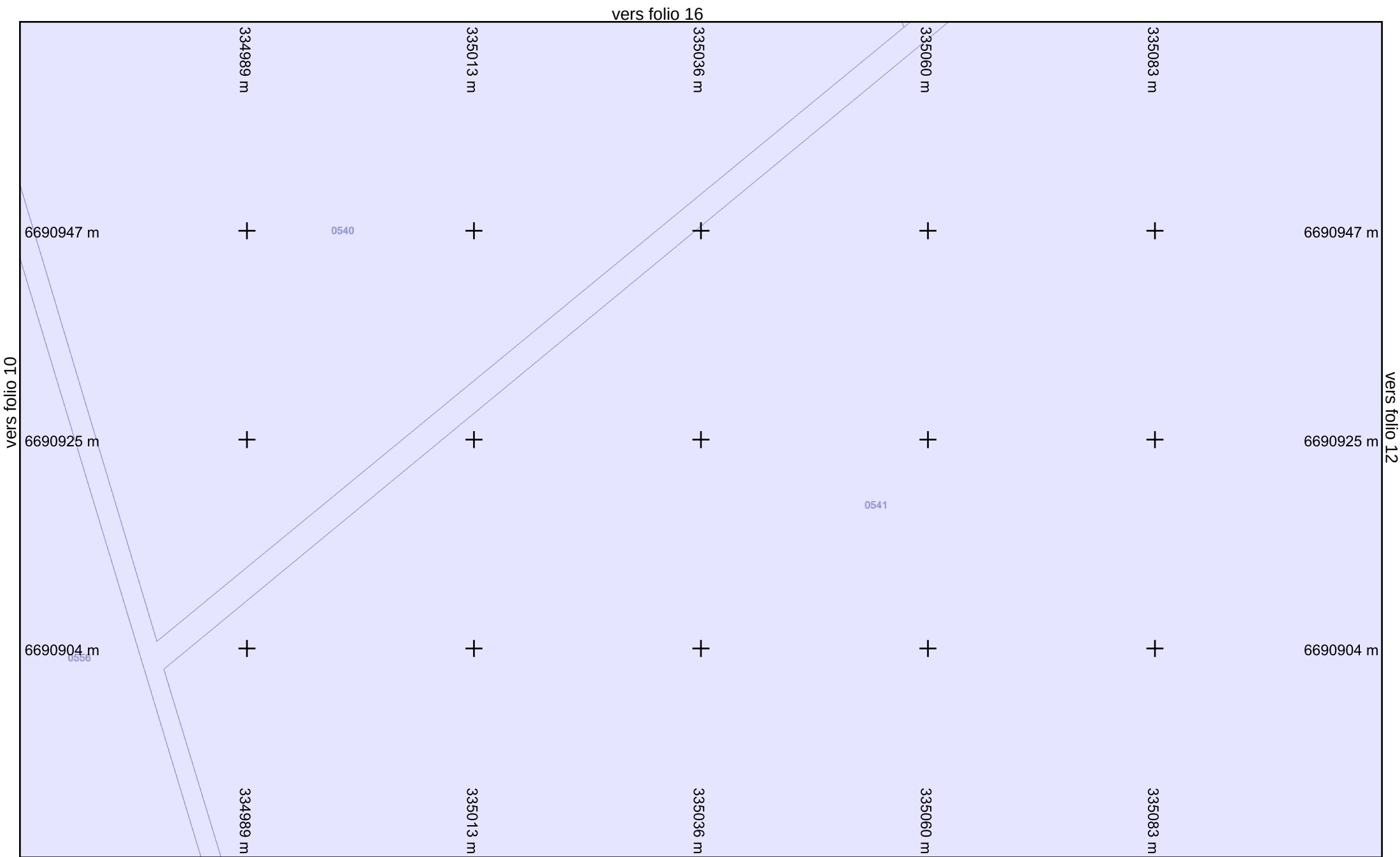
Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 09:59:24
Numéro de consultation : 2025022601604DCE
Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN



BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)







vers folio 17

335130 m

335154 m

335178 m

335201 m

335225 m

6690947 m

+

+

+

+

+

6690947 m

6690925 m

+

+

+

+

+

6690925 m

6690904 m

+

+

+

+

+

6690904 m

335130 m

335154 m

335178 m

335201 m

335225 m

0541

0544

vers folio 13

Légende :

Voir page annexe

vers folio 8

Folio n° : 12

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 09:59:24

Numéro de consultation : 2025022601604DCE

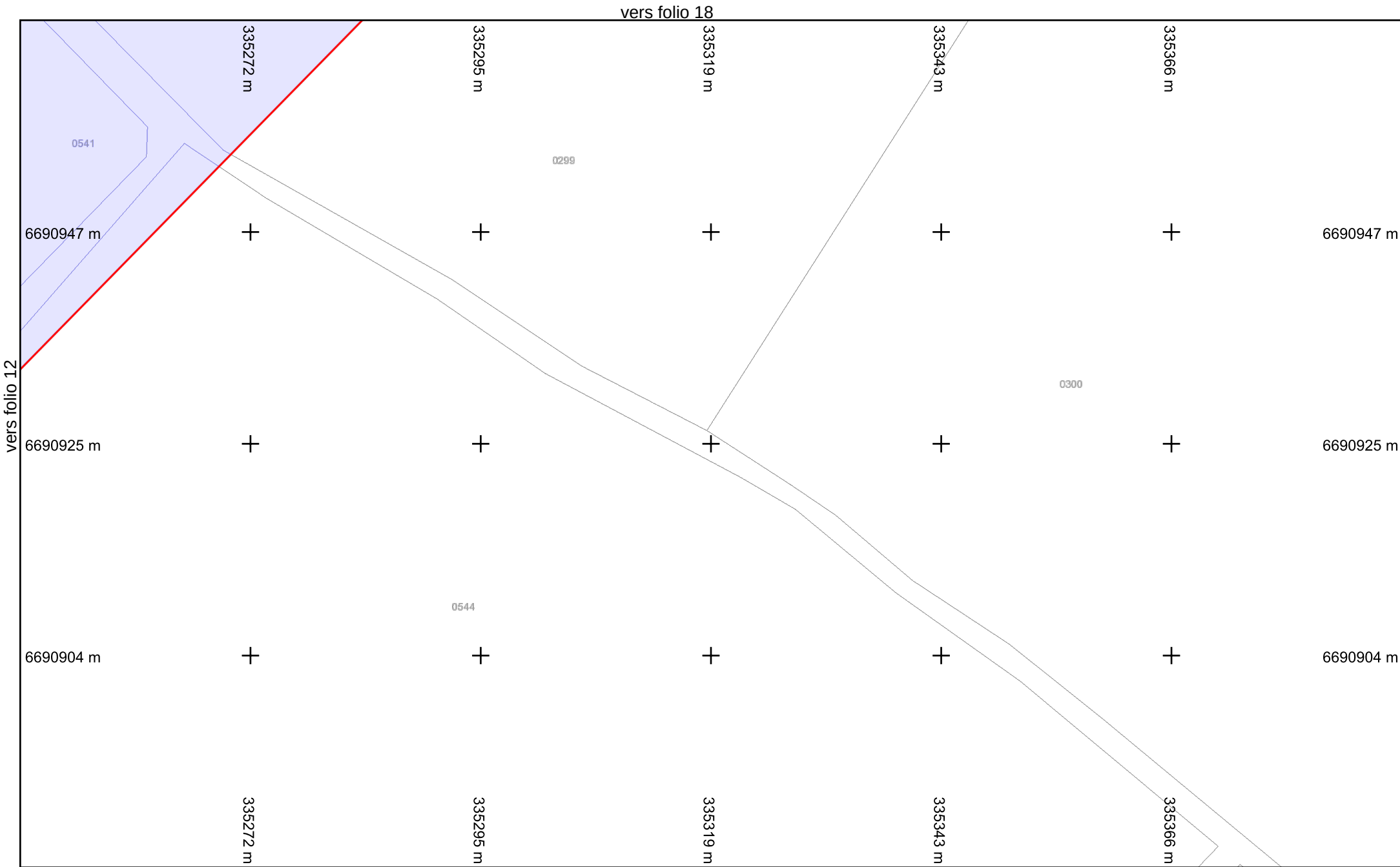
Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN

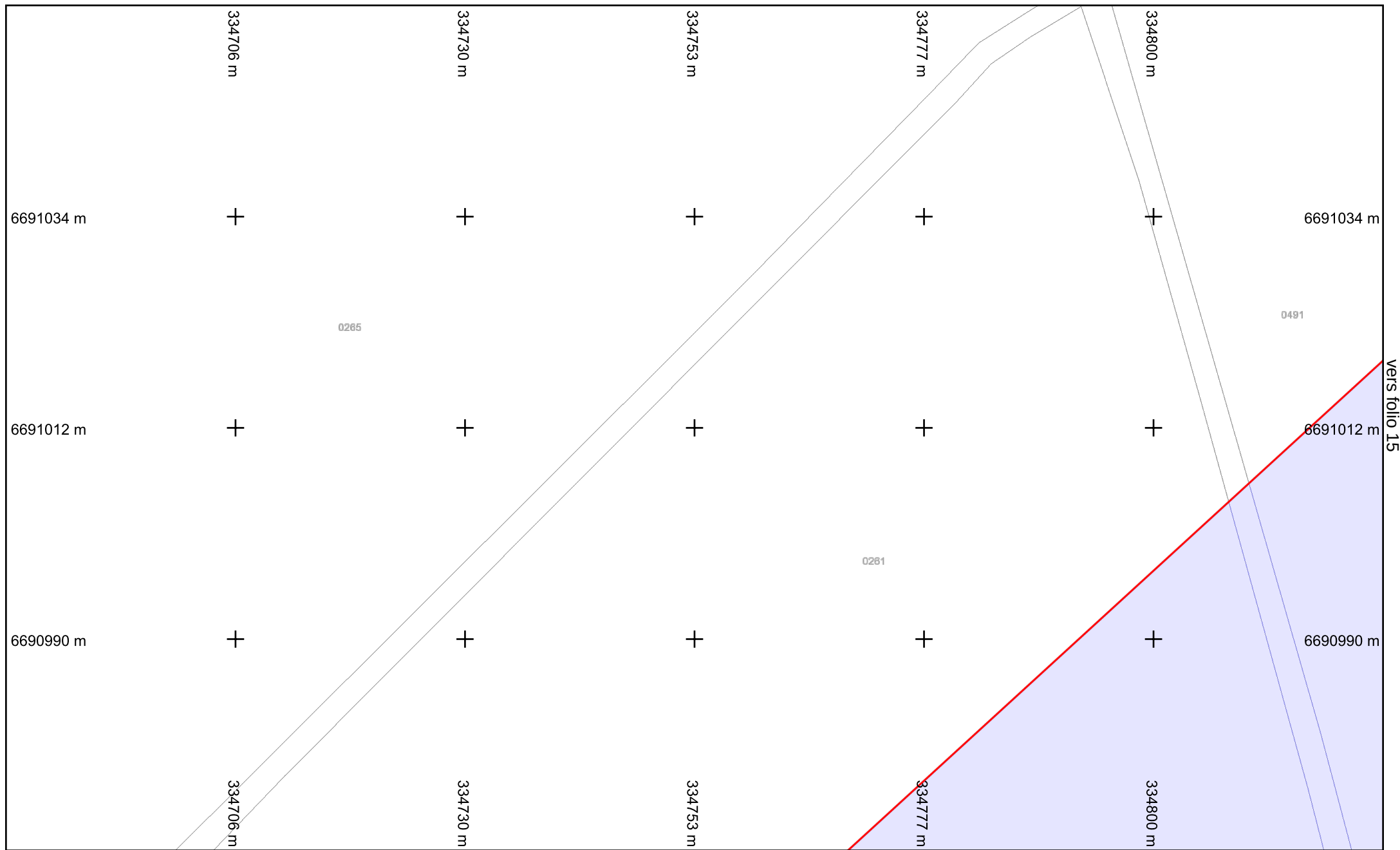
0 2 4 6 10m

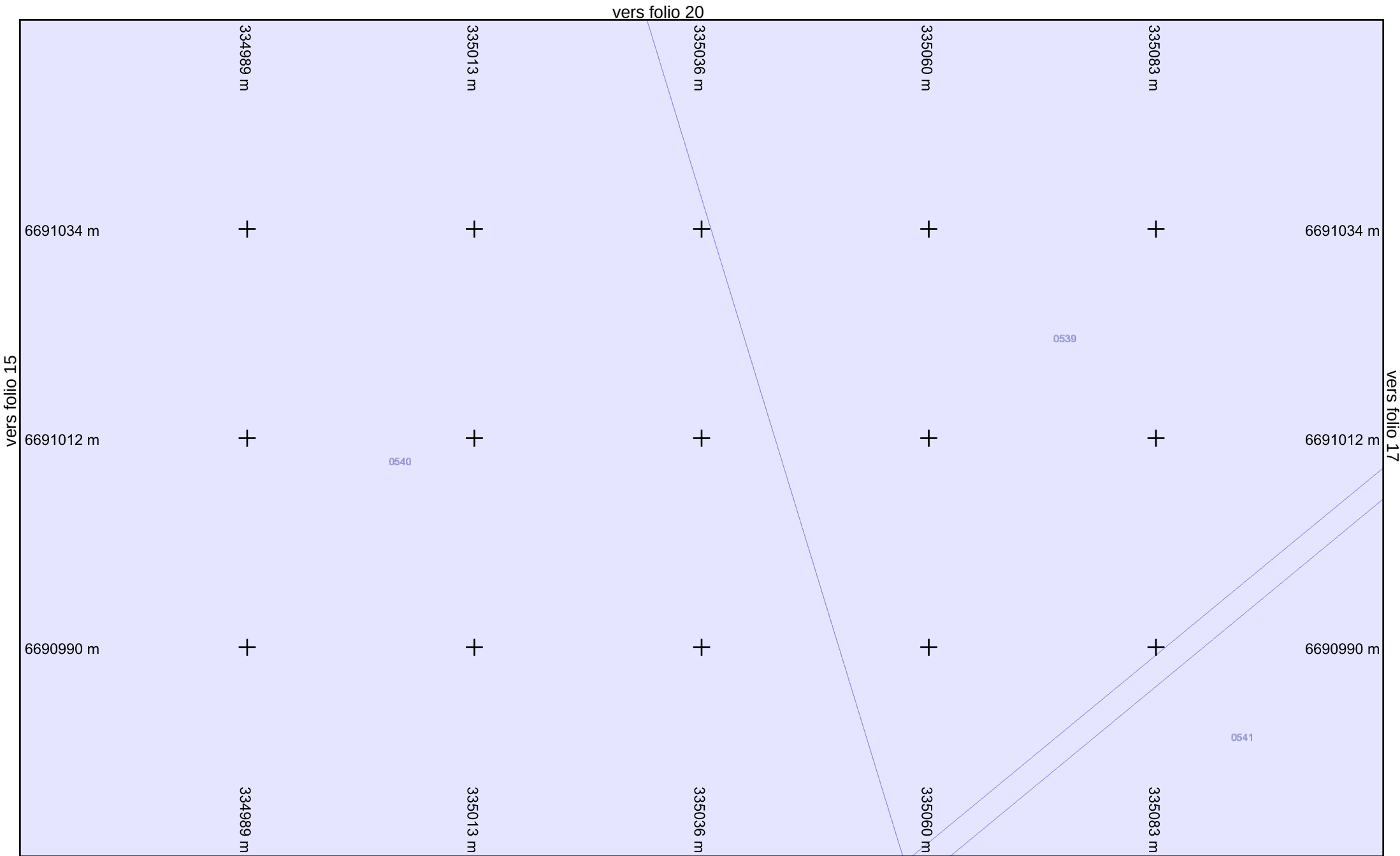


Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)



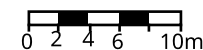




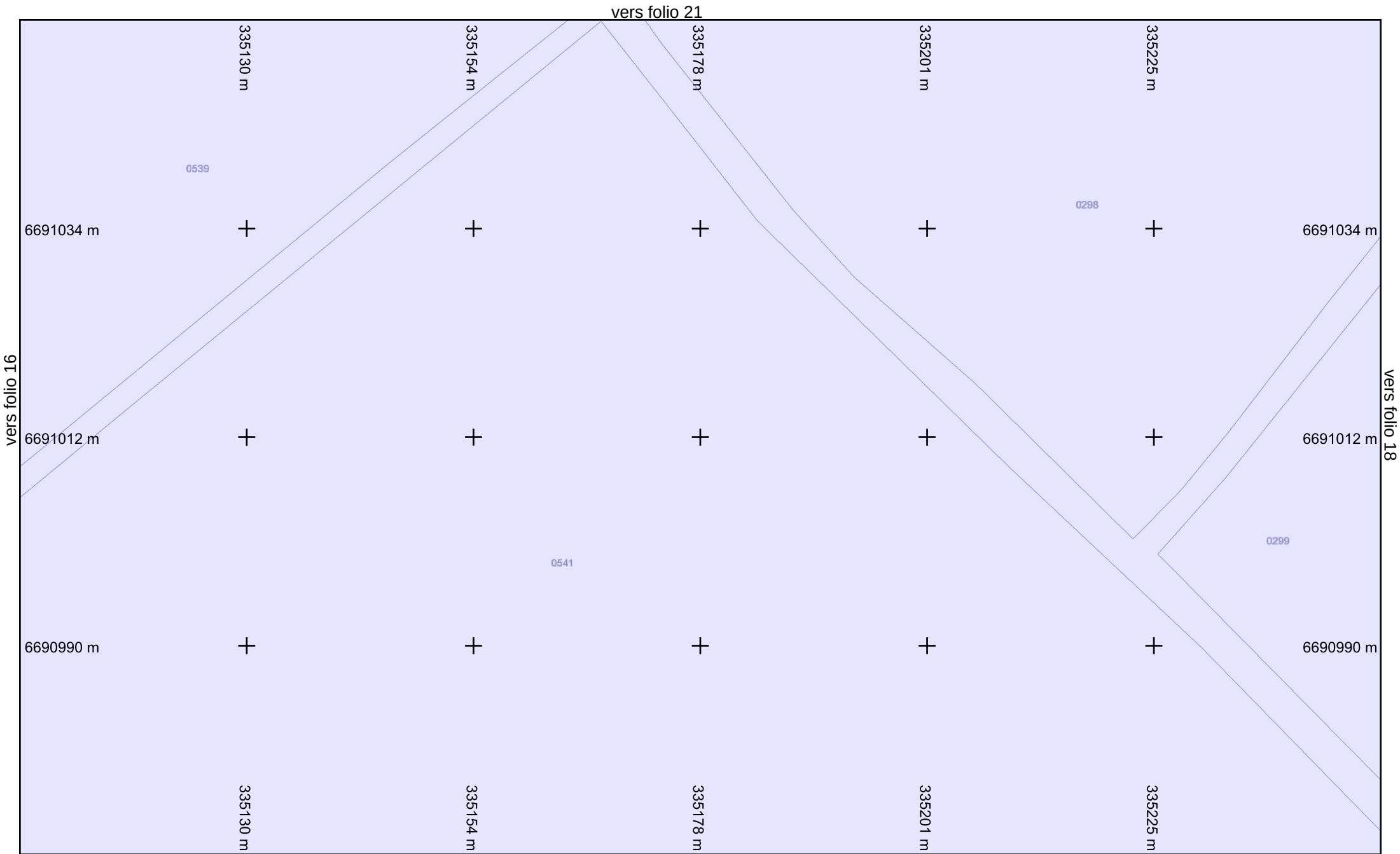
Légende :
Voir page annexe
Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

vers folio 11
Folio n° : 16

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 09:59:24
Numéro de consultation : 2025022601604DCE
Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN

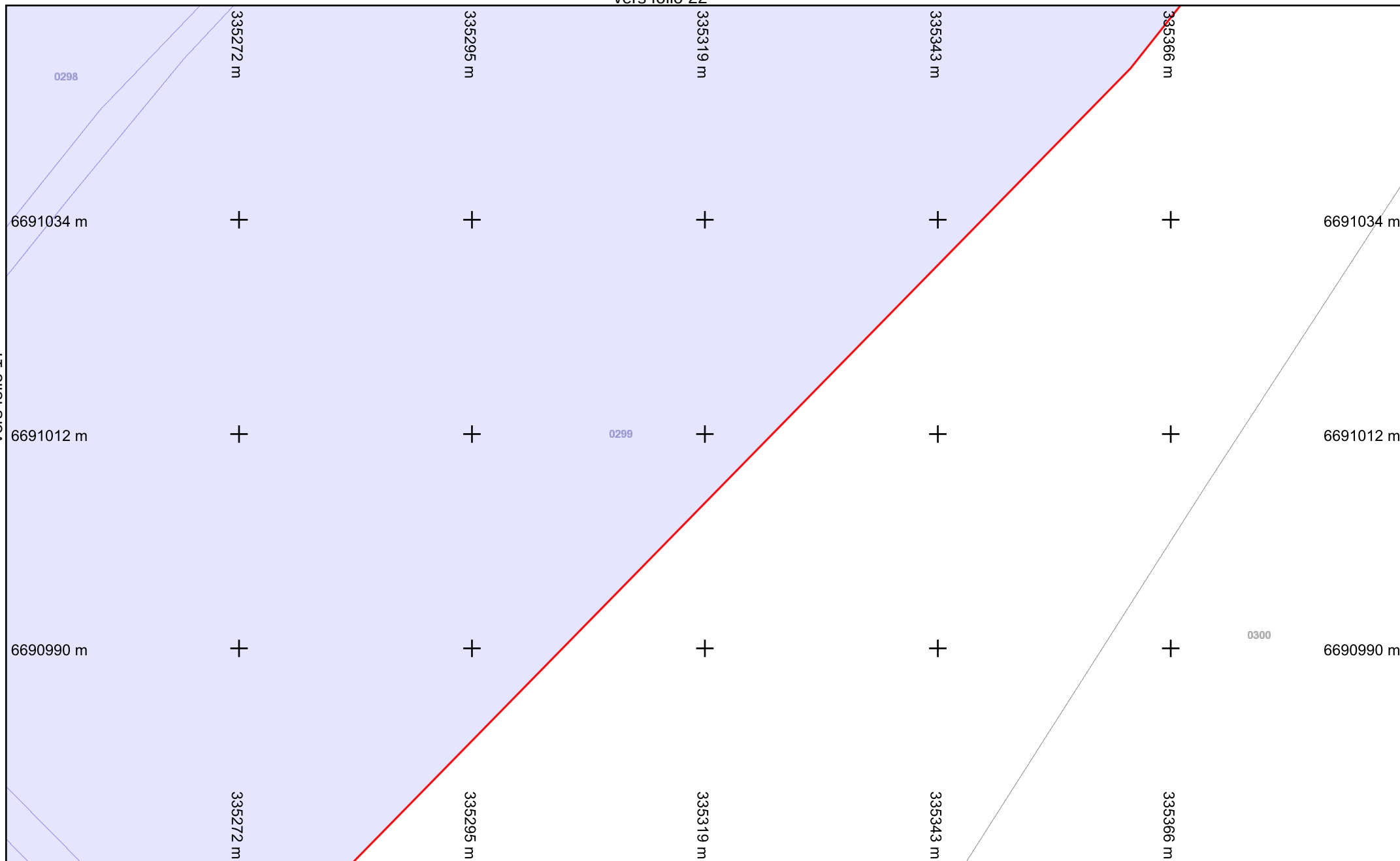


BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)



vers folio 22

vers folio 17



Légende :

Voir page annexe

vers folio 13

Folio n° : 18

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 09:59:24
Numéro de consultation : 2025022601604DCE
Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN

0 2 4 6 10m



vers folio 24

334989 m

335013 m

335036 m

335060 m

335083 m

6691120 m

+

+

+

+

+

6691120 m

6691099 m

+

+

+

+

+

6691099 m

0540

0539

6691077 m

+

+

+

+

+

6691077 m

334989 m

335013 m

335036 m

335060 m

335083 m

vers folio 16

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 09:59:24
Numéro de consultation : 2025022601604DCE
Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN

0 2 4 6 10m



Légende :
Voir page annexe

Folio n° : 20

Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)

vers folio 25

335130 m

335154 m

335178 m

335201 m

335225 m

6691120 m

+

+

+

+

+

6691120 m

6691099 m

+

+

+

+

+

6691099 m

6691077 m

+

+

+

+

+

6691077 m

0539

0298

335130 m

335154 m

335178 m

335201 m

335225 m

vers folio 17

Folio n° : 21

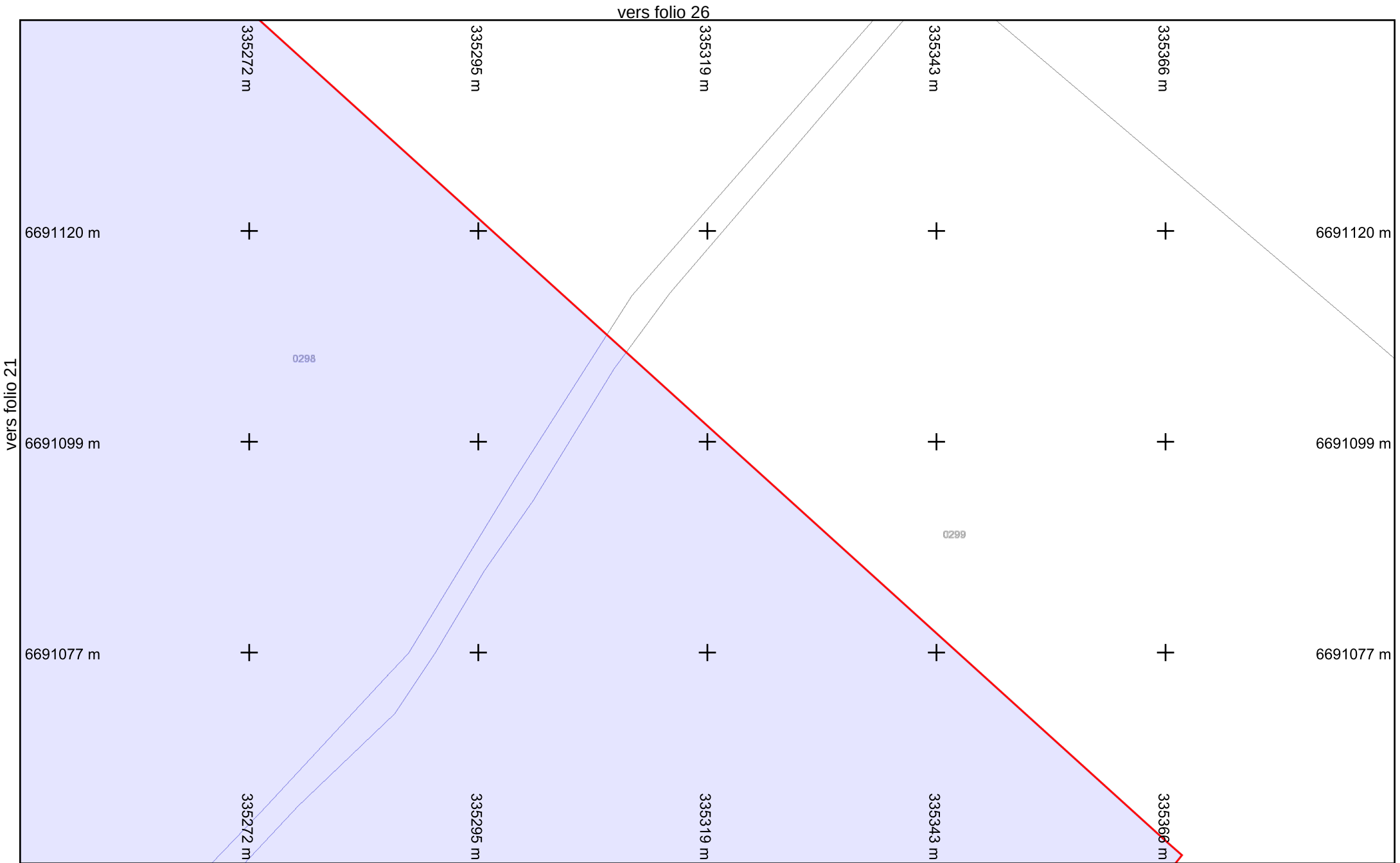
Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 09:59:24
Numéro de consultation : 2025022601604DCE
Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN

0 2 4 6 10m



Légende :
Voir page annexe
Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)



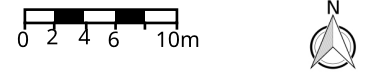
Légende :
Voir page annexe

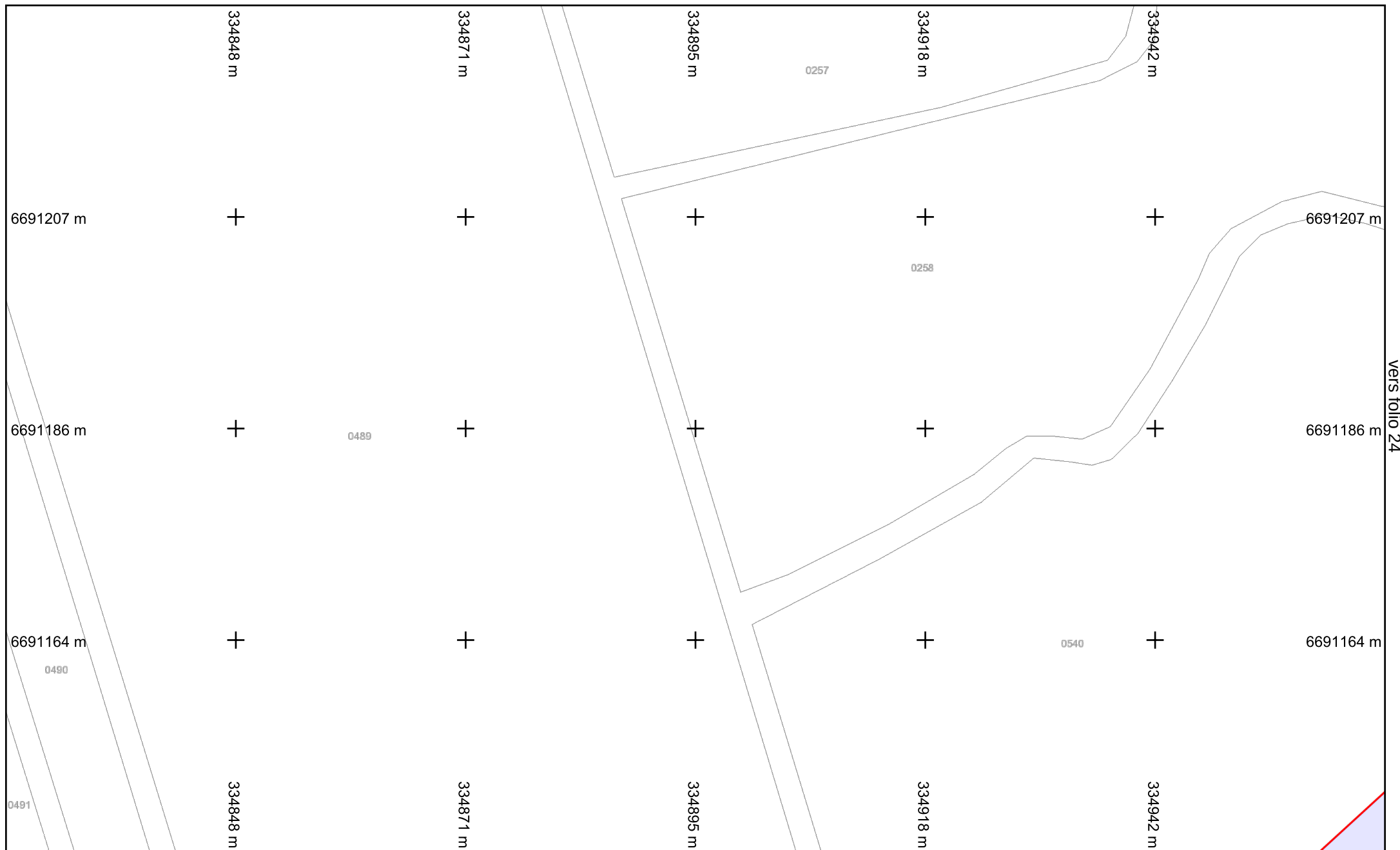
Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

vers folio 18

Folio n° : 22

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 09:59:24
Numéro de consultation : 2025022601604DCE
Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN





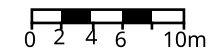
vers folio 24



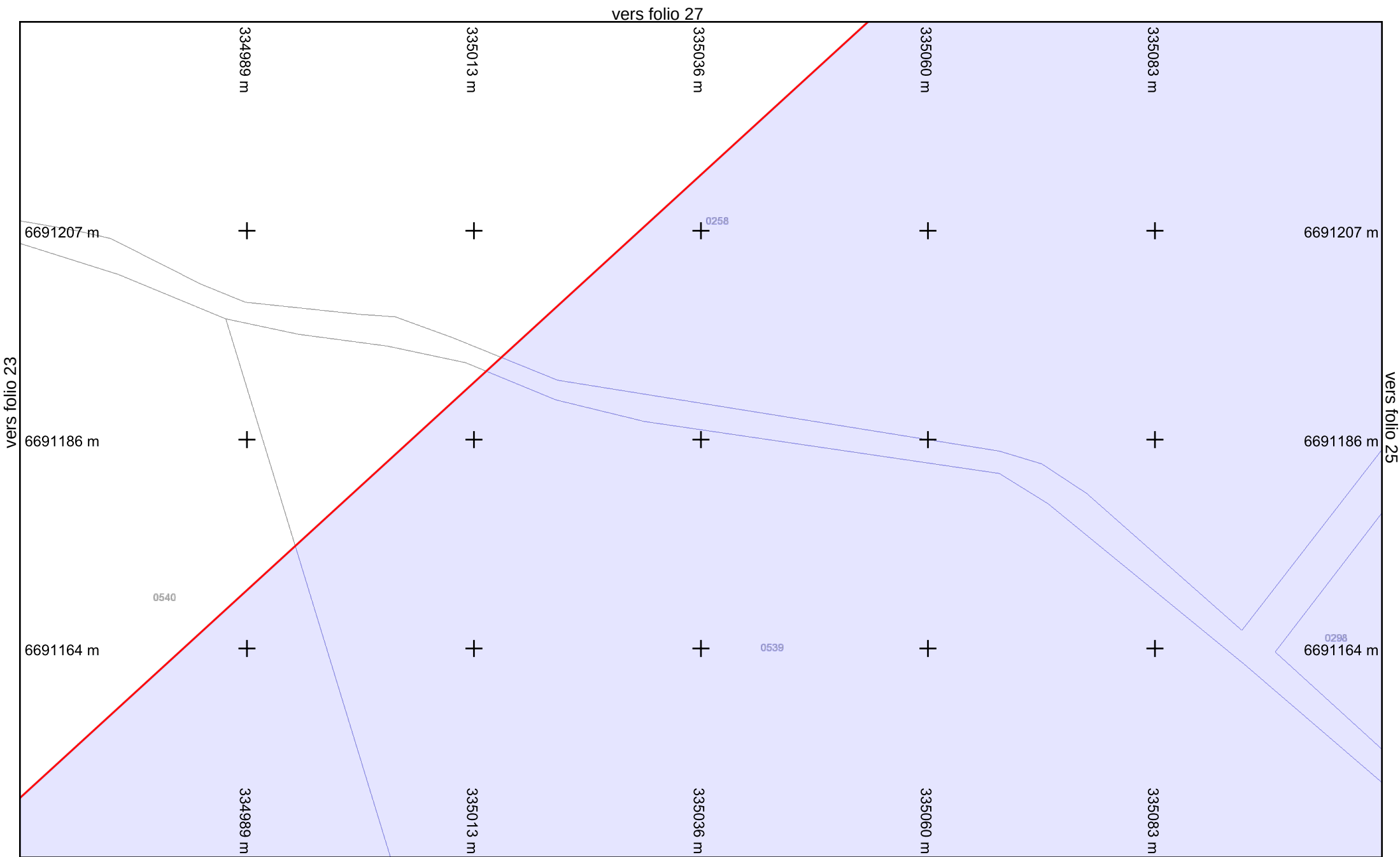
Légende :
Voir page annexe
Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

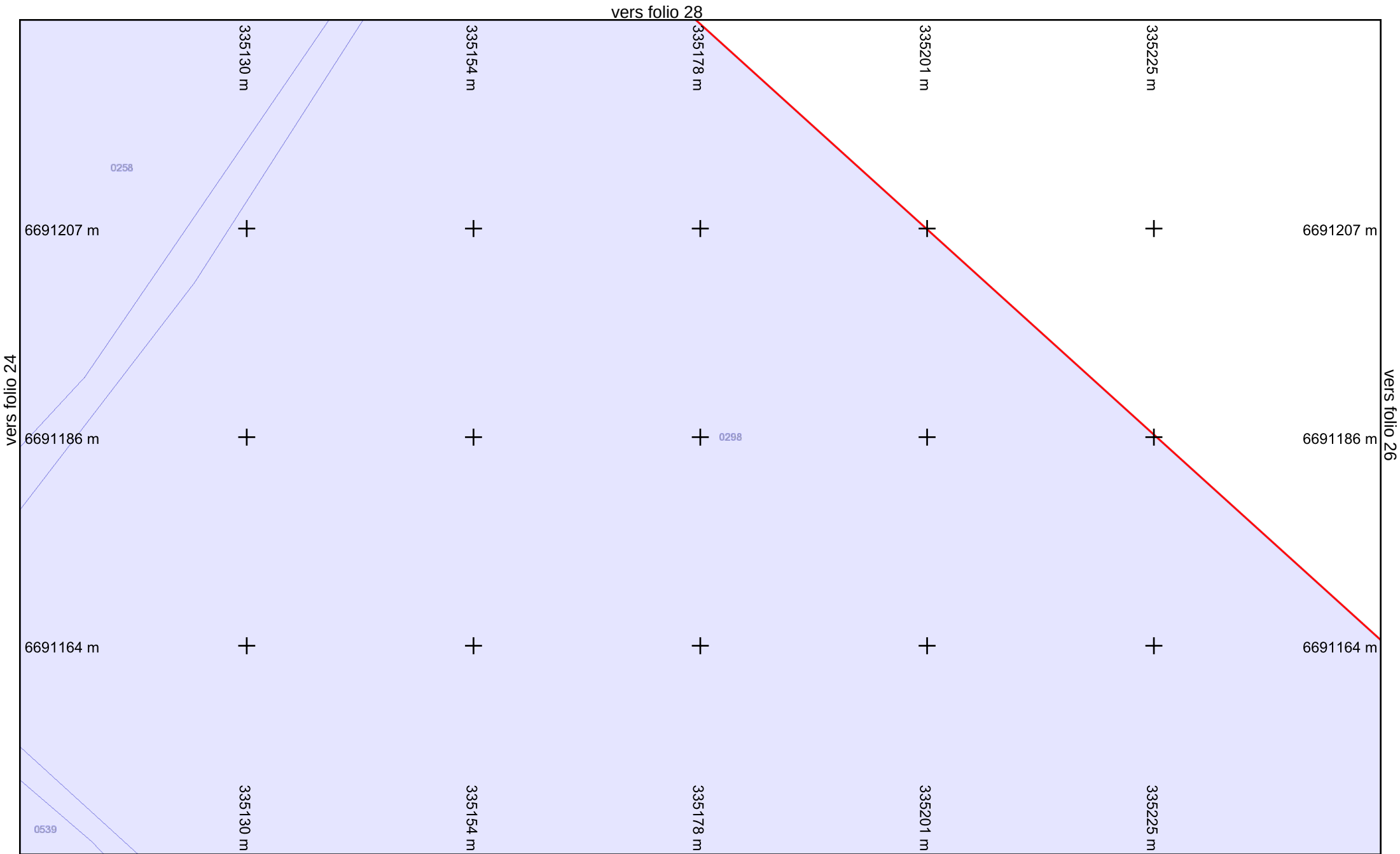
vers folio 19
Folio n° : 23

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 09:59:24
Numéro de consultation : 2025022601604DCE
Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN



BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)

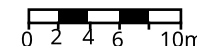




Légende :
Voir page annexe
Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

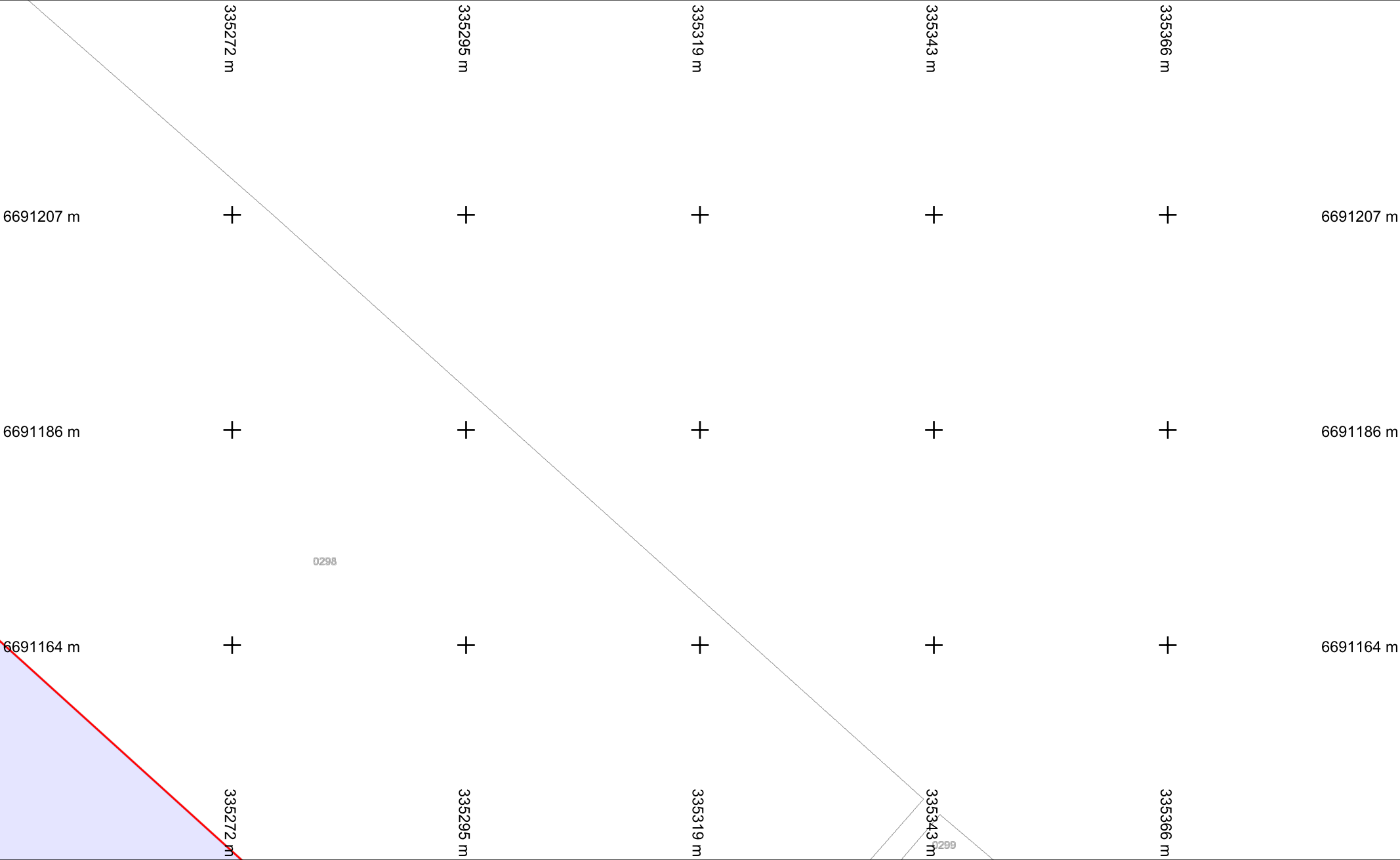
vers folio 21
Folio n° : 25

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 09:59:24
Numéro de consultation : 2025022601604DCE
Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN



BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)

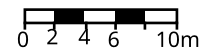
vers folio 25



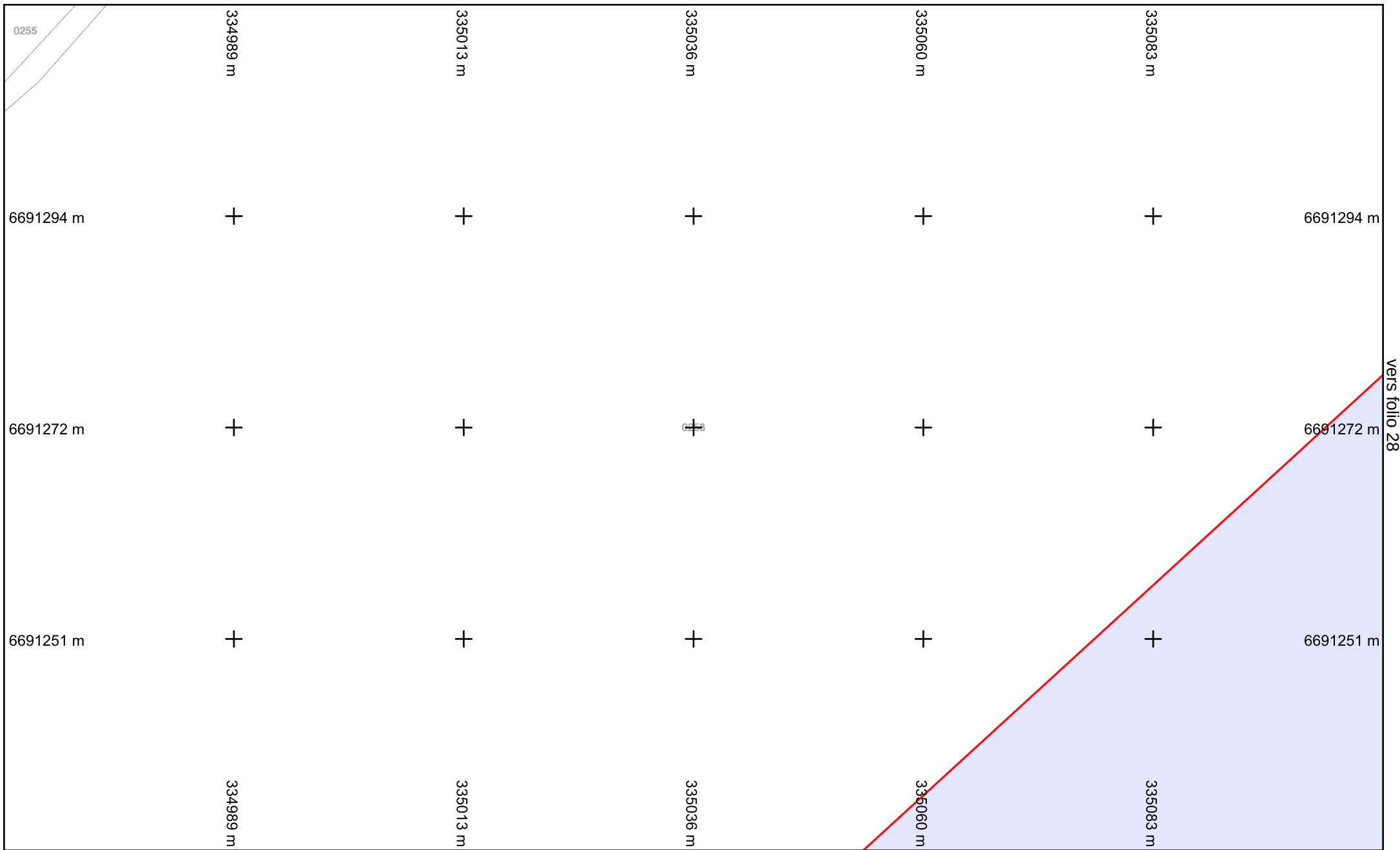
Légende :
Voir page annexe
Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

vers folio 22
Folio n° : 26

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 09:59:24
Numéro de consultation : 2025022601604DCE
Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN



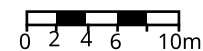
BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)



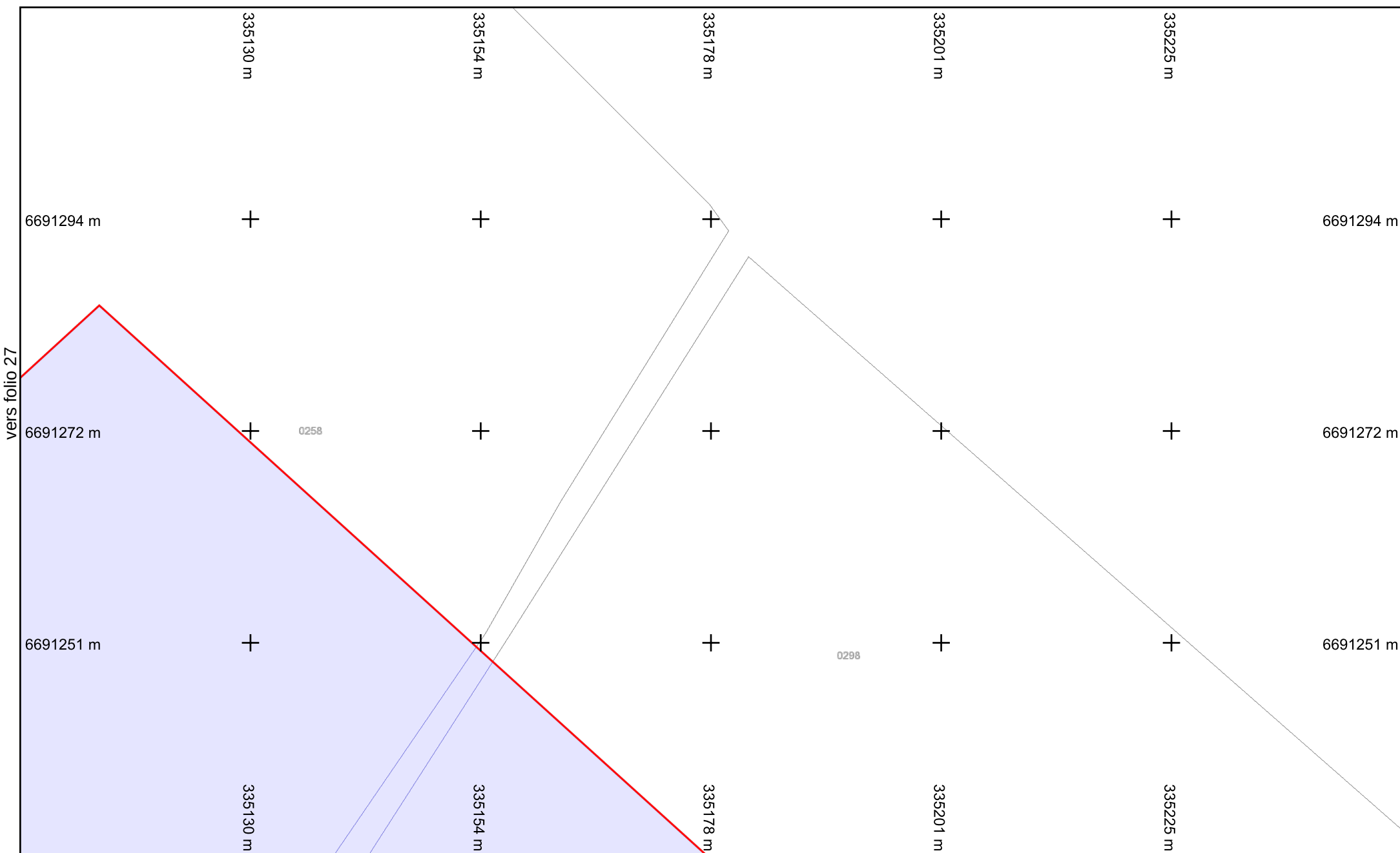
Légende :
Voir page annexe
Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

vers folio 24
Folio n° : 27

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 09:59:24
Numéro de consultation : 2025022601604DCE
Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN



BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)



Légende :

Voir page annexe

vers folio 25

Folio n° : 28

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 09:59:24
Numéro de consultation : 2025022601604DCE
Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN

0 2 4 6 10m



Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : SEREA - Espaces Bordeaux Euratlantique
Complément / Service : _____
Numéro / Voie : 2 TSA 70011
Lieu-dit / BP : Chez Sogelink
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2,0,2,5,0,2,2,6,0,1,6,0,4,D,C,E
Référence de l'exploitant : EPICE-SO-2025-28089
N° d'affaire du déclarant : SER24517/1
Personne à contacter (déclarant) : serea-bordeaux-d@demat.sogelink.fr
Date de réception de la déclaration : 27 / 02 / 2025
Commune principale des travaux : LE PELLERIN
Adresse des travaux prévus : Le Pellerin

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : NANTES MÉTROPOLE
Personne à contacter : ICE-Sce EPICE - Pôle Sud Ouest
Numéro / Voie : 3, rue Nelson Mandela
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 4,4,3,4,0 BOUGUENAIS
Tél. : 0,2,2,8,0,0,1,6,0,0 Fax : 0,2,2,8,0,0,1,6,4,9

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
☒ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 50 m
☐ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☐ Plans joints : Références : _____ Echelle₍₁₎ : _____ Date d'édition₍₁₎ : _____ Sensible : ☐ Prof. règl. mini₍₁₎ : _____ Matériau réseau₍₁₎ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____ h _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____ / _____ / _____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : _____
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0,2,4,0,9,9,5,6,0,0
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : Ludovic DROUET
Désignation du service : EPICE - Pôle Sud Ouest
Tél. : 0,2,2,8,0,0,1,6,0,0

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Ludovic DROUET
Signature : _____
Date : 27 / 02 / 2025 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

De: DICT-SUD_OUEST@nantesmetropole.fr

A: serea-bordeaux-d@demat.sogelink.fr

CC: DICT-SUD_OUEST@nantesmetropole.fr

Objet: ICE - Récépissé DT (SER24517/1) - Le Pellerin - LE PELLERIN

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint le récépissé de votre
DT (SER24517/1) 2025022601604DCE du 27/02/2025
concernant des travaux prévus le 01/03/2025,
Le Pellerin sur la commune de LE PELLERIN,
nous vous informons que **nous ne possédons aucun réseau**
dans l'emprise de votre chantier pour les **Infrastructures de Communication Électronique** .

Cordialement,

Nantes Métropole
EPICE - Pôle Sud Ouest
Service DT/DICT 3, rue Nelson Mandela
44340 BOUGUENNAIS
Tél. 02 28 00 16 00
DICT-SUD_OUEST@nantesmetropole.fr



Réf. travaux **SER24517/2**



Le Pellerin
44640 LE PELLERIN



Créé le **26/02/2025**
Débute le **01/03/2025**
Durée : **180 jours**

Exploitants

ENEDIS-DRPDL-PAYS DE LA LOIRE

CHEZ PROTYS P0100, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE



CONCERNÉ

📞 0228000450 📞 0181624701 📞 0181624701 @ 6027635.ENEDIS@demat.protys.fr

DT 448085292

Envoyé le 26/02/2025



Réponse 448176927

Reçu le 27/02/2025

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : EL. Recommandations : Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise des travaux déclarés. Nom du contact : ROGERON Amélie.

Nantes Métropole - Piot Alexandre

Eclair Pub Pôle Sud Ouest, 2 rue Galilée 44340 BOUGUENNAIS France



NON CONCERNÉ

📞 0228001600 📞 0240995600 📞 0228001600 @ DICT-SUD_OUEST@nantesmetropole.fr

DT 448085289

Envoyé le 26/02/2025



Réponse 448292563

Reçu le 27/02/2025

NON CONCERNÉ

Pas d'ouvrage. Nom du contact : Ludovic DROUET.

Pornic Agglo Pays de Retz - VIGILE Thierry

TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX France



NON CONCERNÉ

📞 0426727706 📞 0178901028 📞 0251740716 @ pornic-agglo-pays-retz@demat.sogelink.fr

DT 448085287

Envoyé le 26/02/2025



Réponse 448501112

Reçu le 04/03/2025

NON CONCERNÉ

Pas d'ouvrage

Nantes Métropole - Piot Alexandre

ICE Pôle Sud Ouest, 2 rue Galilée 44340 BOUGUENNAIS France



NON CONCERNÉ

📞 0228001600 📞 0240995600 📞 0228001600 @ DICT-SUD_OUEST@nantesmetropole.fr

DT 448085286

Envoyé le 26/02/2025



Réponse 448292629

Reçu le 27/02/2025

NON CONCERNÉ

Pas d'ouvrage. Nom du contact : Ludovic DROUET.

ORANGE - M1 PAYS DE LOIRE

Service DICT, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE



CONCERNÉ

📞 0969393212 📞 0810300111 @ FT44M1.FTO@demat.protys.fr

DT 448085285

Envoyé le 26/02/2025



Réponse 448118877

Reçu le 26/02/2025

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : TL

SAUR GRAND OUEST

SAUR LOIRE ATLANTIQUE, TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE



CONCERNÉ

📞 0662603098 📞 0244682009 @ saur-go-loireatlant@demat.sogelink.fr

DT 448085284

Envoyé le 26/02/2025



Réponse 448130855

Reçu le 26/02/2025

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : EA. Recommandations : POUR UN RDV SUR LE SITE , ADRESSER UN MAIL A L'ADRESSE : reperage.csp@saur.com 10 jours de préavis.

**Gestionnaires de voirie repérages Amiante / HAP****MAIRIE**

SERVICE TECHNIQUE Voirie, Rue Docteur Sourdille 44640 LE PELLERIN FRANCE

NON REQUIS

0240045600

@ info@mairie-lepellerin.fr

IAT 448085294

Envoyé le 26/02/2025 @

Nantes Métropole - Pogu Christophe

Pôle Sud Ouest, 2 rue Galilée 44340 BOUGUENAIS FRANCE

NON REQUIS

0228001600

@ dict-sud_ouest@nantesmetropole.fr

IAT 448085282

Envoyé le 26/02/2025 @

POLE SUD OUEST

3 BOULEVARD NELSON MANDELA 44340 BOUGUENAIS FRANCE

NON REQUIS

0228001600

IAT 448085291

Envoyé le 03/03/2025

Autres destinataires**MAIRIE**

SERVICE TECHNIQUE Voirie, Rue Docteur Sourdille 44640 LE PELLERIN FRANCE

NON REQUIS

0240045600

@ info@mairie-lepellerin.fr

IPT 448085290

Envoyé le 26/02/2025 @

POLE SUD OUEST

3 BOULEVARD NELSON MANDELA 44340 BOUGUENAIS FRANCE

NON REQUIS

0228001600

IPT 448085293

Envoyé le 03/03/2025



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.82943735,47.21807514 -1.82485077,47.22135521 -1.82745106,47.22264979 -1.82959682,47.22139249 -1.83042831,47.22242202 -1.83413215,47.22008712 -1.82976015,47.21786393 -1.82943735,47.21807514</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1
(47.218075 -1.829437);(47.221355 -1.824851);(47.222650 -1.827451);(47.221392 -1.829597);(47.222422 -1.830428);(47.220087 -1.834132);(47.217864 -1.829760);(47.218075 -1.829437);

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

SEREA - Espaces Bordeaux Euratlantique
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
France

N° consultation du téléservice : 2025022601645DA5

Référence de l'exploitant : 2509044501.250901RDT02

N° d'affaire du déclarant : SER24517/2

Personne à contacter (déclarant) : BAPTISTE Brossard

Date de réception de la déclaration : 26/02/2025

Commune principale des travaux : 44640 LE PELLERIN

Adresse des travaux prévus : Le Pellerin

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS-DRPDL-PAYS DE LA LOIRE

Personne à contacter :

Numéro / Voie : 21 Rue de le Chaussée

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 44403 REZE

Tél. : +33228000450

Fax :

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Plans joints Echelle (1) : _____ Date d'édition (1) : _____ Sensible : ☒ Prof. règl. mini (1) : 65 cm Matériau réseau (1) : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

☒ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise des travaux déclarés.

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1, 6.1 et 6.2 du guide (Fascicule 2)

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ☐ possible ☒ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Une DT seule ne permet pas de commencer les travaux. Merci de faire une DICT.

Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la localisation sur le plan joint

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0181624701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de la Loire-Atlantique 0228098100

Responsable du dossier

Nom : ROGERON Amélie

Désignation du service : Pôle Protection des Tiers

Tél : +33 241932508

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : ROGERON Amélie

Signature :

Date : 27/02/2025 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 5

PIÈCES JOINTES DU RÉCÉPISSÉ

Nous vous invitons à prendre connaissance des pièces jointes en cliquant sur le(s) lien(s) ci-dessous :

Verso_Recepisse_DT-DICT.pdf

SHA-256 8aef048a63dd2b66933bba7097e84d19219650700b164324ac92cbf1f354cc55

https://utilisateurs.protys.fr/download/213/6158c752119e444c9323ea6293e11ddd_139217802/Verso_Recepisse_DT-DICT.pdf

D-Recommandations_Enedis_et_protection.pdf

SHA-256 79c2cd3ba29d2340052b87bd4bffa2f3f33e9395f6287c397d0c004f8e78eb572

https://utilisateurs.protys.fr/download/029/c78fe661c88d408b9d232acdf19552a_140437325/D-Recommandations_Enedis_et_protection.pdf

20220318_Lire_et_comprendre_un_plan_Enedis.pdf

SHA-256 fcac6dd108962083fced2c30b9e1cf7388c5d7294c7604df379ca589b95b4a89

https://utilisateurs.protys.fr/download/213/4095b91f56b04643a7c15cfc159b751f_139217857/20220318_Lire_et_comprendre_un_plan_Enedis.pdf

A3_2025022601645DA5.pdf

SHA-256 380dee86b99ec74b615ca68fd95abc87f1e3e41a17e9d6619e22d6e4aa130e2a

https://utilisateurs.protys.fr/download/058/79a41377973345abbf24cce7e58a0cc4/A3_2025022601645DA5.pdf

StaR-DT_2025022601645DA5_20250227082640.392212633.zip

SHA-256 cfd37bcec4dbbb62322d1333637a1bb516de60b485800111f423659ab0de3485

https://utilisateurs.protys.fr/download/058/497c7f61889043e290037544187fd2bc/StaR-DT_2025022601645DA5_20250227082640.392212633.zip



Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT:

les plans PDF qui vous sont adressés sont multi formats. Ils sont indiqués sur chaque page. Pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des plans 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format. **Assurez vous**

qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression.

Nous vous fournissons des données vectorielles, leur usage est strictement limité à l'aide à la cartographie et localisation des réseaux dans le cadre de ce numéro de consultation du téléservice

La durée de validité des données est de trois mois.

Plus d'information sur l'utilisation du StaR-DT sur le site http://cnig.gouv.fr/?page_id=11745

/! ATTENTION /! Vous souhaitez démolir une construction, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Si du réseau est présent sur la façade du bâtiment, il est indispensable de nous en faire part en amont pour que nous puissions étudier la solution technique appropriée

- Après résiliation de votre contrat auprès de votre fournisseur d'électricité, il incombe au propriétaire de demander la suppression de votre branchement à l'adresse <https://connect-racco.enedis.fr/prac-internet/>

Responsable : ROGERON Amélie

Tél : +33241932508

Date : 27/02/2025

Signature :

De: echangesv2@prod.protys.fr

A: serea-bordeaux-d@demat.sogelink.fr

Objet: Notification 2025022601645DA5 - 44640 - LE PELLERIN - Le Pellerin

Protys

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification dont les références sont reprises en objet.

Pour obtenir les pièces jointes rattachées à ce récépissé, vous devrez les télécharger via le(s) lien(s) suivant (s) :

- [Verso Recepisse DT-DICT.pdf](#)
- [D-Recommandations Enedis et protection.pdf](#)
- [20220318 Lire et comprendre un plan Enedis.pdf](#)
- [A3_2025022601645DA5.pdf](#)
- [StaR-DT_2025022601645DA5_20250227082640.392212633.zip](#)

Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.

Règles et recommandations techniques et de sécurité

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques :

- Lorsqu'ils sont situés **à moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes** de tension inférieure à 50 000 volts
- Lorsqu'ils sont situés à moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

Attention

Pour déterminer et apprécier les distances entre vos travaux et les ouvrages électriques, vous devez tenir compte :

- De l'environnement global de votre zone de chantier (effet de perspective)
- Des mouvements des engins, de leur charge et équipement mis en œuvre lors des travaux,
- De tous les mouvements possibles, déplacements et balancements des lignes électriques aériennes (dus au vent par exemple)

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Dans le cadre de votre chantier au voisinage d'ouvrages électriques, la mise hors tension prolongée de l'ouvrage pourrait engendrer un risque de sécurité ou de sûreté vis à vis des personnes et des biens.

Pour garantir la sécurité des intervenants au voisinage de l'ouvrage, vous devez respecter les prescriptions des **articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail**.

En présence d'ouvrages électriques, vous devez mettre en œuvre les mesures compensatoires suivantes :

- Délimiter et baliser la zone de travail
- Dégager l'ouvrage en technique douce et ne pas le déplacer
- Faire surveiller l'opérateur par un surveillant de sécurité électrique
- Placer des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors de portée
- Appliquer des prescriptions spécifiques données par l'exploitant Enedis

Si toutefois vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des ouvrages électriques, et après échange avec l'exploitant, une étude complémentaire et un devis seront réalisés pour mettre en œuvre une solution adaptée.

Veillez-vous référer au commentaire joint ou prendre contact avec le numéro de téléphone présent dans le bas de ce récépissé.

Responsable du dossier	
Nom :	
Désignation du service :	
Tél. :	

Pendant vos travaux, si vous devez évoluer dans l'un des cas d'interdiction suivants, vous aurez besoin de mesures de protection adaptées (exemples : travaux sur façade, toiture, pose d'échafaudage, utilisation d'engins de chantier, utilisation d'engins de chargement/déchargement, élagage, construction, démolition)

➤ Réseaux fils isolés

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs isolés est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

⊖ Interdiction de toucher

➔ *Risque d'altération de l'isolant*

Réseau fils isolés aérien BT



Réseau fils isolés façade BT



En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée **est de 4 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

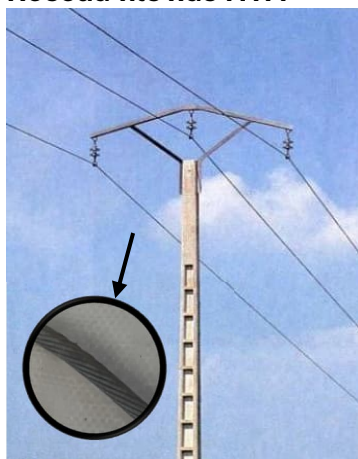
➤ Réseaux fils nus

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs nus est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

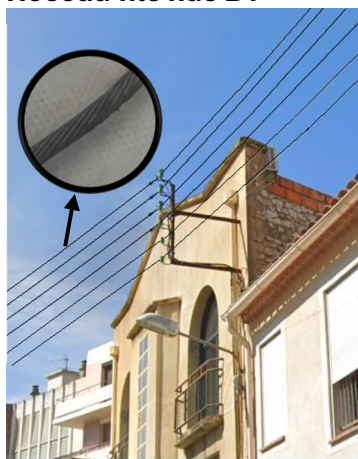
⊘ Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres

➔ *Risque d'arc électrique et d'électrocution*

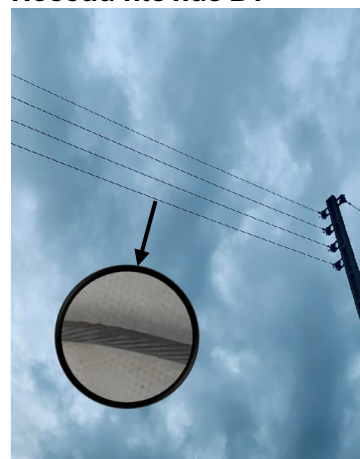
Réseau fils nus HTA



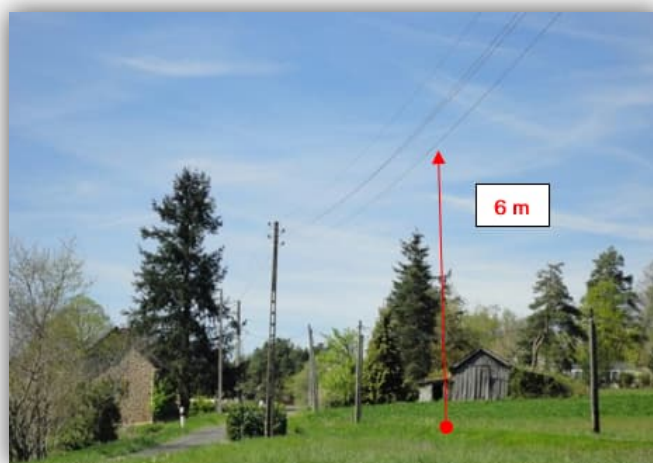
Réseau fils nus BT



Réseau fils nus BT



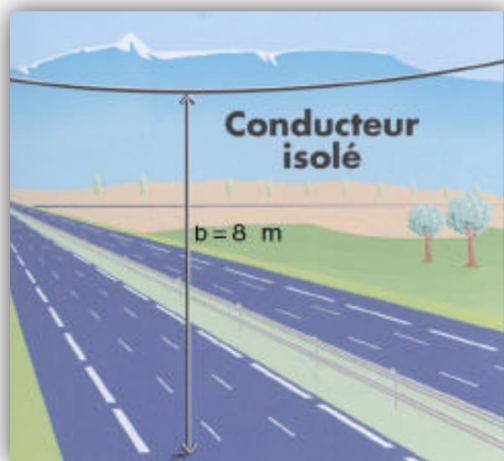
En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée **est de 6 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

➤ Cas particulier des traversées de voies ouvertes à la circulation (RN, RD, voies communales...) :

En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée **est de 8 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



Tout câble découvert doit être considéré sous tension

Veillez à respecter le marquage ou piquetage en bon état tout au long du chantier (cf. guide d'application de la réglementation - www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr)

En cas de dommages aux ouvrages Enedis,
appliquez la règle des 4 A et appelez le **01 81 62 47 01**



Légende des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains

Postes électriques

-  Poste source
-  Poste de distribution
-  Poste privé
-  Production

Appareils de coupure et accessoires

-  ou  Interrupteur aérien
-  Parafoudre
-  Coffret de coupure souterrain
-  Remontée aéro-souterraine

Réseaux

BT en exploitation	HTA en exploitation
 Réseau aérien nu	 Réseau aérien nu
 Réseau aérien torsadé	 Réseau aérien torsadé
 Réseau souterrain	 Réseau souterrain
 Branchement aérien	 Réseau en galerie
 Branchement souterrain	

Les réseaux hors exploitation sont représentés en noir avec la symbolologie dédiée (aérien nu, aérien torsadé, etc.)

Echelle de représentation

Echelle	Sur plan	Sur terrain
1/200 ^e	1 cm	2 m
1/2000 ^e	1 cm	20 m
1/10000 ^e	1 cm	100 m

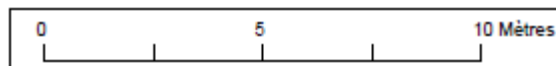
L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans. Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

Sur les plans de détail (1/200^e) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.



Attention !

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.



Lire et comprendre un plan Enedis

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités par Enedis.

Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails des réseaux souterrains à l'échelle 1/200^e (localisation et représentation des réseaux et branchements avec leurs classes de précision).

La bonne compréhension de tous ces éléments de représentation doit contribuer à la meilleure localisation des ouvrages Enedis sur le terrain et ainsi éradiquer le risque d'électrification des exécutants et d'endommagement du réseau.

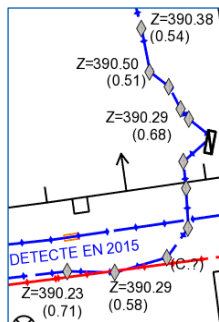
Version mars 2022

La profondeur et l'altimétrie

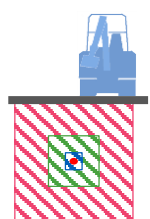
L'**altimétrie** indiquée sur les plans par un « Z = » représente l'altitude par rapport au niveau de la mer (NGF IGN69).

La **profondeur** est renseignée entre parenthèses.

Le niveau du sol peut évoluer dans le temps. Il est possible que les ouvrages Enedis soient situés à une profondeur différente de celle indiquée sur les plans.



Travaux en zone d'incertitude



Zone d'incertitude classe A $\leq 50\text{cm}$

Zone d'incertitude classe B $\leq 1\text{m}50$
(1m pour les brchts)

Fuseau d'incertitude classe C $> 1\text{m}50$
(1m pour les brchts)

Conformément au fascicule 2 « Guide technique » de la réglementation « DT-DICT », pour réaliser des travaux en zone d'incertitude sur la position des ouvrages Enedis (parties hachurées), il est nécessaire d'utiliser une technique non agressive dite « technique douce ».

Légende des plans de détail

Ouvrages et classes de précision

	Réseau BT	Branchement BT	HTA
Classe A			
Classe B			
Classe C	 Tracé « incertain »	 Tracé « incertain »	 Tracé « incertain »
Réseau abandonné			
Fourreau	Fourreau utilisé (exemple sur réseau BT) 		Fourreau vide en attente
Poste	 POSTE [NOM] [TYPE] (exemple POSTE MARCEL PAUL UP)		
Mise à la terre	 Mise à la terre du réseau		 Mise à la terre de poste

Dans un rayon de 5m autour des postes de distribution HTA/HTA et HTA/BT, la détection non intrusive des réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux

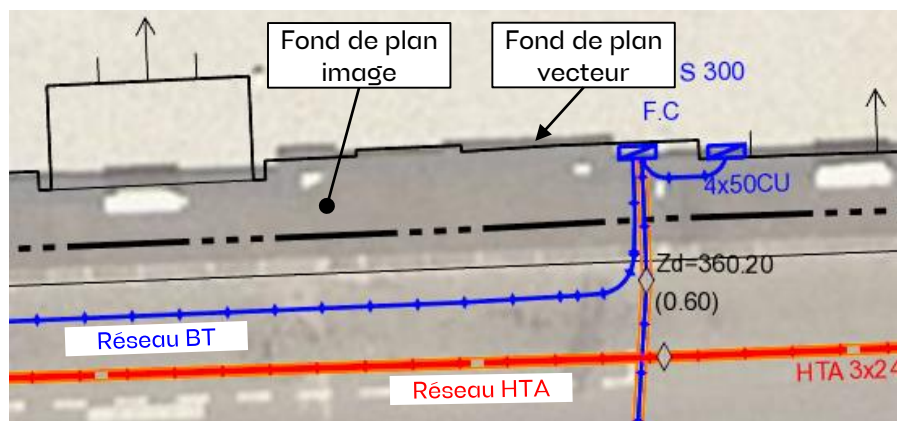
Accessoires réseaux principaux

- Coffret électrique
- Coffret RMBT
- Jonction BT
- Jonction HTA
- Remontée aéro-sout. BT
- Remontée aéro-sout. HTA
- Boîte capot BT
- Boîte capot HTA
- Poteau

Objets fond de plan vecteur principaux

- Bâtiment
- Porte
- Bordure de trottoir
- Mur
- Plaque d'égout
- Avaloir eaux pluviales
- Bouche d'eau
- Plaque
- Arbre

Les éléments composant les plans de détail



Poste électrique

Coffret électrique

Câble de cuivre nu (retour à la terre : risque électrique)



Les réponses ci-jointes n'engagent la responsabilité d'Enedis qu'à l'intérieur de l'emprise des travaux que vous avez déclarés. En particulier, les projets Enedis ne sont complétés qu'à l'intérieur de cette zone.

Emprise de vos travaux

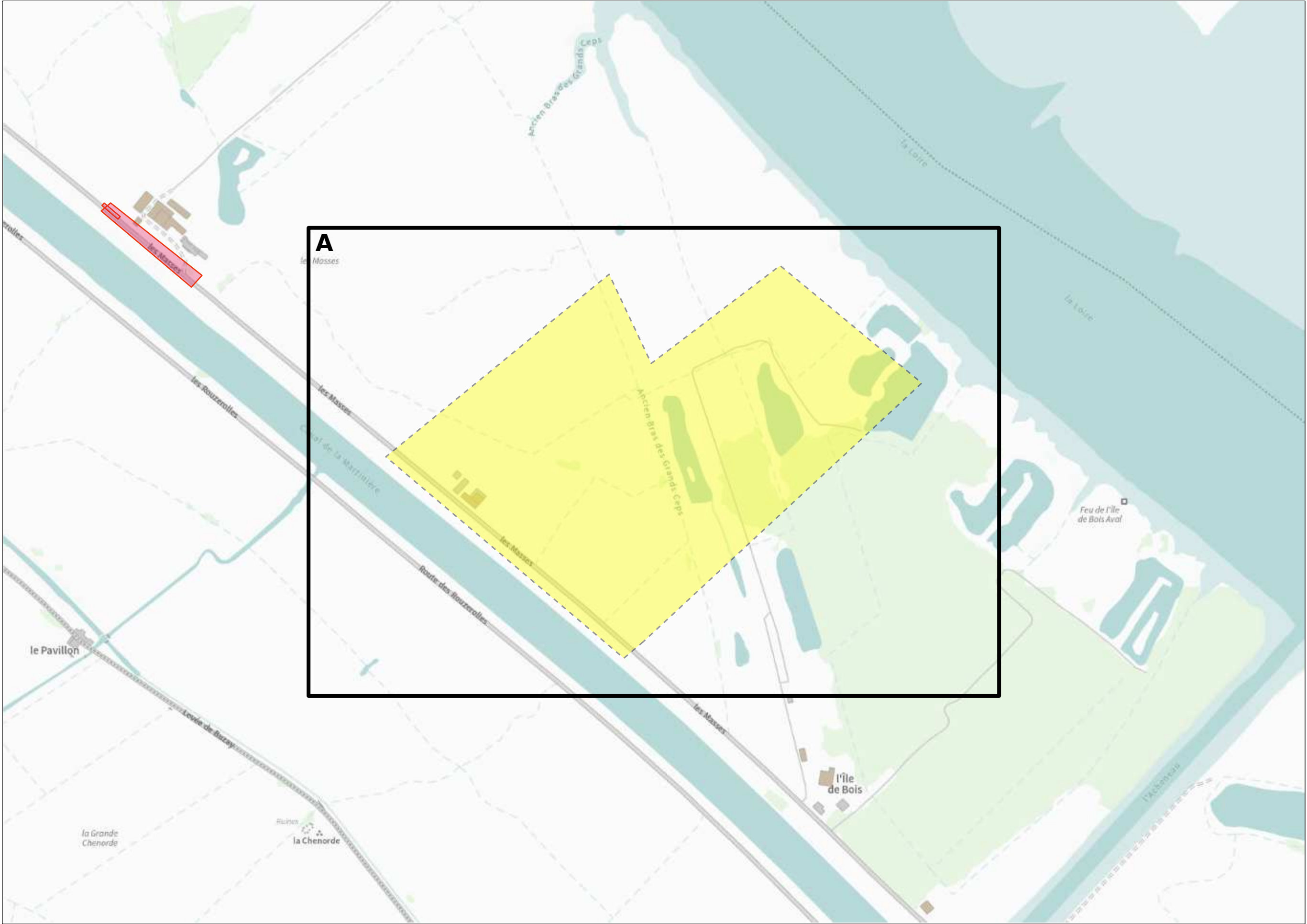
Zone de Travaux Impactant le Sol

Projet de travaux Enedis

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

Carte(s) du plan d'ensemble des réseaux (aériens et souterrains)

Carte(s) du plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage)



Plan édité le :
26/02/2025

Les réseaux susceptibles d'être présents sur le plan d'ensemble sont :

- Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)
- Les réseaux souterrains

leur positionnement plus précis est détaillé dans la suite du document.

La majorité des branchements reliés à ces réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

Sur ce plan les ouvrages sont en classe C.
S'ils sont représentés dans les plans des réseaux souterrains, il faudra alors se baser sur la classification indiquée dans ces plans

Emprise de vos travaux

Zone de Travaux Impactant le Sol

Réseau électrique

BT

Aérien

Torsadé

Souterrain

HTA

Aérien

Torsadé

Souterrain

Galerie

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».





Le 27/02/2025

Objet: Fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

StaR-DT_Enedis.gml : <https://dl.sogelink.fr/?ia2P9G31>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : SEREA - Espaces Bordeaux Euratlantique
Complément / Service : _____
Numéro / Voie : 2 TSA 70011
Lieu-dit / BP : Chez Sogelink
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2,0,2,5,0,2,2,6,0,1,6,4,5,D,A,5
Référence de l'exploitant : EPICE-SO-2025-28082
N° d'affaire du déclarant : SER24517/2
Personne à contacter (déclarant) : serea-bordeaux-d@demat.sogelink.fr
Date de réception de la déclaration : 27 / 02 / 2025
Commune principale des travaux : LE PELLERIN
Adresse des travaux prévus : Le Pellerin

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : NANTES MÉTROPOLE
Personne à contacter : EP-Sce EPICE - Pôle Sud Ouest
Numéro / Voie : 3, rue Nelson Mandela
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 4,4,3,4,0 BOUGUENAI
Tél. : 0,2,2,8,0,0,1,6,0,0 Fax : 0,2,2,8,0,0,1,6,4,9

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
☒ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 50 m
☐ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☐ Plans joints : Références : _____ Echelle₍₁₎ : _____ Date d'édition₍₁₎ : _____ Sensible : ☐ Prof. règl. mini₍₁₎ : _____ Matériau réseau₍₁₎ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____ h _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____ / _____ / _____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : _____
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0,2,4,0,9,9,5,6,0,0
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : Ludovic DROUET
Désignation du service : EPICE - Pôle Sud Ouest
Tél. : 0,2,2,8,0,0,1,6,0,0

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Ludovic DROUET
Signature : _____
Date : 27 / 02 / 2025 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

De: DICT-SUD_OUEST@nantesmetropole.fr

A: serea-bordeaux-d@demat.sogelink.fr

CC: DICT-SUD_OUEST@nantesmetropole.fr

Objet: EP - Récépissé DT (SER24517/2) - Le Pellerin - LE PELLERIN

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint le récépissé de votre
DT (SER24517/2) 2025022601645DA5 du 27/02/2025
concernant des travaux prévus le 01/03/2025,
Le Pellerin sur la commune de LE PELLERIN,
nous vous informons que **nous ne possédons aucun réseau**
dans l'emprise de votre chantier pour l' **Éclairage Public** .

Cordialement,

Nantes Métropole
EPICE - Pôle Sud Ouest
Service DT/DICT 3, rue Nelson Mandela
44340 BOUGUENNAIS
Tél. 02 28 00 16 00
DICT-SUD_OUEST@nantesmetropole.fr

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination :

Complément / Service :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

SEREA - Espaces Bordeaux Euratlantique SEREA - Espaces Bordeaux Euratlantique

Chez Sogelink

TSA 70011

6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX

France

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : Pornic Agglo Pays de Retz

Personne à contacter : Thierry VIGILE

Numéro / Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX

Tél. : 0,4,2,6,7,2,7,7,0,6

Fax : , , , , , , , , , ,

N° consultation du téléservice : 2,0,2,5,0,2,2,6,0,1,6,0,4,D,C,E

Référence de l'exploitant :

N° d'affaire du déclarant : SER24517/1

Personne à contacter (déclarant) : BAPTISTE Brossard

Date de réception de la déclaration : 26 / 02 / 2025

Commune principale des travaux : LE PELLERIN

Adresse des travaux prévus : Le Pellerin

Éléments généraux de réponse

☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

☒ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

☐ Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : EL TL EU . Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : , , , , , , , , , ,

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☐ Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. régl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____

ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾

☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité : ☐

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0,2,5,1,7,4,0,7,1,6

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : DT/DICT

Tél. : 0,4,2,6,7,2,7,7,0,6

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : BLANCHON Joanna

Signature : _____

Date : 04 / 03 / 2025 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : SEREA - Espaces Bordeaux Euratlantique SEREA - Espac
Complément / Service : Chez Sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2,0,2,5,0,2,2,6,0,1,6,0,4,D,C,E
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : SER24517/1
Personne à contacter (déclarant) : BAPTISTE Brossard
Date de réception de la déclaration : 26 / 02 / 2025
Commune principale des travaux : LE PELLERIN
Adresse des travaux prévus : Le Pellerin

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : Pornic Agglo Pays de Retz
Personne à contacter : Thierry VIGILE
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0,4,2,6,7,2,7,7,0,6 **Fax :**

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☒ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☐ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL TL EU (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- ☐ Plans joints : Références : Echelle₍₁₎ : Date d'édition₍₁₎ : Sensible : Prof. règl. mini₍₁₎ : Matériau réseau₍₁₎ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : CODE 3 : si nécessité d'un complément d'information sur la localisation de nos ouvrages,
votre contact est : pdc.s.alo@orange.com
Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0,8,1,0,3,0,0,1,1,1
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : Orange
Désignation du service : POLE RDT/RDICT
Tél. : 0,9,6,9,3,9,3,2,1,2

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Orange
Signature :
Date : 26 / 2 / 2025 **Nombre de pièces jointes, y compris les plans :** 1

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : SEREA - Espaces Bordeaux Euratlantique SEREA - Espaces Bordea
Complément / Service : Chez Sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 63 913 4 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2 0 2 5 0 2 2 6 0 1 6 0 4 D C E

Référence de l'exploitant :

N° d'affaire du déclarant : SER24517/1

Personne à contacter (déclarant) : BAPTISTE Brossard

Date de réception de la déclaration : 26 / 02 / 2025

Commune principale des travaux : LE PELLERIN

Adresse des travaux prévus : Le Pellerin

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : SAUR GRAND OUEST SAUR LOIRE ATLANTIQUE

Personne à contacter :

Numéro / Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 63 913 4 DARDILLY CEDEX

Tél. : 06 62 60 30 98 Fax :

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EA _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- ☒ Plans joints : Références : Echelle₍₁₎ : Date d'édition₍₁₎ : Sensible : Prof. règl. mini₍₁₎ : Matériau réseau₍₁₎ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ₍₂₎
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ₍₂₎
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
POUR UN RDV SUR LE SITE, ADRESSER UN MAIL A L'ADRESSE : reperage.csp@saur.com 10 jours de préavis
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0 2 4 4 6 8 2 0 0 9
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____
Désignation du service : SERVICE DICT
Tél. : 06 62 60 30 98

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : BUISSET Ewann
Signature : _____
Date : 26 / 02 / 2025 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 3

Recommandations techniques et consignes de sécurité

Travaux à proximité d'ouvrages d'assainissement et de distribution d'eau

Tous travaux commencés avant d'avoir reçu une réponse à votre DICT engage votre responsabilité exclusive. Les plans mis à votre disposition en réponse à votre DICT font apparaître des ouvrages (ci-après : « les ouvrages ») dans la zone d'influence de vos travaux. Il vous revient de prendre toutes initiatives pour garantir leur préservation, ainsi que la sécurité des personnes et la protection de l'environnement compte tenu des dangers présentés par un endommagement des ouvrages (pression interne pouvant dépasser 7 bars dans les canalisations d'eau potable, effluents nocifs dans les ouvrages D'assainissement...).

En votre qualité d'entreprise spécialisée en charge de la réalisation de travaux de terrassement ou de forage il vous appartient de prendre les dispositions commandées par les règles de l'art.

Repérage préalable des ouvrages

Tous les renseignements qui vous sont fournis, et en particulier ceux portés sur les plans, ne le sont qu'à titre indicatif, des modifications de la voirie (assiette, profil, repère) ayant pu intervenir postérieurement à l'établissement des plans de récolement des canalisations et ouvrages. En outre, les branchements n'apparaissent la plupart du temps pas sur ces plans. Sauf autre indication apportée sur le plan joint pour chaque canalisation, la classe de précision est la classe C (incertitude maximale de localisation du réseau >1,5m).

Les accessoires de surface (regards, bouches à clef, tampons, plaques...) donnent des indications sur la localisation des ouvrages enterrés. Il vous appartient de les prendre en compte. Toutefois ces accessoires peuvent avoir été déplacés ou dissimulés sans que l'information ait été portée à la connaissance du gestionnaire du réseau.

La position, la profondeur, la géométrie, et la nature des ouvrages doivent être confirmées sous votre responsabilité exclusive par des sondages manuels suffisamment rapprochés et appropriés à la nature et la profondeur des travaux projetés.

Certains de nos anciens ouvrages ne sont pas protégés par un grillage avertisseur, qui ne saurait constituer à lui seul un facteur d'alerte de proximité. Si cette signalisation existe, elle sera soigneusement remise en place.

Afin de faciliter la localisation des réseaux indiqués sur le présent plan, et sur demande écrite à : reperage.csp@saur.com, (en précisant en objet du mail le N° du département – commune RDV et N° de consultation de téléservice de la DICT ; Exemple : 19 – BRIVE-LA-GAILLARDE – RDV 2020280501191T)

Pour assurer toutes les garanties de sécurité, vous devez procéder à un marquage ou piquetage au sol permettant, pendant toute la durée du chantier, de signaler le tracé de l'ouvrage, et le cas échéant la localisation des points singuliers (affleurants, changements de direction, ...).

Précaution pendant les travaux

Pendant toute la durée des travaux, l'accès à nos canalisations et aux accessoires de surface doit être maintenu libre de jour comme de nuit.

Dans l'hypothèse où des accessoires de surface devraient être déplacés, vous devez en informer le gestionnaire qui vous informera des précautions à prendre. Leur repositionnement convenable et leur mise à la cote sera réalisé à vos frais.

Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art sans entraîner de contraintes excessives sur les ouvrages ni générer d'interactions susceptibles de nuire à leur bonne conservation.

Attitude en cas de sinistre

En cas de dégradation des ouvrages, imputable à vos travaux, il vous appartient d'avertir le gestionnaire dans les meilleurs délais et de favoriser la réalisation des opérations de réparations qui s'imposent. Le gestionnaire est le seul habilité à intervenir sur ses propres ouvrages. Une facturation sera établie, comprenant la prise en charge de l'intervention liée au sinistre, la main d'œuvre et la fourniture.

Le non-respect de ces consignes engage totalement votre responsabilité en cas de sinistre. Nous vous rappelons en outre qu'aux termes de l'article L1324-4 du Code de la santé publique :

*« Le fait de dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou à conduire des eaux d'alimentation ou de laisser introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité, dans l'eau [...] servant à l'alimentation publique, est puni de **trois ans d'emprisonnement et 45000 euros d'amende** ».*

LEGENDE

EA

	Tronçons classe C		Dégrilleur		Régulateur de pression
	Tronçons classe B		Dessableur		Réserve incendie
	Tronçons classe A		Disconnecteur		Réservoir au sol/Bâche
	Accélérateur		Forage		Réservoir de chasse
	Anode protect.cathodique		Isolation électrique		Réservoir (semi)enterré
	Auto-contrôle		Micro ventouse		Réservoir sur tour
	Barrage		Piézomètre		Shunt
	Boîte à boues		Plaque d'extrémité		Siphon
	Borne fontaine		Poste de soutirage		Soupape anti-bélier
	Bouche d'incendie		Poteau d'incendie		Stabilisateur d'écoulement
	Bouche de lavage		Potelet protect.cathodique		Station de pompage
	Brise charge		Prise d'eau		Station de surpression
	Canal de mesure		Prise de potentiel		Traitement sur réseau
	Captage		Production avec traitement		Vanne asservie
	Chasse automatique		Puisard		Vanne
	Cheminée d'équilibre		Puits		Vanne de survitesse
	Clapet		Purge		Vanne en attente
	Compteur production/secto.		Réducteur de pression		Vanne fermée
	Compteur export/import		Réduction		Vanne réglée
	Ddass		Regard		Ventouse
	Débitmètre		Régulateur de débit		Vidange

①②④ Borne 1/2/4 prises

EA Hors service

	Tronçons classe C
	Tronçons classe B
	Tronçons classe A

EU

	Tronçons classe C		Chasse		Rond visitable à grille
	Tronçons classe B		Clapet		Station d'épuration
	Tronçons classe A		Débitmètre		Tampon/avaloir
	Avaloir		Dégrilleur		Té de curage
	Avaloir à grille		Dessableur		Traitement sur réseau
	Bassin de rétention		Déversoir d'orage		Vacuomètre
	Batardeau		Exutoire		Vanne
	Brise charge		Lagune		Vanne à guillotine
	Canal de mesure		Plaque pleine		Vanne à manchon
	Carré borgne		Poste de relevage		Vanne murale
	Carré visitable		Puisard		Ventouse
	Carré visitable à grille		Rond borgne		Vidange
	Chambre de détente		Rond visitable		

Eu Hors service

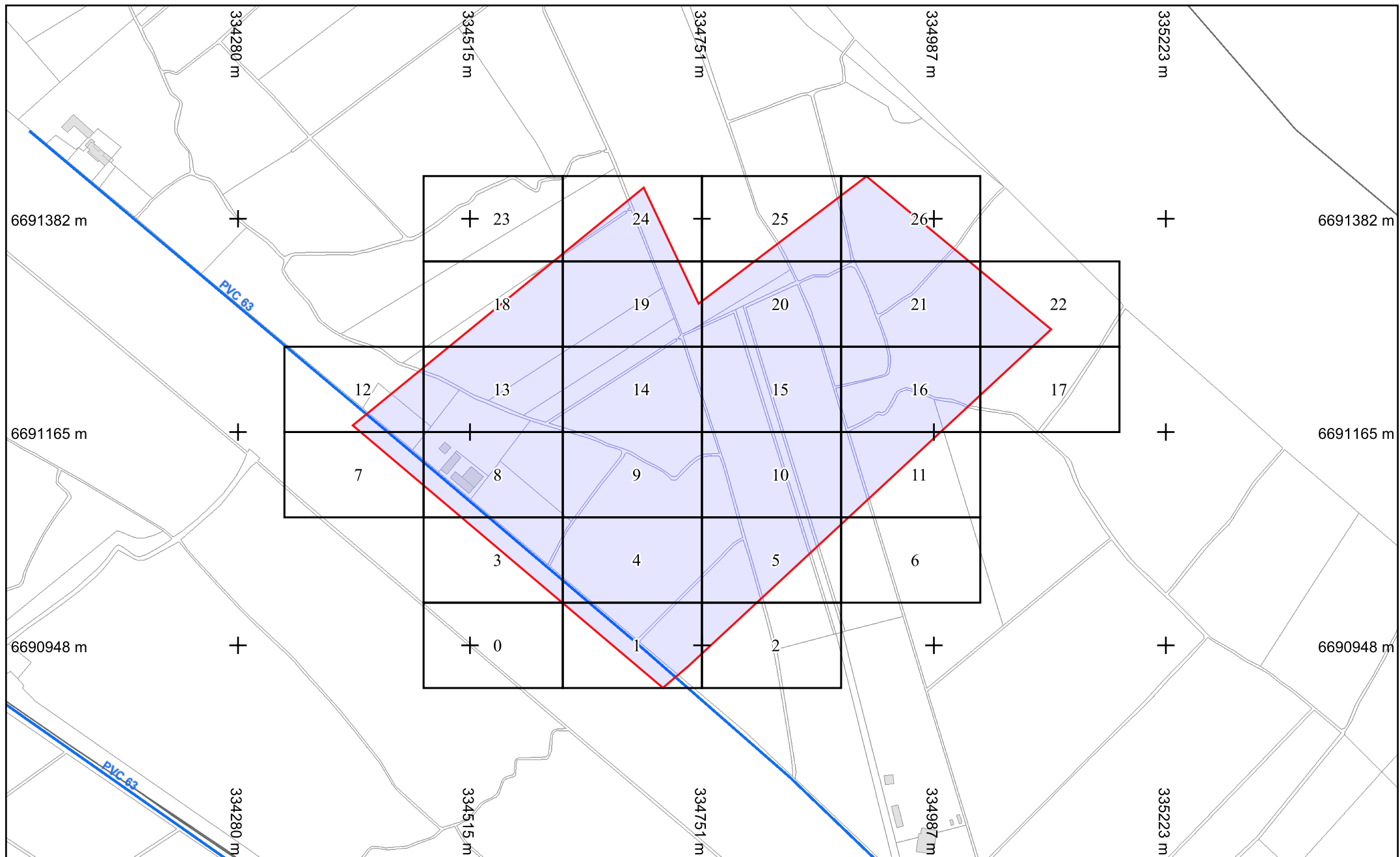
	Tronçons classe C
	Tronçons classe B
	Tronçons classe A

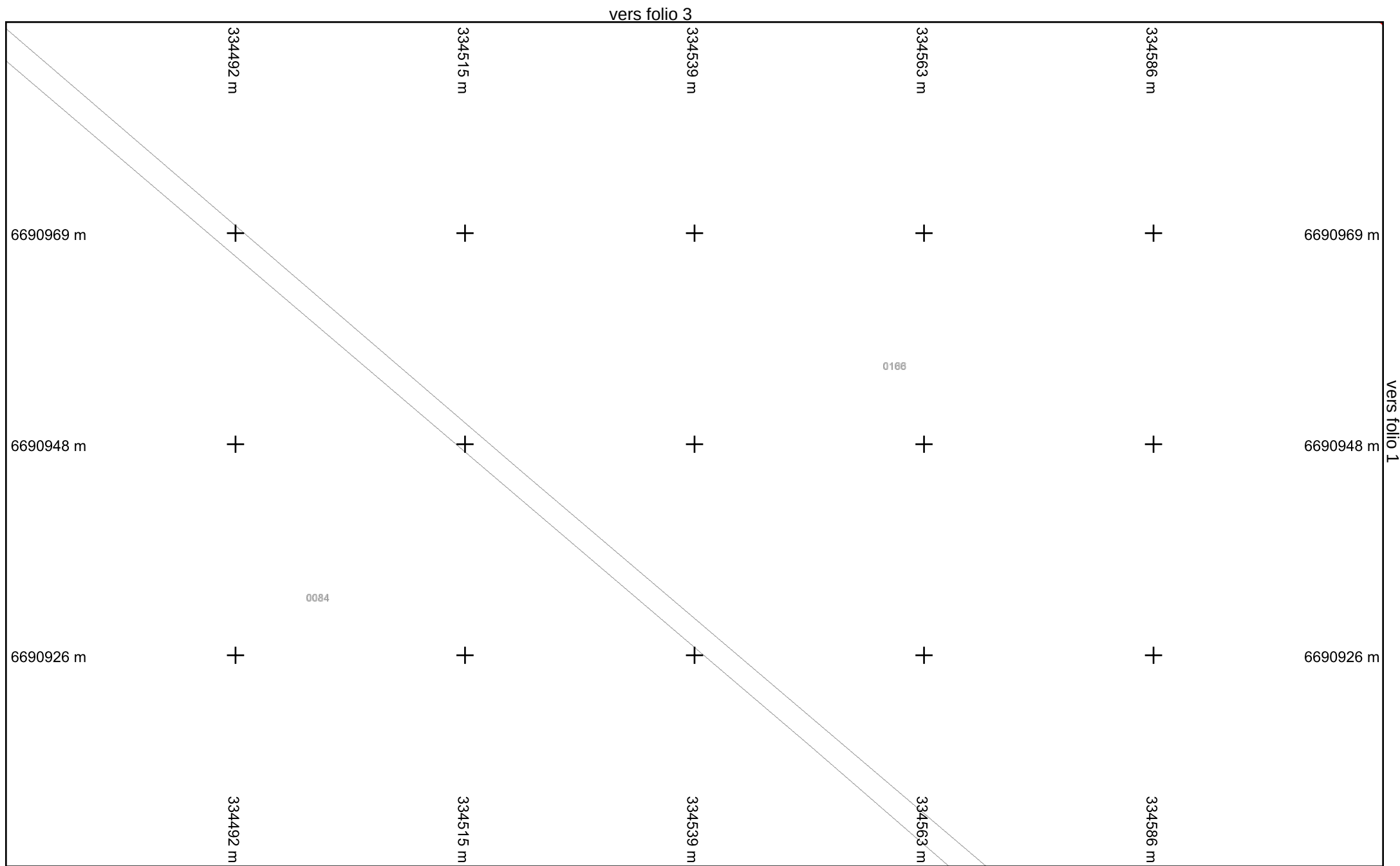
EP

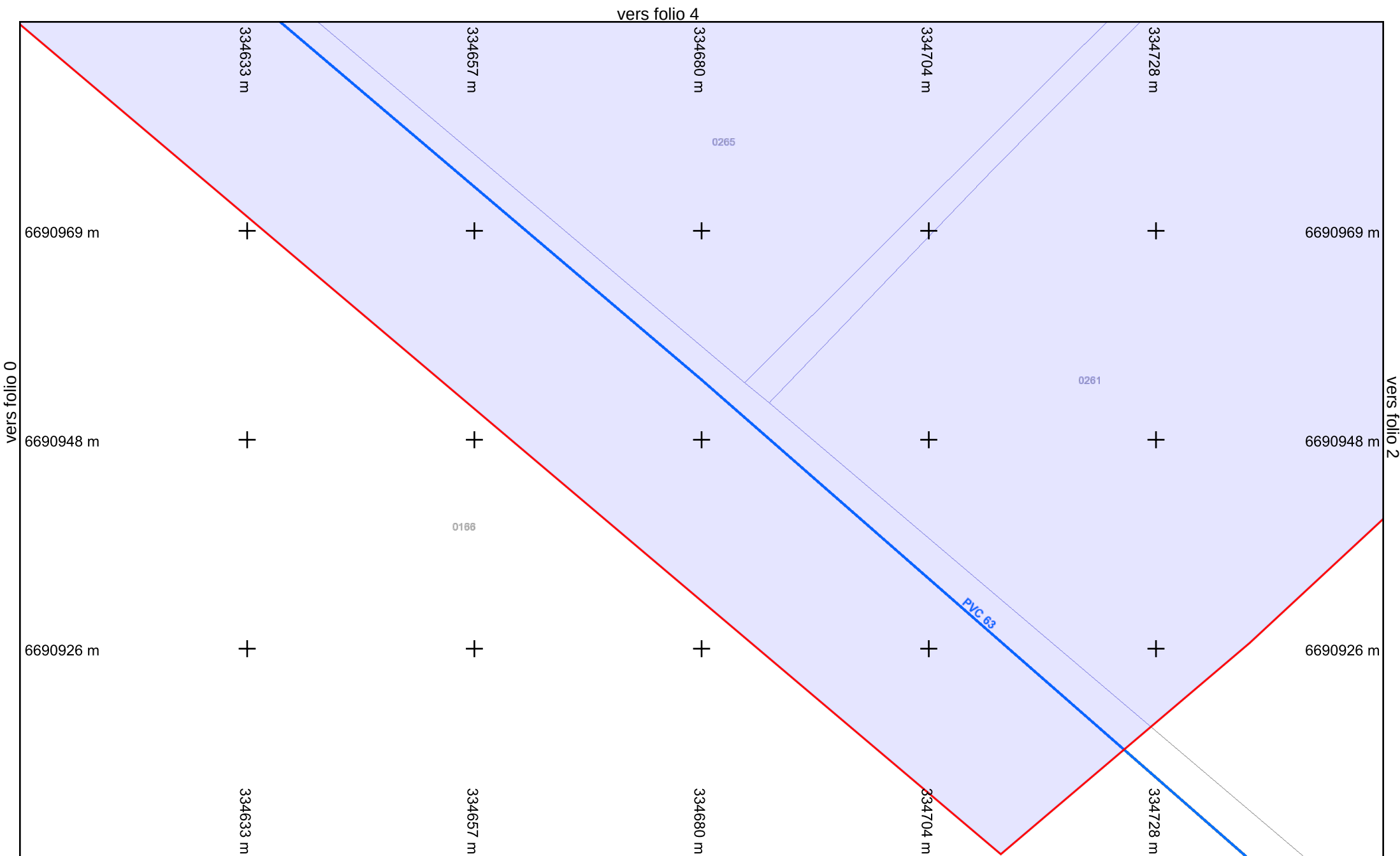
	Tronçons classe C
	Tronçons classe B
	Tronçons classe A

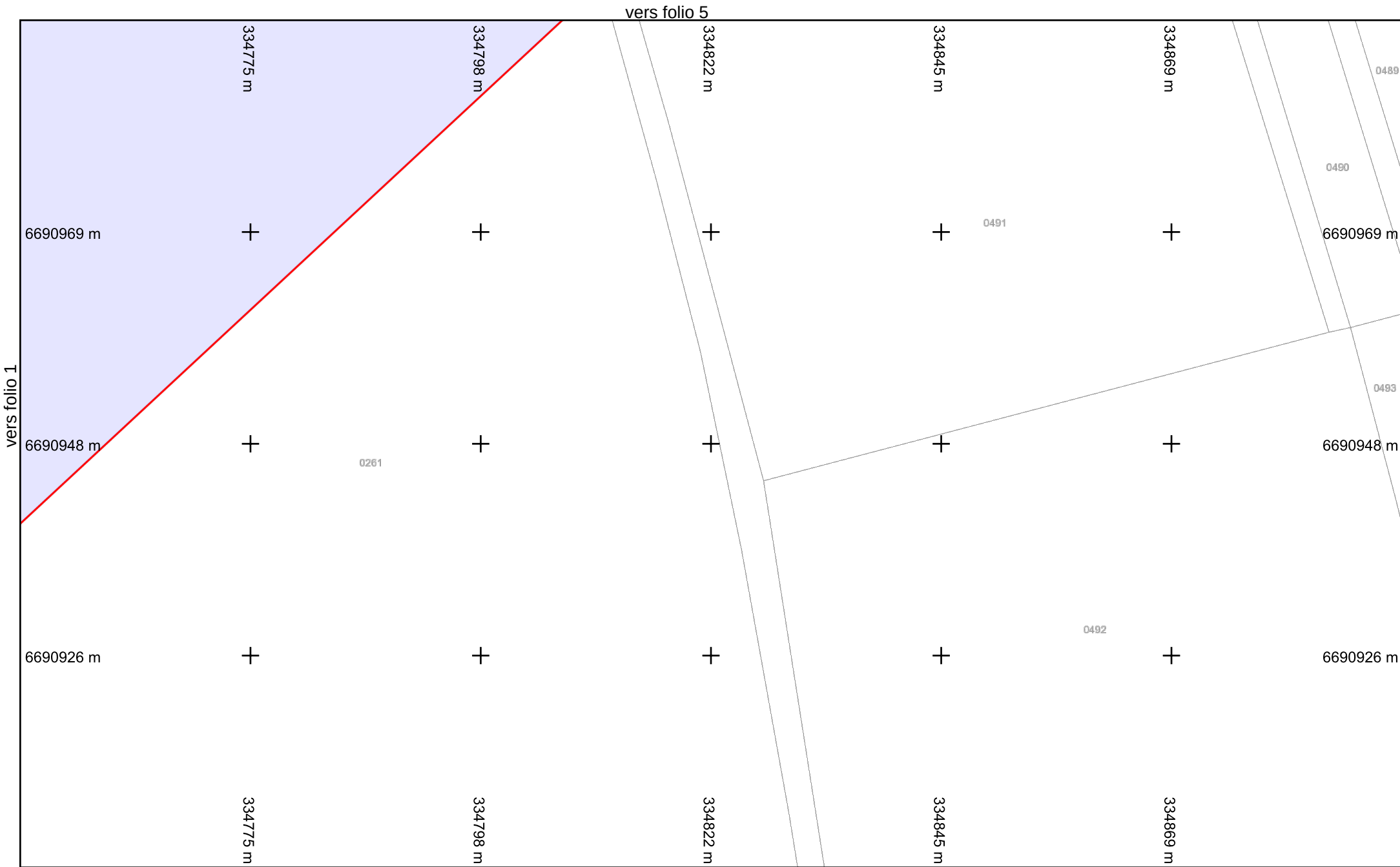
EP Hors service

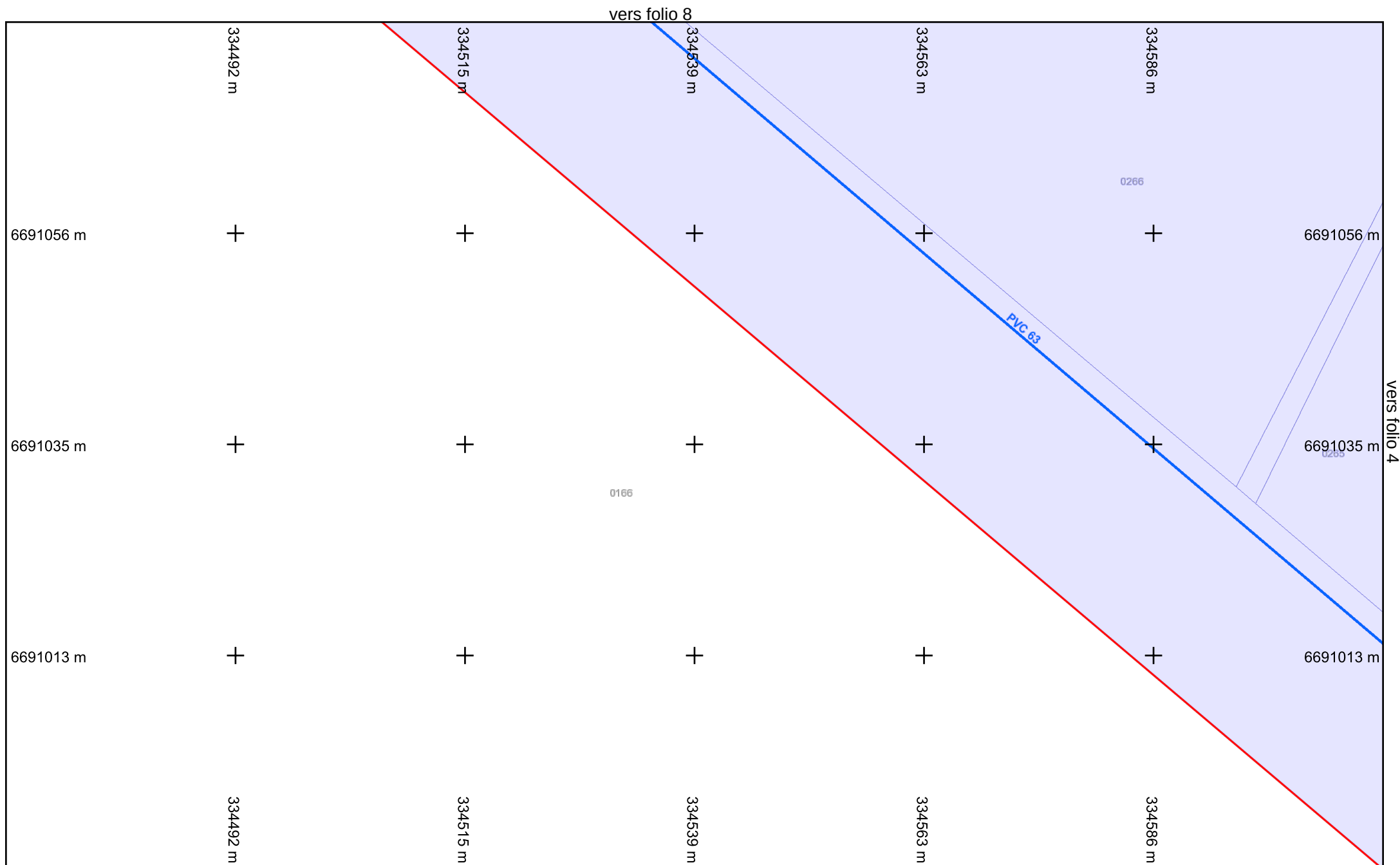
	Tronçons classe C
	Tronçons classe B
	Tronçons classe A



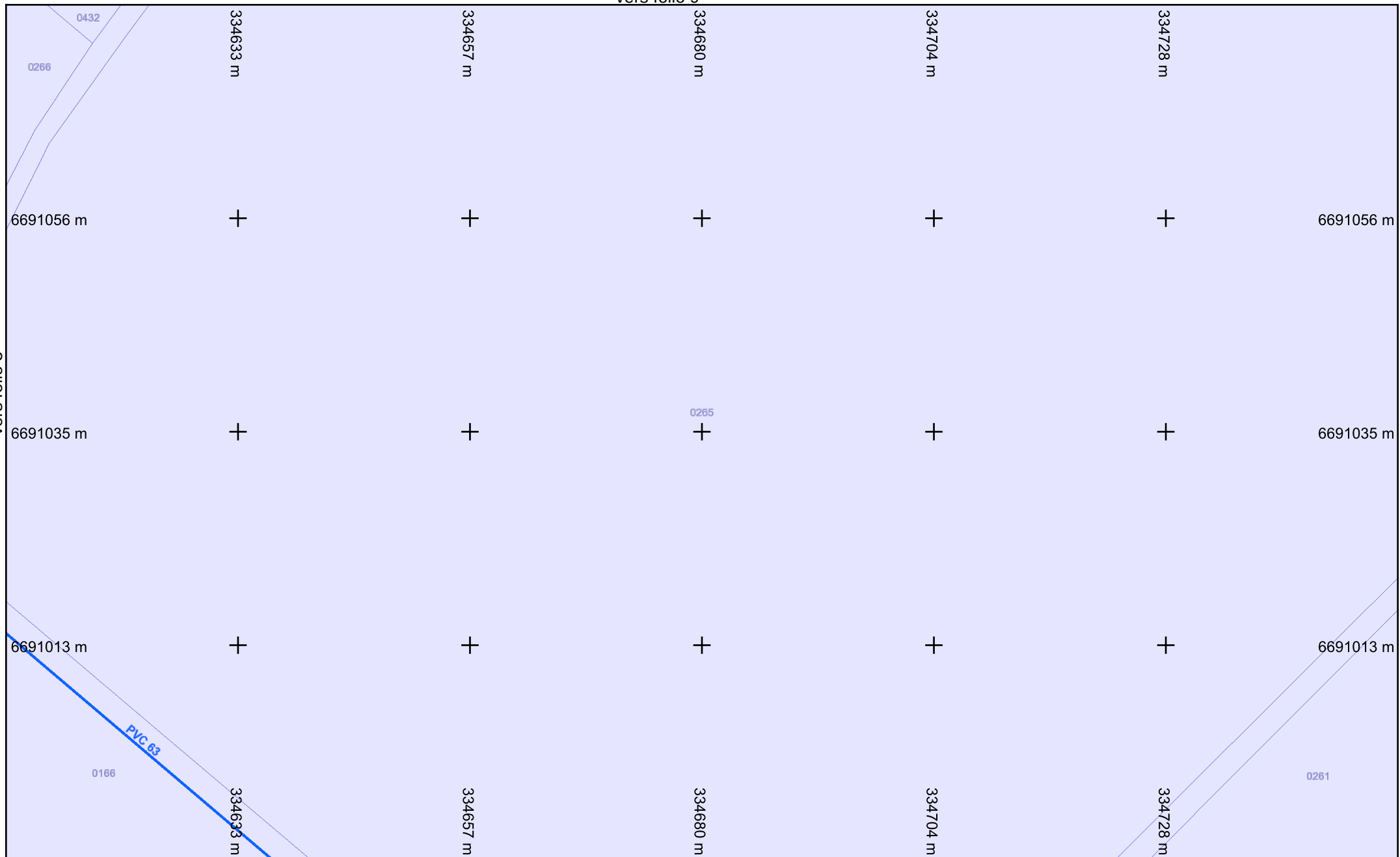








vers folio 9



Légende :

Voir page annexe

vers folio 1

Folio n° : 4

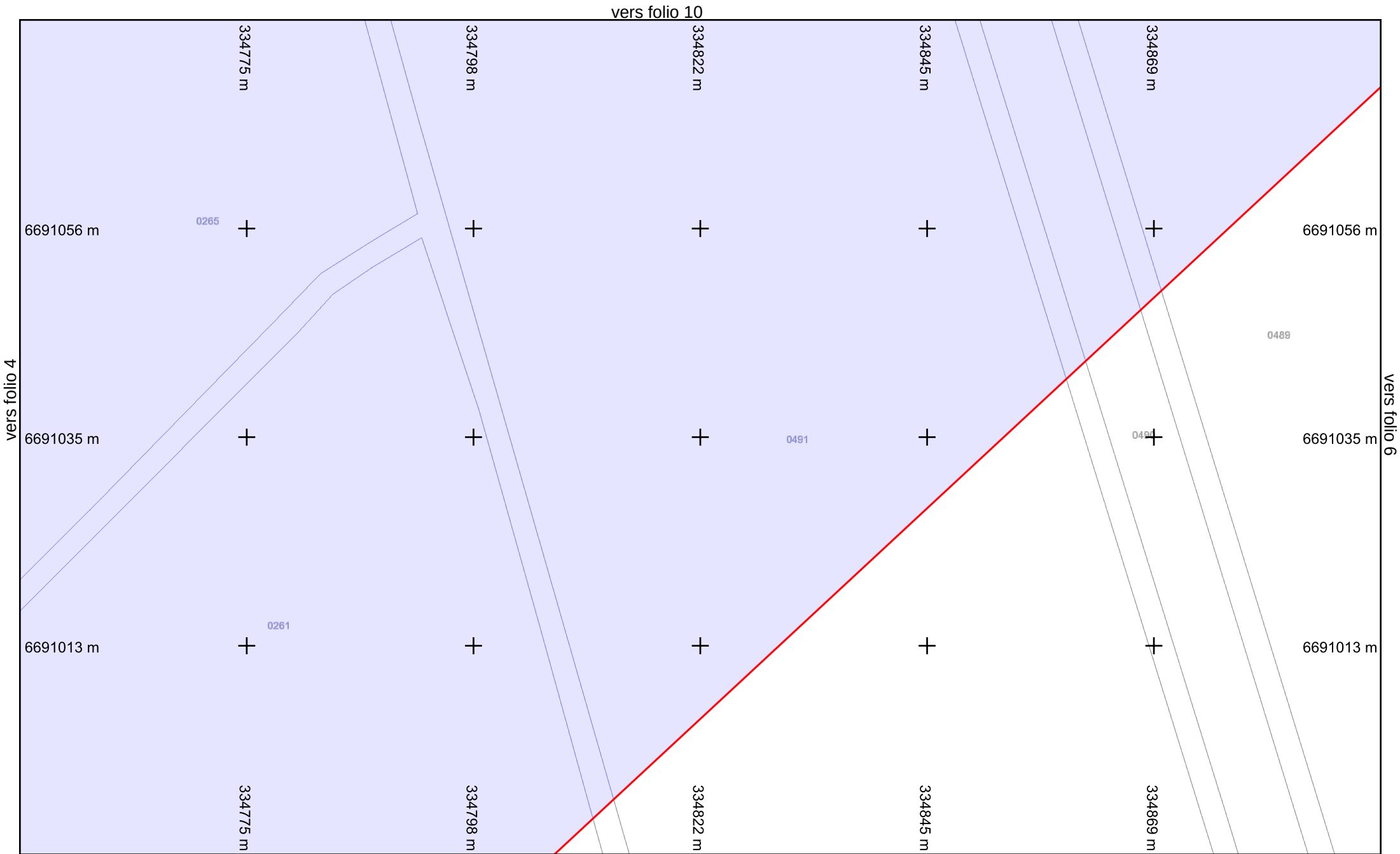
Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 10:02:58
Numéro de consultation : 2025022601645DA5
Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN

0 2 4 6 10m



Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)



vers folio 11

334916 m

334940 m

334963 m

334987 m

335010 m

0539

6691056 m

+

+

+

+

+

6691056 m

6691035 m

+

+

+

0540
+

+

6691035 m

0489

6691013 m

+

+

+

+

+

6691013 m

334916 m

334940 m

334963 m

334987 m

335010 m

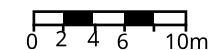


Légende :
Voir page annexe

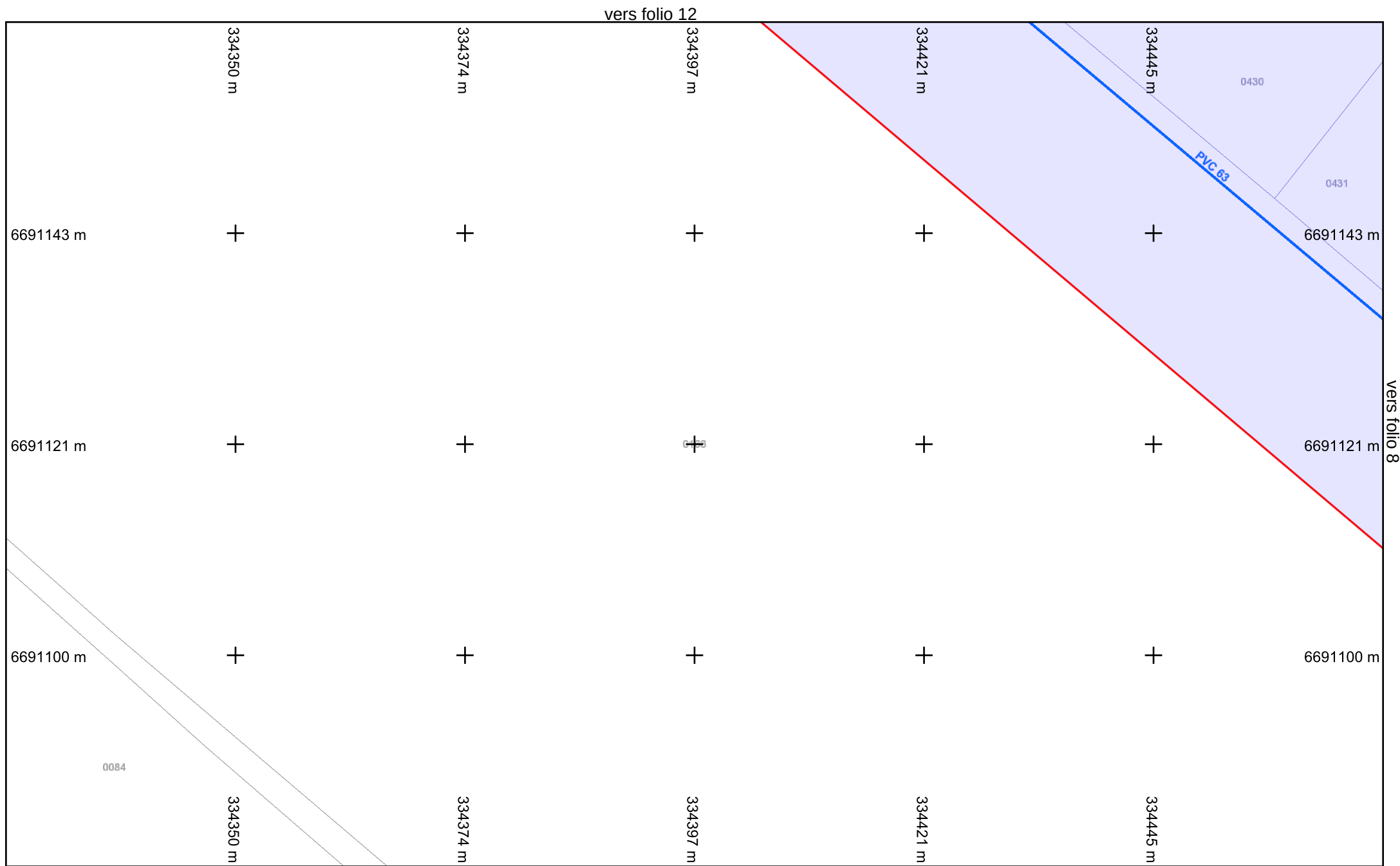
Folio n° : 6

Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 10:02:58
Numéro de consultation : 2025022601645DA5
Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN



BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)



vers folio 13

334492 m

334515 m

334539 m

334563 m

334586 m

6691143 m

6691143 m

6691121 m

6691121 m

6691100 m

6691100 m

0166

PVC 63

0267

0266

0432

0431

334492 m

334515 m

334539 m

334563 m

334586 m

vers folio 3

Folio n° : 8

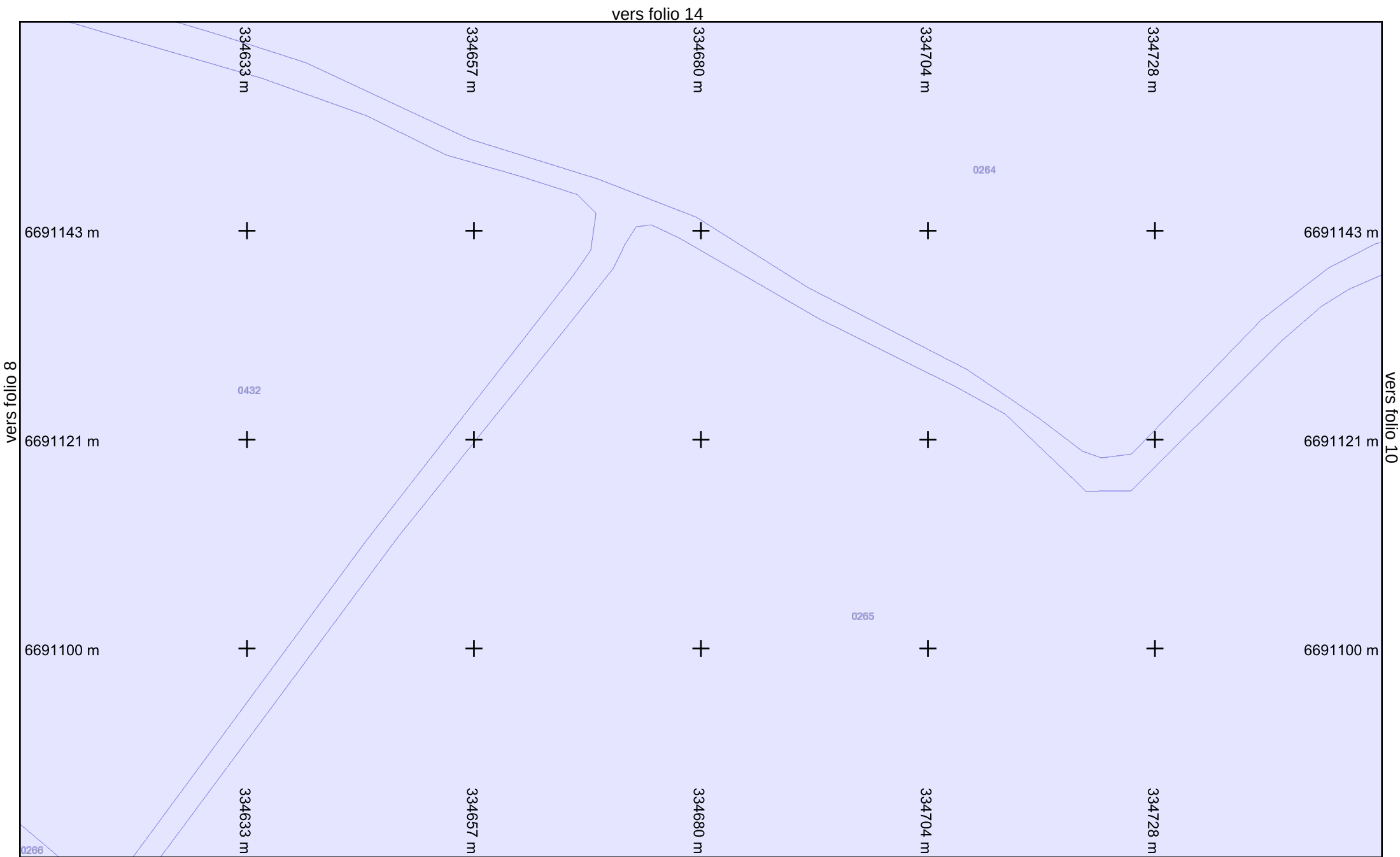
Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 10:02:58
Numéro de consultation : 2025022601645DA5
Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN

0 2 4 6 10m



Légende :
Voir page annexe
Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)



vers folio 15

334775 m

334798 m

334822 m

334845 m

334869 m

0264

6691143 m

+

+

+

+

+

6691143 m

0489

6691121 m

+

+

0491

+

0490

+

+

6691121 m

0265

6691100 m

+

+

+

+

+

6691100 m

334775 m

334798 m

334822 m

334845 m

334869 m

vers folio 5

Folio n° : 10

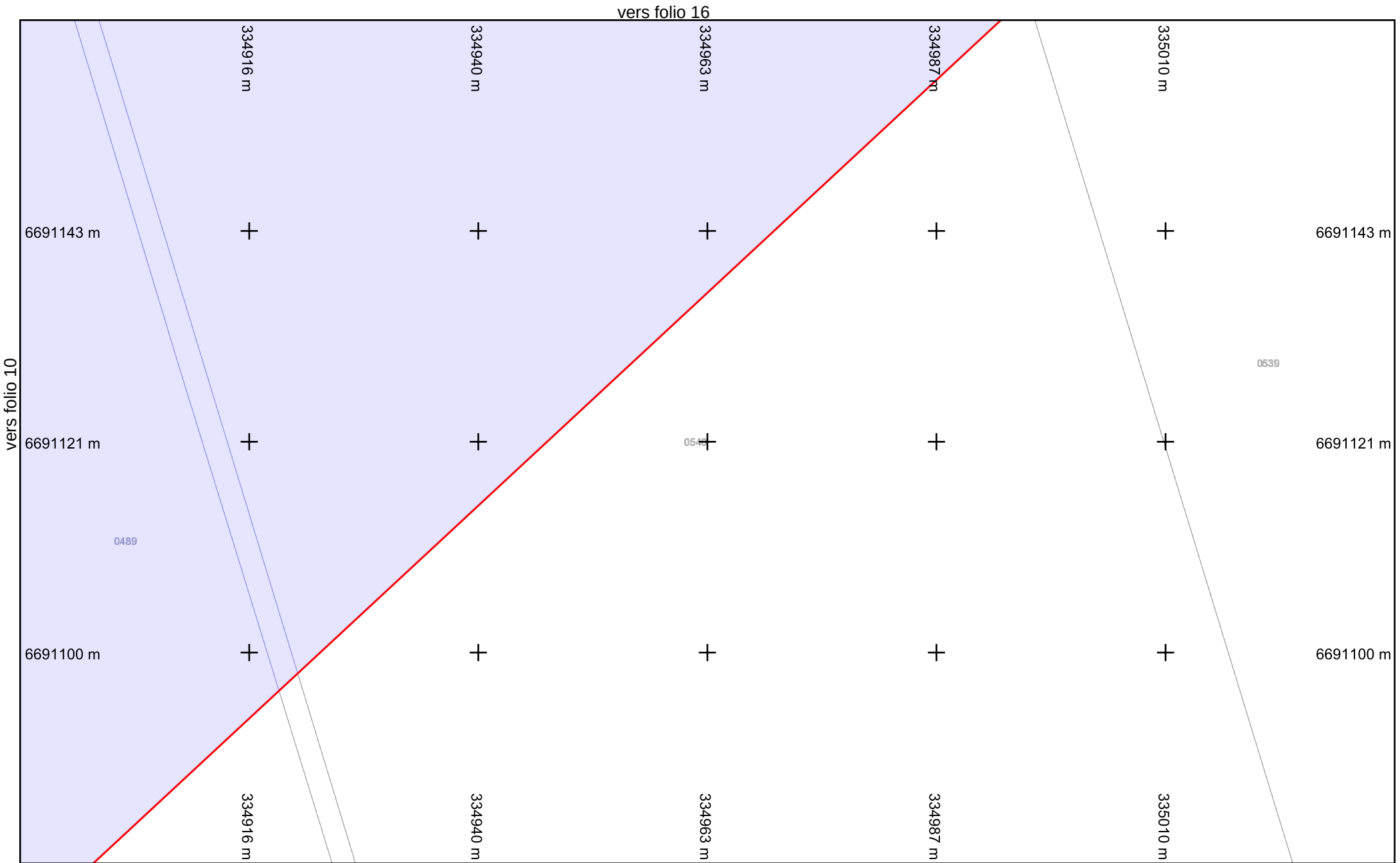
Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 10:02:58
Numéro de consultation : 2025022601645DA5
Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN

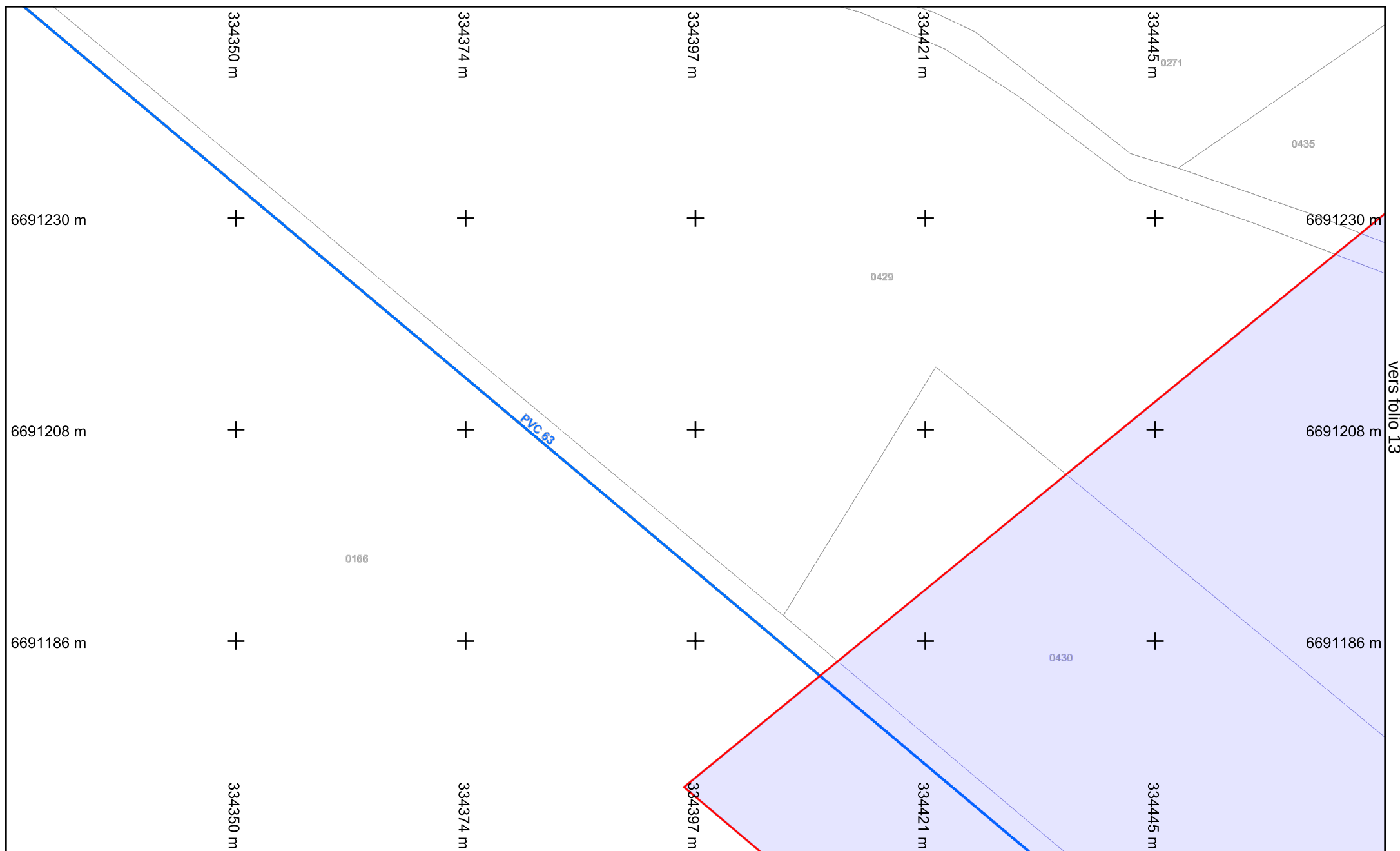
0 2 4 6 10m



Légende :
Voir page annexe
Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)





vers folio 18

334492 m

334515 m

334539 m

334563 m

334586 m

6691230 m

+

+

+

+

+

6691230 m

0435

6691208 m

+

+

+

+

+

6691208 m

0436

0429

6691186 m

+

+

+

+

+

6691186 m

0437

0431

0430

334492 m

334515 m

334539 m

334563 m

334586 m

0264

Légende :

Voir page annexe

vers folio 8

Folio n° : 13

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 10:02:58

Numéro de consultation : 2025022601645DA5

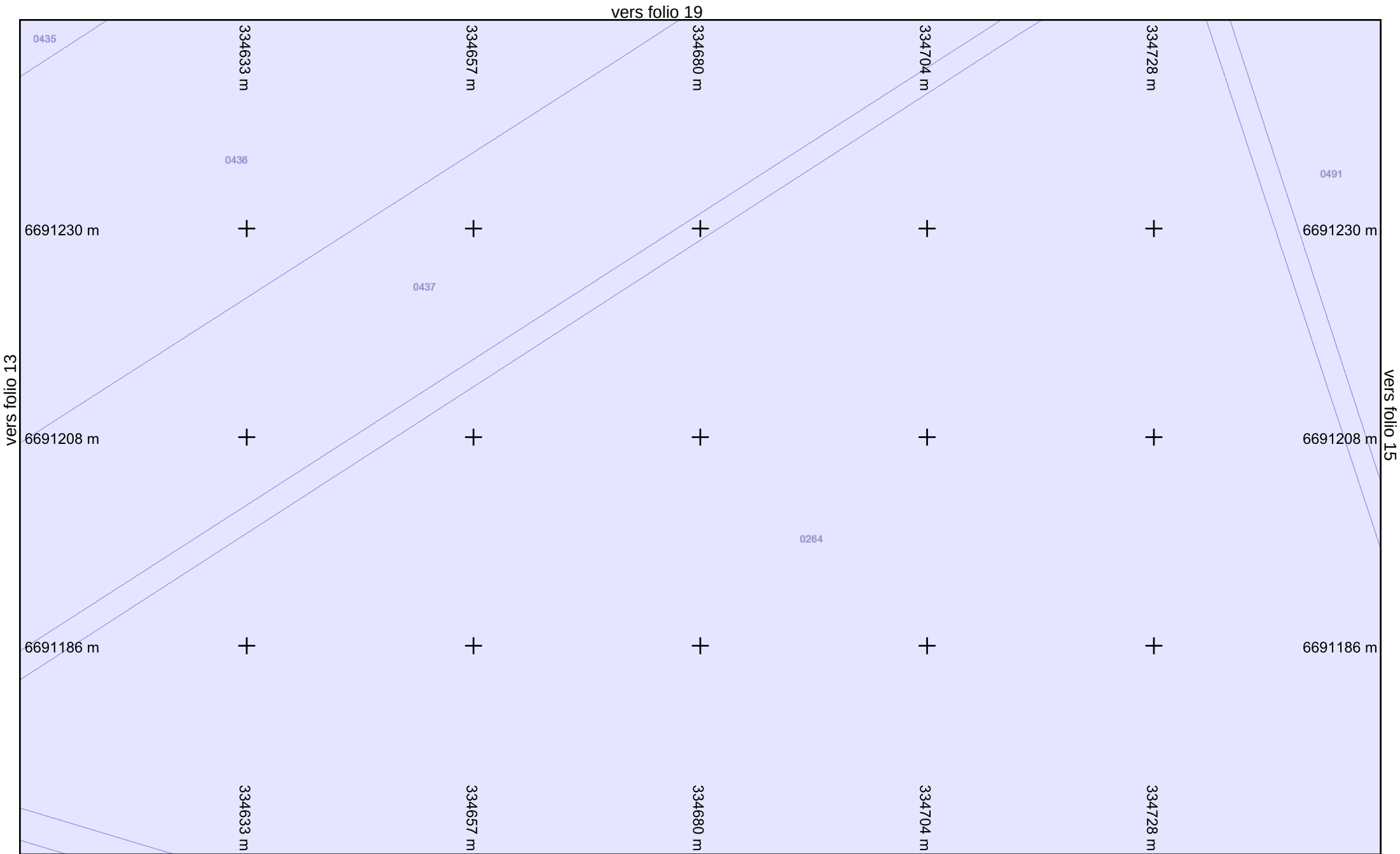
Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN

0 2 4 6 10m



Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

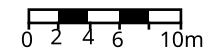
BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)



Légende :
Voir page annexe
Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

vers folio 9
Folio n° : 14

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 10:02:58
Numéro de consultation : 2025022601645DA5
Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN



BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)

vers folio 20

334775 m

334798 m

334822 m

334845 m

334869 m

6691230 m

+

+

+

+

+

0257

6691230 m

6691208 m

+

0491

+

0490

+

0489

+

6691208 m

0258

6691186 m

+

+

+

+

+

6691186 m

0264

334775 m

334798 m

334822 m

334845 m

334869 m

vers folio 10

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 10:02:58

Numéro de consultation : 2025022601645DA5

Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN

0 2 4 6 10m

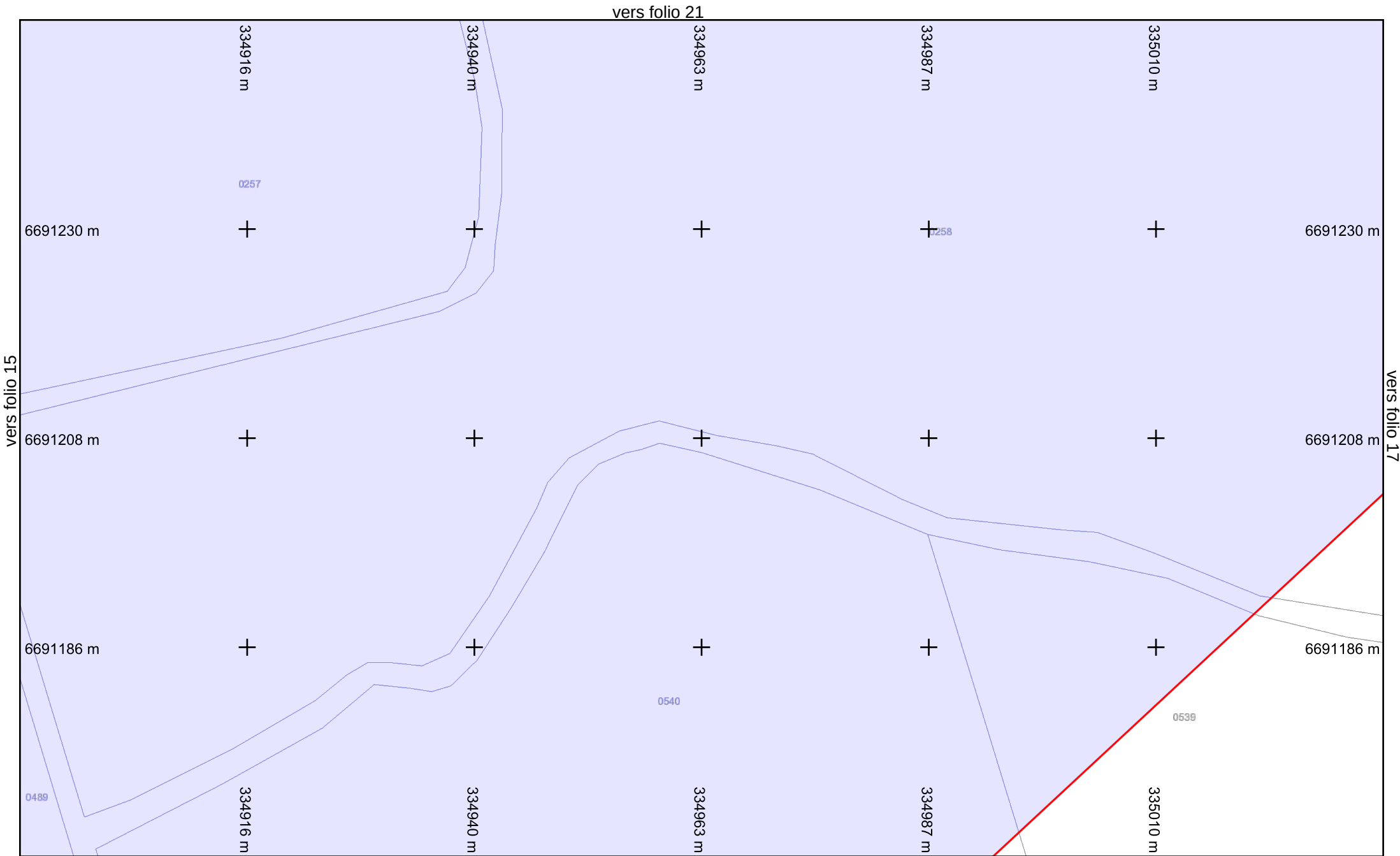


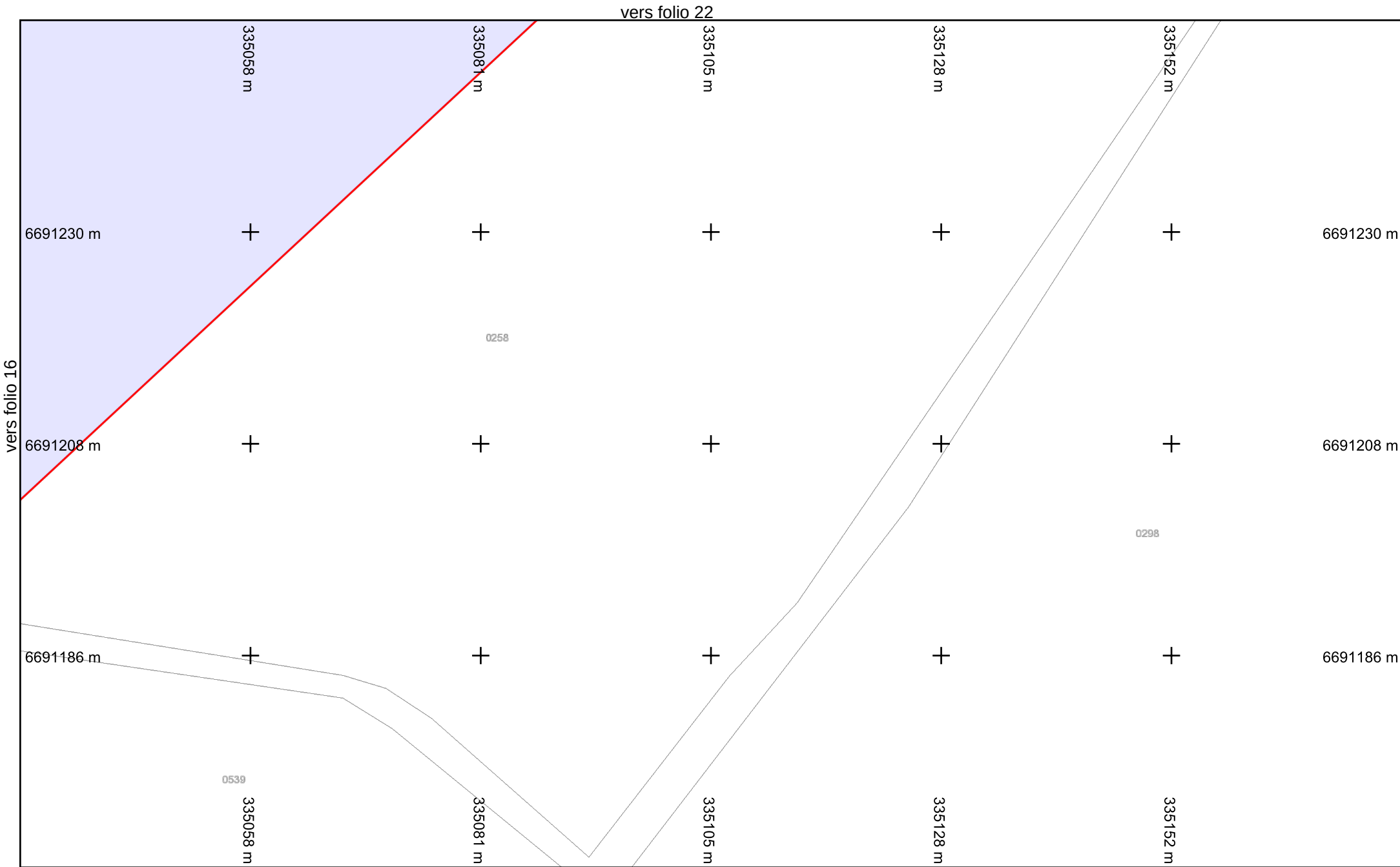
Légende :
Voir page annexe

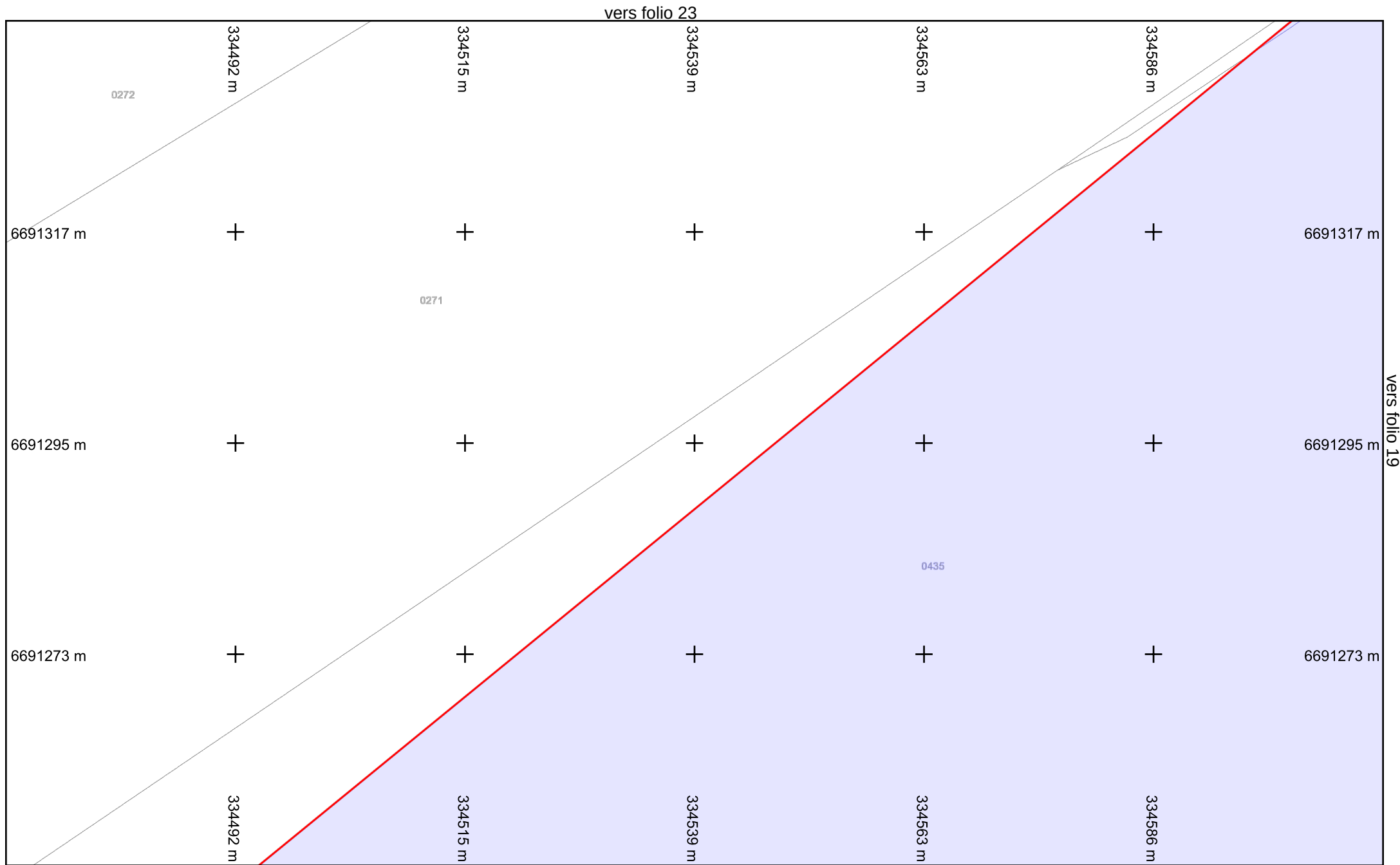
Folio n° : 15

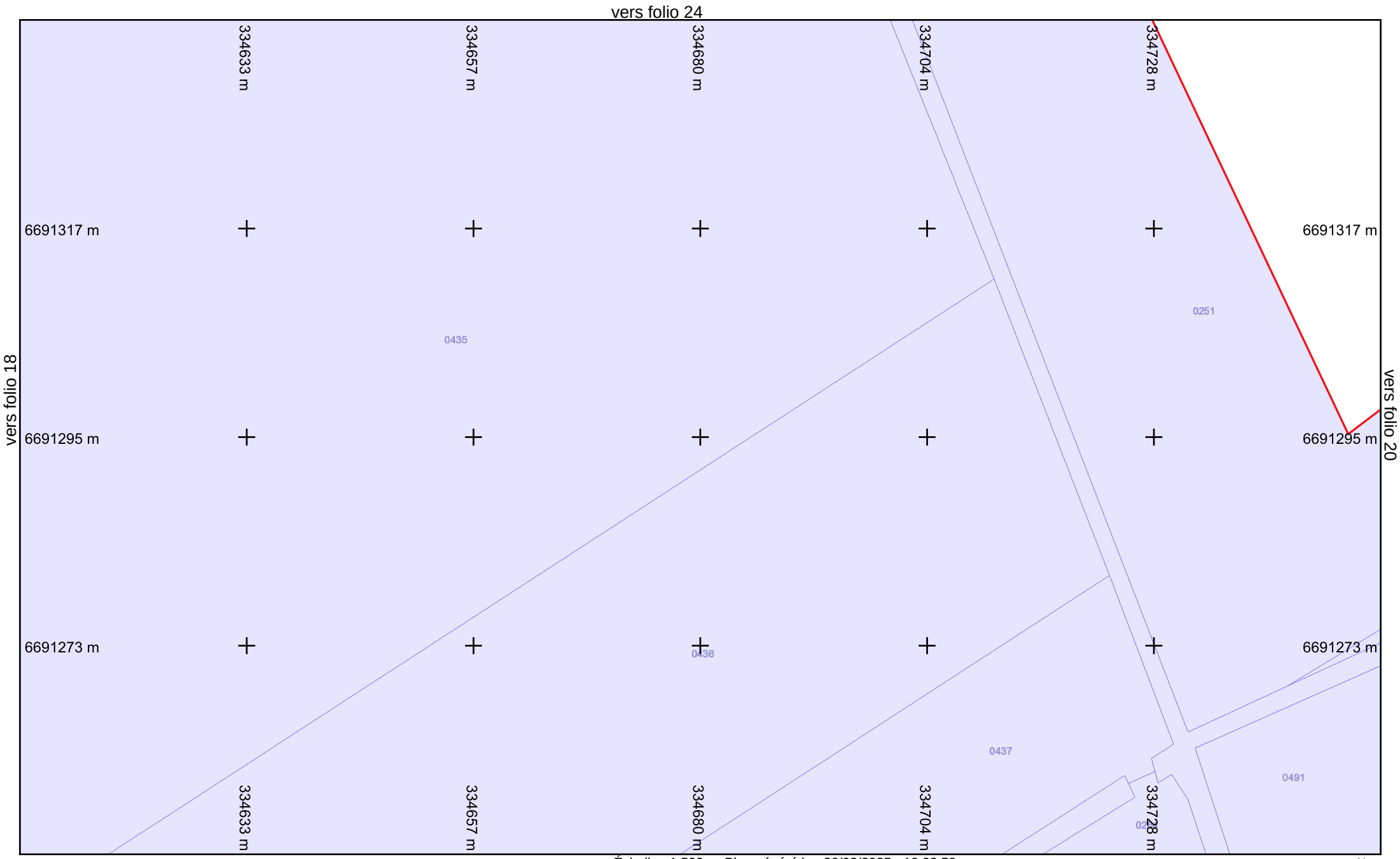
Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)





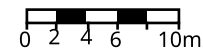




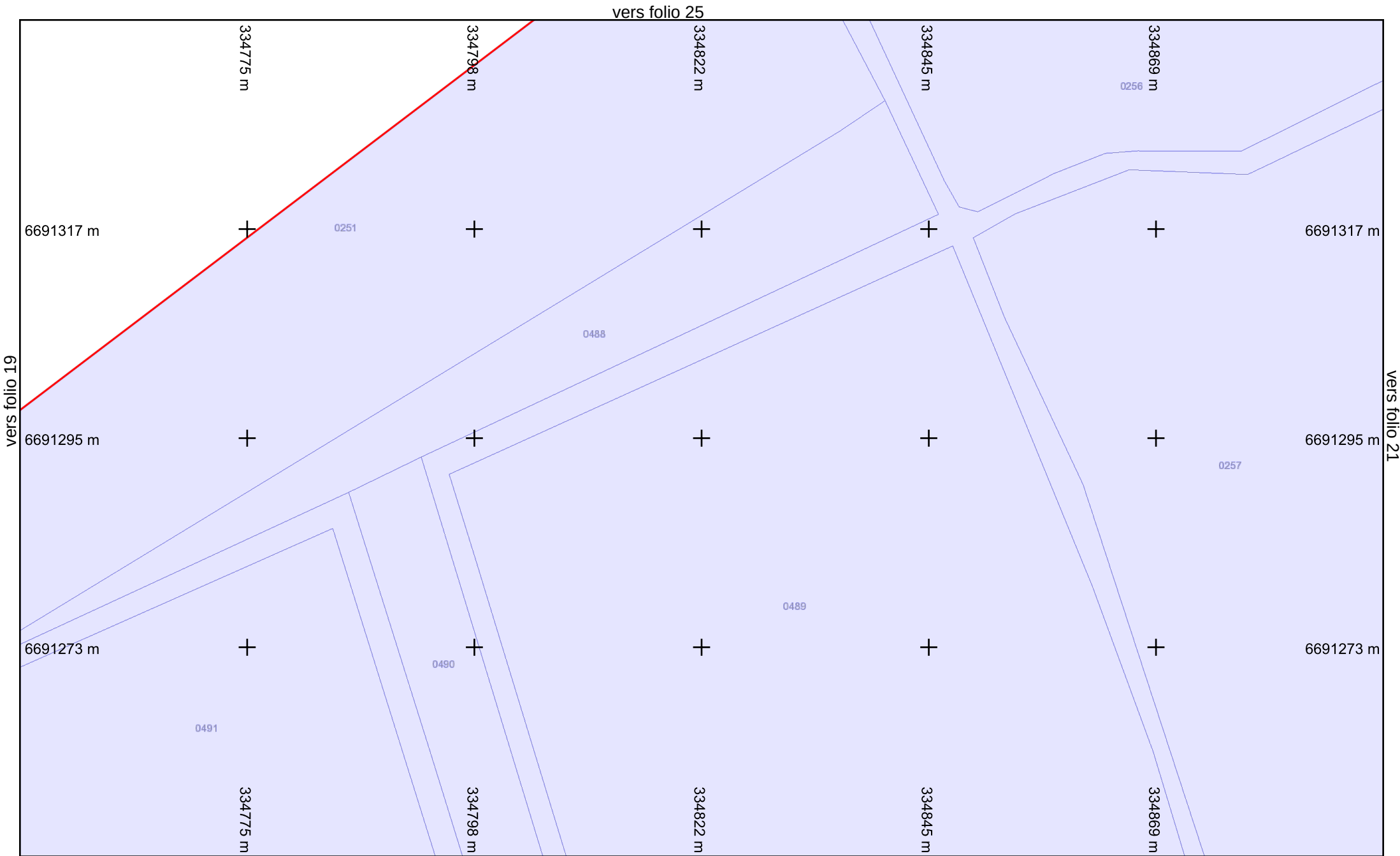
Légende :
Voir page annexe
Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

vers folio 14
Folio n° : 19

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 10:02:58
Numéro de consultation : 2025022601645DA5
Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN



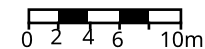
BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)



Légende :
Voir page annexe
Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

vers folio 15
Folio n° : 20

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 10:02:58
Numéro de consultation : 2025022601645DA5
Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN



BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)

vers folio 26

0256

334916 m

334940 m

334963 m

334987 m

335010 m

6691317 m

+

+

+

+

+

6691317 m

6691295 m

+

+

+

+

+

6691295 m

6691273 m

+

+

+

+

+

6691273 m

0257

0255

0258

334916 m

334940 m

334963 m

334987 m

335010 m

vers folio 16

Folio n° : 21

Légende :

Voir page annexe

Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

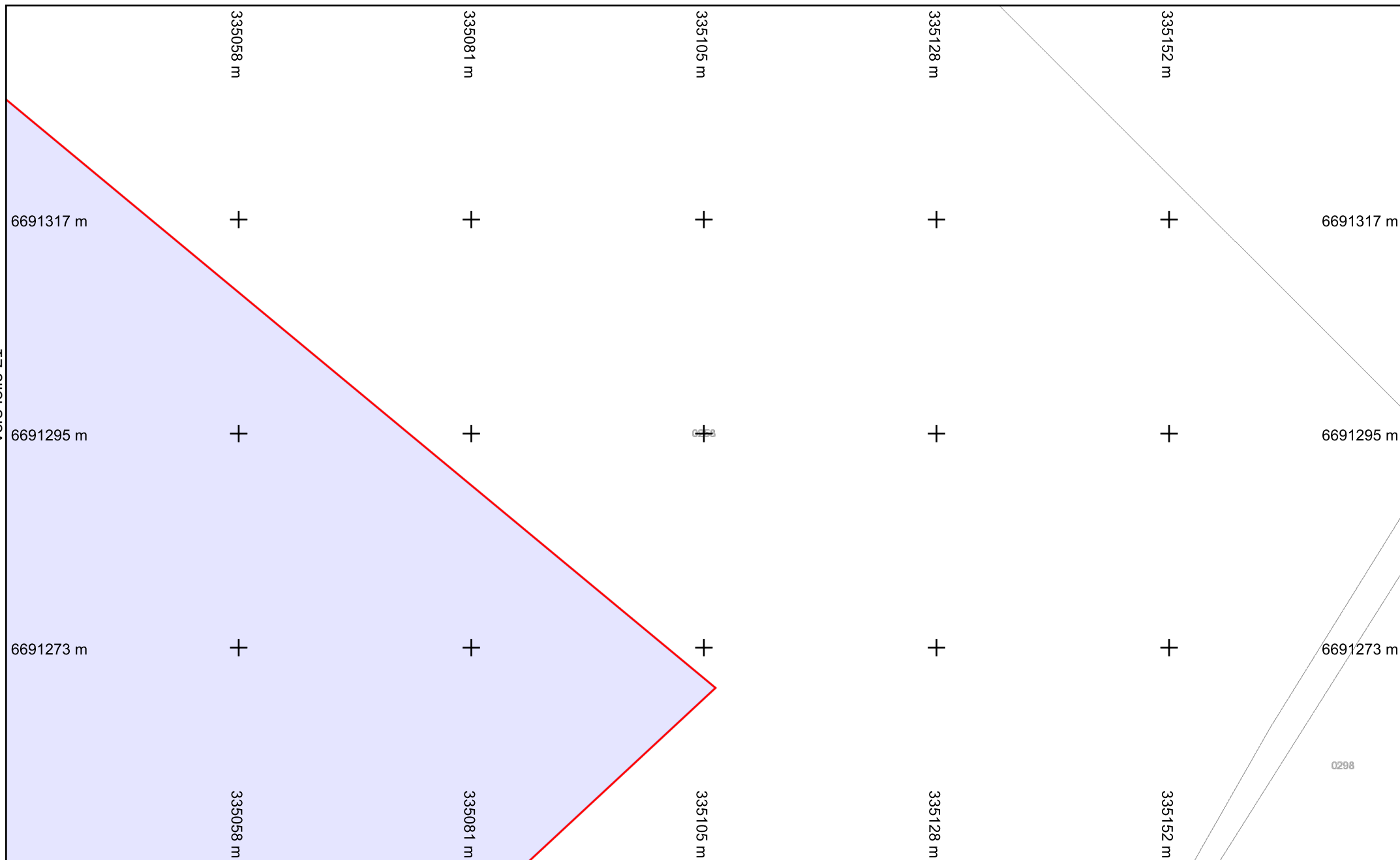
Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 10:02:58
Numéro de consultation : 2025022601645DA5
Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN

0 2 4 6 10m



BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)

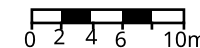
vers folio 21



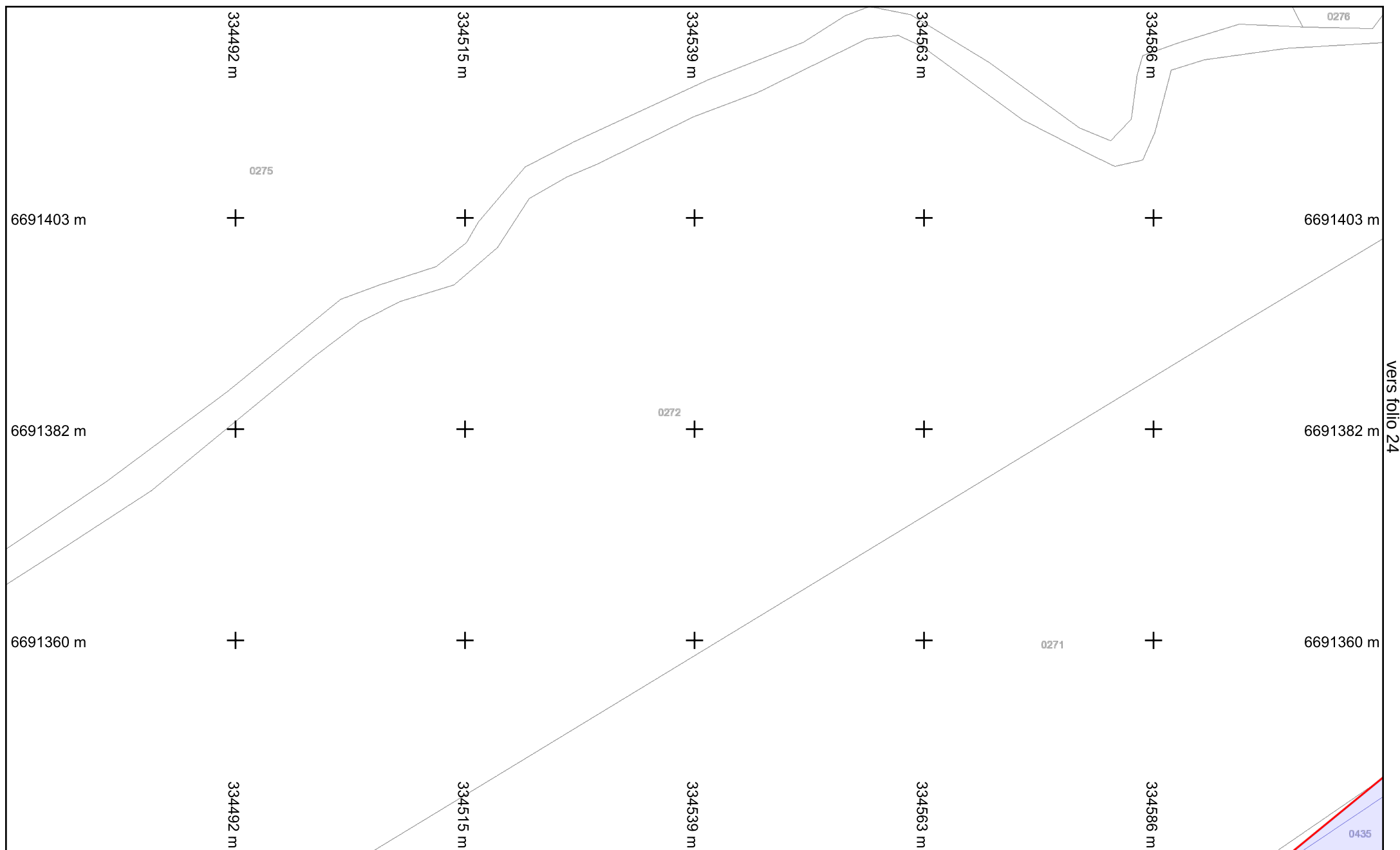
Légende :
Voir page annexe
Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

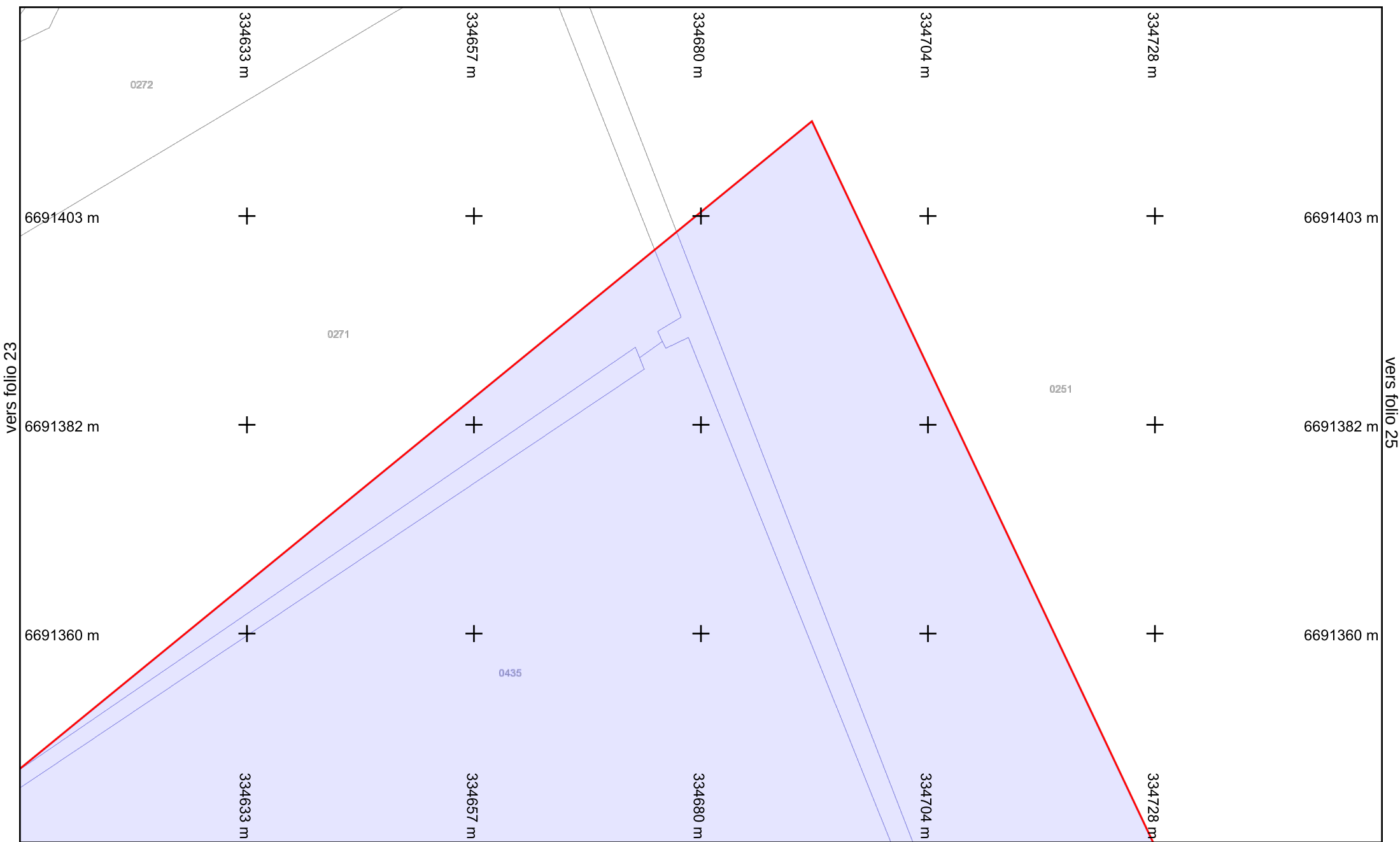
vers folio 17
Folio n° : 22

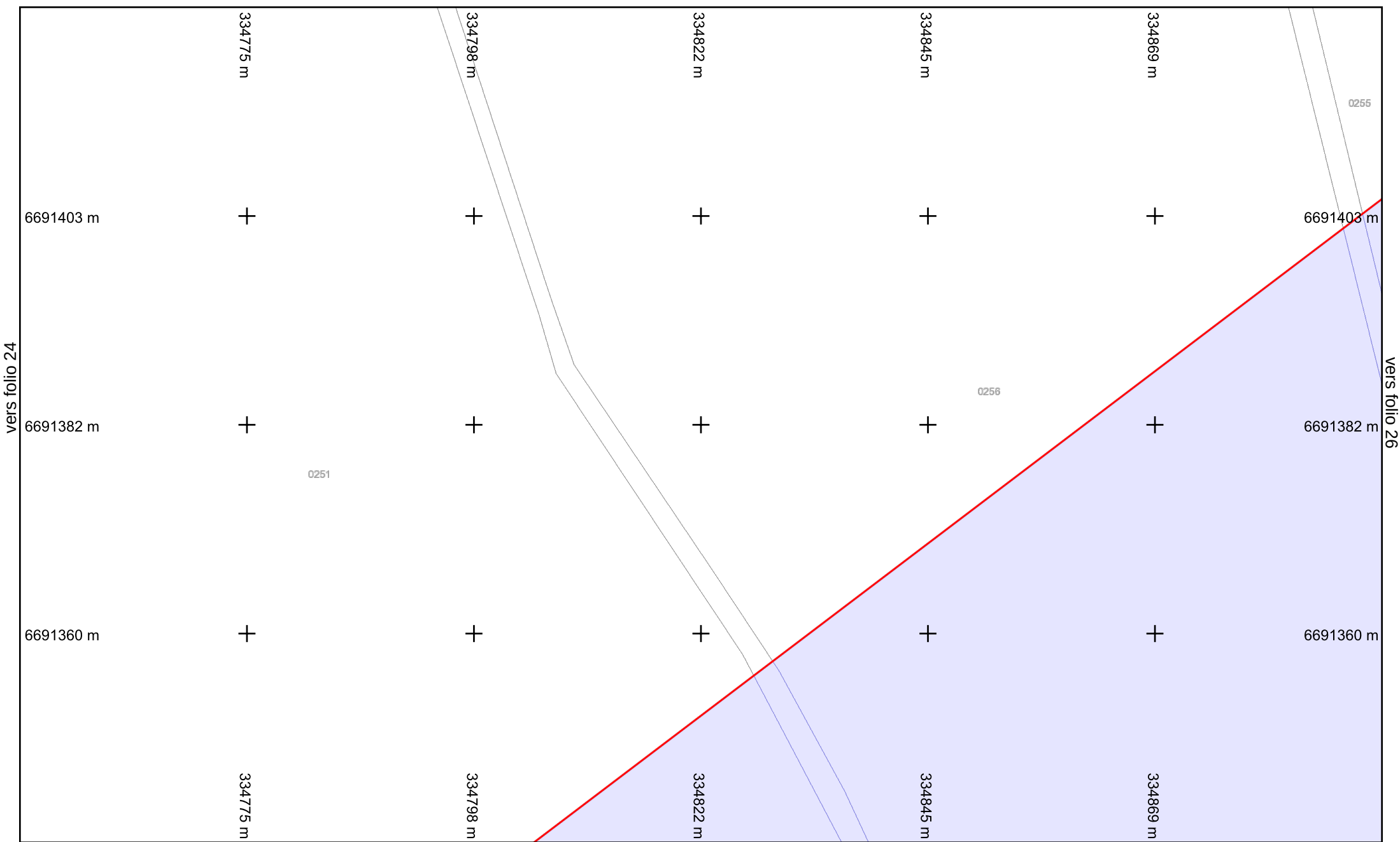
Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 10:02:58
Numéro de consultation : 2025022601645DA5
Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN

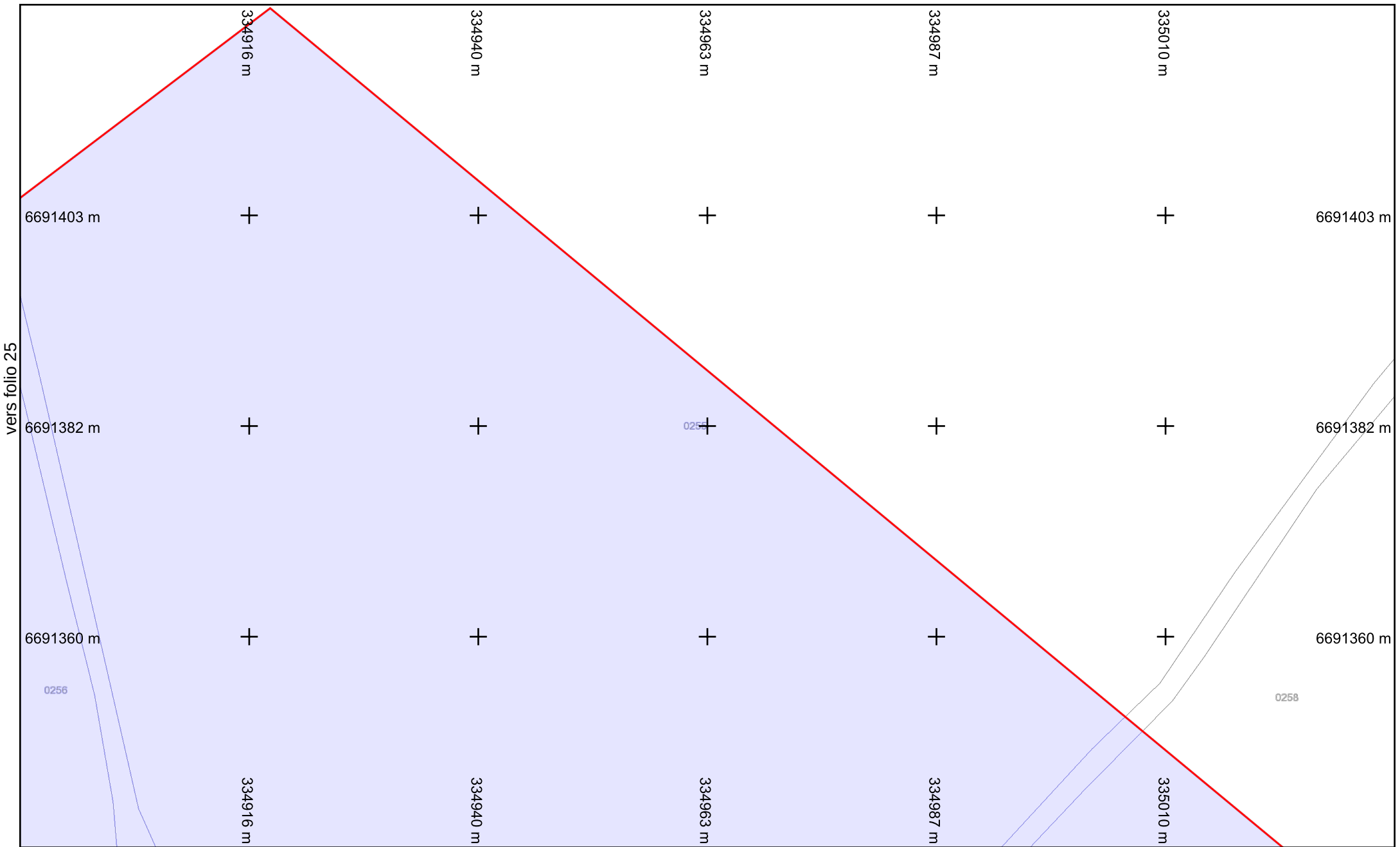


BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)







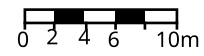


vers folio 25

vers folio 21
Folio n° : 26

Légende :
Voir page annexe

Échelle : 1:500 --- Plan généré le : 26/02/2025 - 10:02:58
Numéro de consultation : 2025022601645DA5
Adresse : Le Pellerin 44640 LE PELLERIN



Format d'impression : A4 Paysage
Classe de précision 'C' si non renseignée sur réseau

BD Parcellaire® et BD Adresse® de © IGN. Reproduction interdite. --- Système de coordonnées : Lambert93 (EPSG:2154)

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : SEREA - Espaces Bordeaux Euratlantique
Complément / Service : _____
Numéro / Voie : 2 TSA 70011
Lieu-dit / BP : Chez Sogelink
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2,0,2,5,0,2,2,6,0,1,6,4,5,D,A,5
Référence de l'exploitant : EPICE-SO-2025-28083
N° d'affaire du déclarant : SER24517/2
Personne à contacter (déclarant) : serea-bordeaux-d@demat.sogelink.fr
Date de réception de la déclaration : 27 / 02 / 2025
Commune principale des travaux : LE PELLERIN
Adresse des travaux prévus : Le Pellerin

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : NANTES MÉTROPOLE
Personne à contacter : ICE-Sce EPICE - Pôle Sud Ouest
Numéro / Voie : 3, rue Nelson Mandela
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 4,4,3,4,0 BOUGUENAIS
Tél. : 0,2,2,8,0,0,1,6,0,0 Fax : 0,2,2,8,0,0,1,6,4,9

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
☒ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 50 m
☐ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- ☐ Plans joints : Références : _____ Echelle₍₁₎ : _____ Date d'édition₍₁₎ : ____ / ____ / ____ Sensible : ☐ Prof. règl. mini₍₁₎ : _____ cm Matériau réseau₍₁₎ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurements visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0,2,4,0,9,9,5,6,0,0
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : Ludovic DROUET
Désignation du service : EPICE - Pôle Sud Ouest
Tél. : 0,2,2,8,0,0,1,6,0,0

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Ludovic DROUET
Signature : _____
Date : 27 / 02 / 2025 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

De: DICT-SUD_OUEST@nantesmetropole.fr

A: serea-bordeaux-d@demat.sogelink.fr

CC: DICT-SUD_OUEST@nantesmetropole.fr

Objet: ICE - Récépissé DT (SER24517/2) - Le Pellerin - LE PELLERIN

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint le récépissé de votre
DT (SER24517/2) 2025022601645DA5 du 27/02/2025
concernant des travaux prévus le 01/03/2025,
Le Pellerin sur la commune de LE PELLERIN,
nous vous informons que **nous ne possédons aucun réseau**
dans l'emprise de votre chantier pour les **Infrastructures de Communication Électronique** .

Cordialement,

Nantes Métropole
EPICE - Pôle Sud Ouest
Service DT/DICT 3, rue Nelson Mandela
44340 BOUGUENAIS
Tél. 02 28 00 16 00
DICT-SUD_OUEST@nantesmetropole.fr

Annexe 3 : Plan prévisionnel des travaux (1 page)

Diagramme de Gantt

